Diplôme national de master

Domaine - sciences humaines et sociales

Mention – sciences de l'information et des bibliothèques

Parcours – politique des bibliothèques et de la documentation

Mémoire / Août 2026

Le dispositif Facile à lire (FAL) en bibliothèque de lecture publique : quels leviers pour une démarche inclusive ?

Lola Bernard

Sous la direction d'Elisabeth Noël
Conservatrice en chef des bibliothèques, responsable du diplôme COBD et co-responsable du Master PBD – École Nationale des Sciences de l'Information et des Bibliothèques

(cc) BY-NC-ND

Remerciements

Je tiens tout particulièrement à remercier ma directrice de mémoire, Elisabeth Noël, pour sa disponibilité, ses conseils avisés et son soutien apporté tout au long de ce travail.

Je remercie également et ce, chaleureusement, tous les professionnels qui m'ont accordée de leur temps, en participant aux entretiens et en répondant à mon questionnaire. Les moments d'échanges partagés sur mon sujet et sur le métier en général, m'ont été d'une précieuse aide.

Enfin, je remercie mes proches et tout particulièrement ma mère, pour son écoute, sa confiance et son soutien indéfectible depuis tant d'années. Je me sais aussi gré d'avoir tenu bon, malgré les épreuves que cette année m'a réservée.

(cc) BY-NC-ND

Résumé :

L'inclusion occupe une place centrale dans les missions des bibliothèques de lecture publique. Le dispositif Facile à lire (FAL) s'inscrit dans cette dynamique en proposant une offre adaptée pour aller vers les publics éloignés de la lecture par des actions variées (collections, partenariats, médiation, etc.). Ce mémoire interroge toutefois la portée réelle de cette démarche : le FAL constitue-t-il un véritable levier d'inclusion ou reste-t-il parfois un outil notamment formel ? Les freins, leviers et conditions qui déterminent la capacité du FAL à atteindre les publics cibles et à remplir sa vocation inclusive seront mis en avant.

Descripteurs : Bibliothèques publiques ; Animation socioculturelle ; Diffusion de la culture ; Intégration sociale ; Illettrisme

Abstract:

Inclusion plays a central place in the missions of public libraries. The Easy-to-read square initiative aligns with this objective by offering adapted resources and diverse outreach actions (collections, partnerships, mediation, etc.) to reach publics distant from reading. This study questions the actual impact of this approach: does Easy-to-read square truly serve as a lever for inclusion, or does it sometimes remain a largely formal tool? The barriers, enablers, and conditions determining the initiative's capacity to reach its target audiences and fulfill its inclusive mission will be highlighted.

Keywords: Public libraries; Cultural animation; Culture diffusion; Social integration; Literacy

Utilisation de l'intelligence artificielle (IA) :

L'IA a été mobilisée de façon occasionnelle dans ce travail. Elle a servi à affiner la formulation du questionnaire en ligne destinés aux professionnels et à identifier, en phase de réécriture, les passages redondants pour alléger le texte et respecter la contrainte de longueur. Les choix méthodologiques, l'analyse et la rédaction restent le résultat d'un travail personnel.

Droits d'auteurs

Cette création est mise à disposition selon le Contrat : « **Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France** » disponible en ligne http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr ou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

(cc) BY-NC-ND

Sommaire

SIGLES ET ABREVIATIONS 7

INTRODUCTION..... 9

I. DE LA MISSION D'INCLUSION ET D'ACCESSIBILITE DES BIBLIOTHEQUES AU DISPOSITIF FAL 11

A.La place occupée par l'inclusion et l'accessibilité en bibliothèque . 11

1. Définition de l'inclusion et de l'accessibilité en bibliothèque : un changement de paradigme 11

2.Le cadre légal et les missions des bibliothèques de lecture publique 12

3. Une pluralité de réponses à l'inclusion et à l'accessibilité documentaire 14

B. Le Facile à lire : qu'est-ce que c'est ?..... 15

1. Aux origines du Facile à lire 15

2. Les publics cibles : les personnes éloignées de la lecture 17

3. La mise en place d'une offre de lecture FAL 20

4. La valorisation et pérennisation d'une offre FAL 27

C. Un écosystème de structures ressources : l'institutionnalisation du dispositif..... 28

1. L'impulsion et le pilotage national : la reconnaissance officielle28

2. Le relais territorial : le rôle pivot des bibliothèques départementales 30

3. Les acteurs d'expertise et de coopération complémentaire 32

II. MOYENS D'IMPULSER LA DEMARCHE FAL : LEVIERS ET FREINS A L'ENGAGEMENT INCLUSIF 37

Méthodologie d'enquête 37

A. La reconnaissance nationale 38

1. Outil de légitimation et d'engagement ?..... 39

2. Allègement de la procédure nationale : des incidences ?..... 40

3. Des actions envisagées 42

B. Le soutien institutionnel..... 42

1. La hiérarchie 42

2. Accompagnement externe reçu..... 45

3. Des degrés différents de priorisation professionnelle 46

C. La problématique de la stigmatisation : le FAL face aux représentations..... 49

1. Le poids des mots 49

2. Le paradoxe de la visibilité..... 52

3. La normalisation par le public tout-venant 57

(cc) BY-NC-ND

III. GESTION, MEDIATION ET PARTENARIAT : OUTILS INDISPENSABLES D'INCLUSION, DE VALORISATION ET PERENNISATION DU FONDS 58

A. La gestion technique et la constitution du fonds 58

1. Emplacement et visibilité de l'espace FAL 58

2. Contenu et caractéristiques du fonds 59

3. Volumétrie du fonds FAL 62

4. Renouvellement du fonds 62

5. Le suivi du fonds 64

B. La nécessité des partenariats 65

1. Le partenariat comme porte d'entrée et identification du public 65

2. Un inventaire non exhaustif de l'environnement partenarial..... 66

3. La force de la co-construction 67

C.La médiation : la continuité cohérente et indispensable au fonds... 69

1. Les actions de médiation proposées 69

2. Impact sur les publics cibles 73

D. Les difficultés rencontrées à la démarche partenariale 74

1. Une pluralité de freins 74

2. Des structures comme soutien à la démarche partenariale 76

CONCLUSION 79

BIBLIOGRAPHIE 83

ANNEXES 89

TABLE DES MATIERES 123

(cc) BY-NC-ND

Sigles et abréviations

ABF : Association des Bibliothécaires de France
ANLCI : Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme
BD : Bibliothèque Départementale
BDA : Bibliothèque Départementale des Ardennes
BM : Bibliothèque Municipale
BnF : Bibliothèque nationale de France
Bpi : Bibliothèque publique d'information
CRI : Centre de Ressources Illettrisme
CRIA : Centre de Ressources Illettrisme et Analphabétisme
CRII : Centre de Ressources Illettrisme et Illectronisme
FAL : Facile à Lire
FALC : Facile à Lire et à Comprendre
FILL : Fédération Interrégionale du Livre et de la Lecture
FLE : Français Langue Étrangère
JNAI : Journées Nationales d'Action contre l'Illettrisme
LLB : Livre et Lecture en Bretagne
MD : Médiathèque Départementale
MDIV : Médiathèque Départementale d'Ille-et-Vilaine
SRL : Structures Régionales du Livre

(cc) BY-NC-ND

INTRODUCTION

Le dispositif Facile à lire (FAL), apparu en France à partir de 2013, s'inscrit dans une volonté de réduction des inégalités d'accès à la lecture en proposant une offre adaptée à des publics qui en sont éloignés. C'est une démarche concrète d'inclusion qui se penche sur la manière dont les bibliothèques de lecture publique peuvent aller vers des personnes qui ne fréquentent pas naturellement leur lieu. S'intéresser au FAL revient à se questionner sur les moyens mis en œuvre par les bibliothèques pour toucher ces publics et, par la même occasion, sur la portée réellement inclusive du dispositif.

Ce travail est consacré au FAL tel qu'il est proposé dans les bibliothèques municipales (BM) ou intercommunales, en intégrant également le rôle des bibliothèques départementales (BD) dans l'accompagnement des structures de leur territoire. L'objectif est d'analyser si, dans la pratique, le dispositif constitue un véritable levier d'inclusion pour les publics cibles ou bien s'il reste parfois une démarche non réellement activée.

Les ressources consacrées au FAL, notamment professionnelles – guides pratiques, webinaires, conférences, etc. – sont nombreuses et précieuses pour les bibliothécaires intéressés et engagés. Elles détaillent les modalités de mise en œuvre du dispositif et les conditions jugées nécessaires à son bon fonctionnement, que ce soit au niveau de l'aménagement de l'espace, de la sélection documentaire, de la médiation, des partenariats avec le champ social, entre autres. Toutefois, les travaux portant sur la réalité de la mise en œuvre du FAL et sur les difficultés rencontrées sur le terrain sont plus rares. Ce manque de recul critique des pratiques professionnelles soulève plusieurs interrogations : comment le FAL est-il réellement mis en pratique dans les bibliothèques françaises de lecture publique ? Les bibliothécaires se l'approprient-ils correctement et ce, de manière active ? Les conditions nécessaires à son bon développement et à sa pérennité sont-elles réunies ? Quels sont les freins rencontrés ? Et surtout, le dispositif atteint-il effectivement le public pour lequel il a été pensé ?

En effet, proposer du FAL ne se limite pas à installer un espace et un mobilier dédié et à offrir une sélection de documents adaptés, car les recommandations professionnelles insistent sur la nécessité d'une démarche globale. Le FAL, pensé pour toucher des publics éloignés de la lecture, se doit d'être accompagné d'actions concrètes pour aller réellement vers eux. Sans cela, le dispositif risque de profiter aux publics déjà familiers de la bibliothèque, limitant fortement la portée inclusive de la démarche.

Dans ce cadre, ce travail cherche à évaluer l'écart éventuel entre le modèle prescrit par les sources professionnelles et la réalité des pratiques analysées sur le terrain. Plusieurs hypothèses se dégagent : certaines bibliothèques peuvent porter une démarche active et inclusive, en développant des partenariats et des actions de médiation, tandis que d'autres peuvent proposer un FAL plus formel et statique, sans réelle activation et dont l'existence est principalement matérielle.

À partir de ce constat, la problématique retenue est la suivante : Le dispositif Facile à lire, tel qu'il est proposé en bibliothèque de lecture publique, constitue-t-il un véritable outil d'inclusion ou s'apparente-t-il davantage à une démarche d'affichage institutionnel ?

(cc) BY-NC-ND

Par « démarche d'affichage institutionnel », on entend une mise en œuvre du FAL principalement guidée par des impératifs de conformité ou de valorisation de l'image de la bibliothèque, sans un engagement réel ni une transformation durable et concrète des pratiques. L'espace FAL existe alors matériellement, mais reste peu activé, ce qui restreint sa portée inclusive réelle.

L'enquête de terrain menée a pour but de répondre à cette problématique en se penchant sur plusieurs dimensions : l'implication des équipes, l'aménagement, la visibilité et la gestion technique de l'espace, l'existence de partenariats, les actions de médiation mises en place, le public réellement touché, entre autres.
Toutefois, l'enquête n'ayant pas directement porté sur les bénéficiaires du dispositif, elle ne permet pas de mesurer concrètement l'inclusion sociale produite par le FAL. Elle permet, en revanche, d'analyser les conditions susceptibles de favoriser ou de limiter sa portée d'inclusion, ainsi que les effets perçus par les professionnels. Il conviendra ainsi d'identifier les freins rencontrés par les professionnels, mais aussi les leviers permettant au FAL d'atteindre réellement sa vocation inclusive.

Pour répondre à cette problématique, le travail s'organise en trois temps. Dans un premier temps, il s'agit de présenter les missions d'inclusion et d'accessibilité des bibliothèques, puis le dispositif FAL – ses principes, modalités de mise en œuvre, etc. – comme une réponse à ces enjeux. Un second temps porte sur les leviers et freins qui conditionnent l'engagement inclusif des bibliothèques dans le FAL. Enfin, le dernier temps vise à montrer que la gestion des collections, les partenariats et les actions de médiation constituent des outils indispensables pour faire vivre l'espace FAL, valoriser son offre et assurer la pérennité d'une démarche réellement tournée vers l'inclusion.

(cc) BY-NC-ND

I. DE LA MISSION D'INCLUSION ET D'ACCESSIBILITE DES BIBLIOTHEQUES AU DISPOSITIF FAL

Cette partie, consacrée à la place centrale occupée par les notions d'inclusion et d'accessibilité dans les missions des bibliothèques, présente ensuite le dispositif FAL comme une réponse concrète à ces enjeux.

A. LA PLACE OCCUPEE PAR L'INCLUSION ET L'ACCESSIBILITE EN BIBLIOTHEQUE

Plus largement encadrés par des textes de référence et la notion de droits culturels, l'inclusion et l'accessibilité s'inscrivent au cœur des missions des bibliothèques, davantage sociales. Pour y participer, les bibliothèques déploient des ressources variées dans lesquelles le FAL occupe une place de choix.

1. Définition de l'inclusion et de l'accessibilité en bibliothèque : un changement de paradigme

La société évolue tout comme les bibliothèques de lecture publique, qui intègrent davantage des enjeux sociaux – exclusion sociale, diversité culturelle, handicap – afin d'apporter des solutions adaptées aux problématiques territoriales rencontrées (Andissac & Chaimbault-Petitjean, 2015). Dans ce contexte, les notions d'inclusion et d'accessibilité, étroitement liées, occupent une place centrale parmi ces structures dites accessibles à tous et pour tous. Contrairement à l'intégration, qui demande à l'individu de s'adapter à la société et à ses règles, l'inclusion invite la société et la bibliothèque à s'adapter aux différences culturelles, physiques et/ou sociales de l'ensemble des personnes pour mieux les accueillir et les intégrer (Fontaine-Martinelli & Maumet, 2017). Une bibliothèque inclusive cherche à lever les barrières à leur inclusion pour respecter et favoriser le principe d'équité. Ce changement de paradigme traduit le passage d'une « culture pour tous » à une « culture pour chacun » (Allouche, 2025), qui implique, pour les bibliothèques, de dépasser le modèle de l'usager autonome pour reconnaître la diversité des besoins de chacun et adapter leurs offres en conséquence. Une bibliothèque inclusive valorise les différentes cultures, reconnaît les singularités de chacun et favorise l'autonomie et la participation de tous en proposant un environnement adapté. Cela passe à la fois par des aspects concrets – une signalétique claire, des collections et mobiliers adaptés, l'accessibilité des espaces, etc. – et par des pratiques professionnelles reposant sur la qualité de l'accueil, la bienveillance, la sensibilisation et la formation des équipes, tout en n'infantilisant pas les publics.

Cette démarche demande une compréhension des motivations de la bibliothèque, mais surtout une connaissance fine des publics et de leurs besoins, qu'ils fréquentent ou non la structure, afin de leur proposer des réponses adaptées, menées et construites avec eux et non pour eux (Andissac & Chaimbault-Petitjean, 2015). Chaque action facilitatrice devient alors un levier d'inclusion.

Ce positionnement inclusif des usagers, désormais placés au centre, transforme quelque peu les pratiques professionnelles et la manière de concevoir la bibliothèque : la relation aux autres est interrogée.

(cc) BY-NC-ND

Pour une bibliothèque, l'inclusion et l'accessibilité ne doivent pas être un effort et encore moins une option envisagée pour paraître plus ouverte, renforcer sa visibilité et légitimer l'établissement (Bonello, 2009). Ces notions doivent relever d'un engagement réel porté par des convictions pour répondre à des besoins et favoriser la participation de tous à la vie sociale.

2. Le cadre légal et les missions des bibliothèques de lecture publique

2.1. Les textes de référence

L'inscription du rôle social, de l'inclusion et de l'accessibilité dans les textes de référence des bibliothèques en fait un principe fondamental de leurs missions.

D'abord, le code de déontologie des bibliothécaires (ABF, 2020) précise l'engagement du bibliothécaire à « accueillir et respecter tous les publics » et à « offrir à chacun une égalité de traitement », tant dans le comportement du professionnel à l'égard de l'individu que dans l'accès à des collections adaptées et diversifiées.

L'article 1 de la loi Robert (2021) définit quant à lui les missions des bibliothèques territoriales de lecture publique comme garantissant « l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture. » L'égal accès de tous au sens large, de sorte qu'aucune personne n'en soit écartée. Si les termes d'inclusion et d'accessibilité ne sont pas explicitement nommés, ils sont pleinement implicites, et le sont notamment dans la continuité de l'article 1, où les bibliothèques « Conçoivent et mettent en œuvre des services, des activités et des outils associés à leurs missions ou à leurs collections. Elles en facilitent l'accès aux personnes en situation de handicap. Elles contribuent à la réduction de l'illettrisme et de l'illectronisme. Par leur action de médiation, elles garantissent la participation et la diversification des publics et l'exercice de leurs droits culturels. »

Le Manifeste de l'UNESCO (2022) sur la bibliothèque publique affirme de nouveau cette orientation inclusive et accessible en soulignant leur rôle déterminant à jouer dans divers domaines dont l'inclusion, la culture, l'éducation et l'information : « Les services de la bibliothèque publique sont fournis sur la base de l'égalité d'accès pour tous, indépendamment de l'âge, de l'origine ethnique, du sexe, de la religion, de la nationalité, de la langue, du statut social et de toute autre caractéristique. Des services et des documents spécifiques doivent être fournis aux utilisateurs qui ne peuvent pas, pour quelque raison que ce soit, utiliser les services et les documents habituels. Il s'agit par exemple des minorités linguistiques, des personnes handicapées, des personnes ayant de faibles compétences numériques ou informatiques, des personnes peu alphabétisées ou des personnes hospitalisées ou emprisonnées. »

Ainsi, la présence de ces principes dans les textes fondateurs des bibliothèques montre leur importance dans la société et l'effort attendu des bibliothèques pour y contribuer et y répondre.

2.2. Les droits culturels

Quand la loi Robert évoque les droits culturels, le Manifeste en précise l'esprit. Étroitement liés à l'inclusion puisqu'y contribuant, ces droits nécessitent une attention particulière.

(cc) BY-NC-ND

Historiquement, ils s'inscrivent dans plusieurs textes majeurs : Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966), Déclaration universelle sur la diversité culturelle (2011), Déclaration de Fribourg (2007). C'est notamment ce dernier travail qui précise les droits culturels, en soulignant l'identité, l'accès à l'information et la formation, le droit au patrimoine, les interrelations et le droit de contribuer (Laurent, Jolly-Rambaud, Joly, 2018).

Depuis une dizaine d'années, leur place s'est renforcée en France, notamment par leur prise en compte dans les politiques culturelles et leur inscription dans d'autres documents importants : au ministère de la Culture[1], la Loi NOTRe (2015) et la loi Robert. Ils consacrent des enjeux majeurs à l'accès à la culture, la participation, l'accessibilité et l'identité culturelle, transformant la manière d'envisager la culture (François & Le Bohec Lettieri, 2025). Les droits culturels affirment le droit de chacun à choisir son identité, à accéder à la culture, à participer à la vie culturelle et à y contribuer. Ils reposent sur la reconnaissance légitime de toutes les cultures, leur prise en compte et représentation dans la société et dans les bibliothèques. L'idée est de partir des pratiques culturelles de chacun – savoirs, modes de vie, croyances, langues, etc. (Dudonné, 2022) – pour les mobiliser, les interpréter et les valoriser.

C'est une approche qui place la reconnaissance des singularités, la diversité réelle et les libertés individuelles au cœur des pratiques. Cela rompt avec l'idée d'un modèle culturel unique auquel se conformer et transforme les façons de penser, d'agir et de concevoir les dispositifs.

Les bibliothèques de lecture publique, en tant que premiers équipements culturels, ont l'obligation inscrite dans la loi d'agir dans le respect des droits culturels et ainsi de permettre à tous, publics comme partenaires, d'exprimer leur culture à travers des services adaptés. L'accès, la participation et la contribution active des usagers à la vie culturelle passent par l'accessibilité de l'offre documentaire et notamment par les médiations, qui, lorsqu'elles considèrent leurs besoins et capacités, deviennent essentielles à l'exercice de ces droits.

Ces missions laissent place aux initiatives des publics et les valorisent, en leur permettant de stimuler leurs capacités d'expression et leur créativité. L'usager n'est plus seulement un consommateur, mais une réelle ressource. Les bibliothèques apparaissent ainsi comme des lieux privilégiés pour la réalisation des droits culturels, sous réserve que les professionnels les activent concrètement, sans quoi toute mise en pratique est fortement limitée.

Dans ce cadre, le FAL est un outil pertinent qui, lorsqu'il respecte les conditions propices à son bon développement, notamment par les médiations réalisées, participe à l'exercice des droits culturels[2].

Toutefois, malgré ce rôle central des bibliothèques dans l'inclusion de tous les publics, elle demeure parfois une promesse inaboutie, freinée par des moyens limités, un besoin de formation ou une volonté politique insuffisante (Alléaume, 2025). Cela peut restreindre la portée accessible et inclusive initialement voulue.

[1] Dans les objectifs de la Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle du ministère de la Culture.

[2] Plus de précisions sont apportées dans la suite de ce travail.

(cc) BY-NC-ND

3. Une pluralité de réponses à l'inclusion et à l'accessibilité documentaire

Un cadre législatif incite les bibliothèques à développer et adapter leurs services à des publics divers. La loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap pose le principe d'accessibilité universelle, impliquant des aménagements de services touchant les questions du bâtiment, du numérique, de la communication, des collections ou encore de la programmation culturelle (Bonello, 2009). À cette loi s'ajoute la loi DADVSI du 1er août 2006 relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information. Elle établit une exception au droit d'auteur en faveur du handicap, facilitant le développement de l'édition adaptée. Il s'agit toutefois d'une offre réduite que la bibliothèque se doit d'étoffer avec d'autres propositions. Par ces évolutions législatives, les bibliothèques doivent développer des services favorisant l'accessibilité et l'autonomie de tous.

Les bibliothèques doivent ainsi porter l'inclusion et l'accessibilité de manière active et structurée. Les professionnels sont incités à diversifier leurs offres, autrefois surtout réduites à des dispositifs pour déficients visuels (Fontaine-Martinelli & Andissac, 2017). Dans cette dynamique, de nombreuses actions se développent pour répondre à la diversité des publics et de leurs besoins, notamment ceux en difficultés avec la lecture. Certaines bibliothèques créent des espaces dédiés, tandis que d'autres adaptent les espaces existants, pour rassembler ressources et accompagnement. Concernant les services inclusifs, ils reposent notamment sur des collections adaptées, une signalétique claire, des outils numériques accessibles, des partenariats, des actions de médiation et un personnel formé pour un accueil bienveillant (Alléaume, 2025). Plusieurs bibliothèques développent ainsi des fonds spécifiques, certaines bénéficiant de l'exception handicap pour adapter en toute légalité des documents, tandis que d'autres participent au dispositif « Daisy dans vos bibliothèques », une offre de lecture adaptée de la Médiathèque Valentin Haüy. Ces offres sont complétées par une diversité de services et de supports adaptés : livres numériques, audio, en grands caractères, braille, DVD adaptés[3], outils de lecture, le Facile à lire et à comprendre (FALC), le fonds FLE, l'espace Lire Autrement[4], etc., ainsi que par des actions comme le hors les murs ou le service d'écrivain public, permettant de toucher des publics éloignés de la bibliothèque, de la lecture et de l'écriture et de les orienter vers des ressources adaptées (Chambon, 2010). Le développement de ces services participe à une meilleure inclusion des publics.

Toutefois, ce sont des publics fréquentant peu les bibliothèques. Il ne suffit donc pas de proposer des collections adaptées : le développement de partenariats, d'actions culturelles accessibles et d'une communication adaptée est nécessaire. Ces dispositifs, en faveur de l'inclusion de publics variés, participent ainsi à la réduction des inégalités d'accès au savoir et à la culture en s'efforçant de faire tomber les diverses barrières ressenties.

Le FAL, en proposant une offre pensée pour faciliter l'accès à la lecture pour tous, au cœur des missions premières des bibliothèques, s'inscrit dans cette dynamique. Le dispositif peut permettre de compenser des situations d'exclusion et

[3] Des DVD sous-titrés ou avec audiodescription.

[4] Des précisions sur ces trois offres de lecture sont apportées dans la suite de ce travail.

(cc) BY-NC-ND

ainsi de répondre à une logique d'égalité de la culture et des chances (Schwaller, 2021). Il vise à répondre aux besoins des publics cibles, notamment par des actions de médiation permettant d'aller vers eux et de diminuer la distance ressentie au livre et à la bibliothèque. Ce dispositif peut ainsi participer à une réelle démarche inclusive pour le tout public, en les rendant davantage acteurs. Le FAL ne constitue pas une solution unique ou suffisante à lui seul, mais participe pleinement à l'inclusion et occupe une place importante parmi les outils existants d'une bibliothèque.

B. LE FACILE A LIRE : QU'EST-CE QUE C'EST ?

L'offre de lecture FAL proposée en BM[5] comporte plusieurs spécificités. Il est nécessaire de la contextualiser et d'apporter une attention particulière à son origine, son objectif, ses publics, ses conditions de mise en place, ses structures relais, en bref tout ce qui fait le FAL, pour en avoir une meilleure compréhension.

1. Aux origines du Facile à lire

1.1. Les pays nordiques

Le concept du « facile à lire » est né dans les pays du nord de l'Europe (Pays-Bas, Scandinavie) et au Canada, et s'est répandu depuis une trentaine d'années dans les médiathèques le plus couramment sous l'appellation « Easy to read squares ». Ce projet de textes adaptés vise des publics rencontrant des difficultés de lecture, comme les personnes souffrant d'un handicap intellectuel, de troubles neuropsychiatriques ou dys, mais aussi les personnes en situation d'apprentissage, les primo-arrivants ou les lecteurs débutants (Andissac, 2011). Les espaces de ces collections sont différents de ceux des autres collections, avec un mobilier facilement repérable – des couleurs vives pour les Pays-Bas –, une présentation de face (*facing*) des documents, l'absence de classement traditionnel au profit de mots repères et la diversité des supports proposés (DVD, livres-audios, jeux).

Aux Pays-Bas, ces espaces sont appelés « Makkelijk lezen plein ». Ils s'adressent principalement à un public enfant de 8 à 13 ans rencontrant des difficultés de lecture – incluant dyslexie et troubles de l'attention – ou qui tout simplement, n'aime pas lire. Ces espaces, naturellement intégrés à la section jeunesse de la médiathèque, reposent sur le même objectif de rendre la lecture accessible, par des livres attractifs et adaptés, aux publics rencontrant des difficultés.

En Suède, les collections FAL appelées « Lättläst », sont très répandues, sans toutefois présenter une recherche d'aménagements d'espaces ni de mobilier spécifique. Les bibliothèques suédoises ont bénéficié du soutien du *Centrum for Lättläst*, le Centre de livres FAL, qui a encouragé la production et la diffusion de documents accessibles, par des formations, colloques ou publications sur le sujet, en partant du principe que toute personne en difficulté de lecture doit néanmoins avoir accès à des livres. La production éditoriale de livres, nativement FAL et soutenue par l'État, a ensuite été confiée à la maison d'édition indépendante LL-förlaget. Elle

[5] Le FAL a également sa place dans d'autres lieux de médiation comme dans un établissement partenaire (prison, maison de retraire, centre d'accueil, commerce, etc.), un CDI (à ce sujet, voir : Emma Moirant, *Le « facile à lire » au CDI pour favoriser la lecture des collégiens ?*, 2023, mémoire en MEEF Second degré), etc.

(cc) BY-NC-ND

propose des ouvrages originaux ou adaptent des livres déjà existants pour adultes et jeunes adultes et couvrent divers genres et niveaux de difficulté.
Cette fondation a été dissoute en 2015, mais ses missions ont été reprises par l'Agence suédoise pour les médias accessibles (MTM), qui poursuit cet accompagnement via diverses ressources sous l'autorité du ministère de la Culture : conseils, tutoriels et guides d'écriture FAL[6]. Elle valorise les initiatives par un prix annuel récompensant la meilleure bibliothèque engagée dans le FAL (Sarnowski, 2017).

L'exemple suédois souligne le rôle déterminant de l'État dans l'impulsion du FAL et l'accessibilité des collections en bibliothèque. La reconnaissance nationale et le soutien institutionnel renforcent les moyens alloués aux bibliothèques, facilitent la mise en œuvre du dispositif et contribuent à légitimer et rendre plus visible les collections adaptées.

1.2. Le FAL en France

Le FAL arrive en France en 2013 sous l'initiative de Françoise Sarnowski[7], puis en 2014 dans les bibliothèques bretonnes, sous l'impulsion de la structure Bibliopass[8], le soutien de la DRAC Bretagne et l'appui de la structure régionale Livre et lecture en Bretagne (LLB).

Pour comprendre l'origine du FAL en Bretagne, il est éclairant de replacer sa mise en place dans son contexte régional, comme l'illustre la citation textuelle suivante :

> « La médiathèque de Landerneau fait partie des premières bibliothèques à avoir mis en place un espace Facile à lire en France. L'espace Facile à lire a été créé en 2014, dans un contexte particulier en Bretagne. A ce moment-là, il y a en Bretagne un mouvement de contestation (les bonnets rouges) lié notamment au souhait de mettre en place l'écotaxe et à de nombreux plans de licenciement dans les abattoirs du Finistère. Dans ces abattoirs (Gad, Doux..), on relève un taux d'illettrisme parmi les salariés licenciés allant jusqu'à 30 %. Ce taux a fortement interpellé. Dans ce contexte de grogne sociale, un contrat est signé entre l'État et la région Bretagne : le pacte d'avenir pour la Bretagne. Dans ce pacte, il y a des mesures d'urgence de lutte contre l'illettrisme avec une mission et une enveloppe financière dédiée. Ce projet est confié à livre et lecture en Bretagne (LLB). LLB met alors en route un projet dans le nord Finistère auprès de 7 bibliothèques dont Landerneau, pour identifier des partenaires sur chacun des lieux accueillant des personnes en situation d'illettrisme, proposer une résidence et des rencontres avec une autrice et enfin mettre en place des espaces faciles à lire. LLB travaillait déjà depuis plusieurs mois avec Françoise Sarnowski pour réfléchir au déploiement du facile à lire. »[9]

La Bretagne, sans être la région la plus touchée par l'illettrisme, fait tout de même preuve d'un fort dynamisme face à l'illettrisme (Munsch, 2017), notamment

[6] Plus de détails sont disponibles à l'URL suivante : https://www.mtm.se/tema/lattlast/

[7] Ancienne responsable du service Accessibilité à la bibliothèque de Rennes Métropole et ancienne formatrice et membre active des réseaux nationaux sur l'inclusion en bibliothèque. Elle a maintenant pris sa retraite.

[8] Structure de formation, d'accompagnement et de conseil sur les questions d'accessibilité. Elle a été fondée en 2011 par Françoise Sarnowski et est désormais inactive en raison du départ à la retraite de son administratrice.

[9] Réponse provenant du questionnaire, écrite par la directrice de la médiathèque de Landerneau.

(cc) BY-NC-ND

dans le nord Finistère. Les licenciements dans les abattoirs ont souligné d'importantes difficultés en maitrise de l'écrit, liées notamment aux enjeux de reconversion. Dans ce contexte, une volonté politique d'impliquer les médiathèques dans la lutte contre l'illettrisme émerge. La DRAC Bretagne s'empare alors du projet FAL pour l'accompagner, avant de le déléguer à LLB. Un soutien financier se met en place pour la formation des bibliothécaires au bon accueil et accompagnement du public cible, pour la création d'espaces FAL dans les bibliothèques choisies, pour l'acquisition de collections et des actions de médiation.

Si le FAL se développe dans ce fort contexte de lutte contre l'illettrisme, il ne s'adresse pas pour autant uniquement à ce public car il peut bénéficier à une diversité d'adultes rencontrant des difficultés de lecture.

D'abord implanté dans le Finistère, le FAL s'est progressivement diffusé dans l'ensemble de la Bretagne, notamment en Ille-et-Vilaine où la médiathèque départementale (MD) le soutient très activement depuis 2014. De la Bretagne, ces espaces se sont peu à peu développés sur le reste du territoire français, portés par les communes ou les BD.

Depuis 2018, le déploiement de l'offre de lecture FAL est coordonnée au niveau national par le ministère de la Culture avec l'appui d'un collectif national réunissant l'Association des bibliothécaires de France (ABF), l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) et la Fédération interrégionale du livre et de la lecture (FILL).

À ce jour, environ 800 demandes de logo national ont été recensées, donc 800 structures proposant un espace FAL[10]. Cette volumétrie témoigne du développement soutenu du dispositif, qui est amené à se poursuivre avec de nouveaux espaces en projet.

2. Les publics cibles : les personnes éloignées de la lecture

2.1. La typologie des publics concernés

Bien qu'ouverts à tous, les espaces FAL ciblent prioritairement toutes personnes rencontrant des difficultés avec la lecture, ne fréquentant pas ou peu les bibliothèques. Pour les qualifier, la notion de personnes éloignées de la lecture fait consensus et se distingue des publics dits empêchés. Là où les publics éloignés de la lecture et du livre ne fréquentent pas ou peu les médiathèques principalement pour des raisons d'éloignement social, culturel, linguistique, géographique ou de précarité, les publics empêchés en sont absents notamment pour des raisons physiques (Loquet, 2017). Ces personnes n'ont pas accès à l'établissement car elles peuvent être en situation de handicap ou bien car elles sont retenues dans des institutions – personnes placées sous main de justice ou en établissements de santé.

Le FAL s'adresse aux adultes et grands adolescents qui ne lisent pas, peu, ou plus. Cette catégorie de publics éloignés de la lecture recouvre une grande diversité de profils :

- Personnes en situation d'illettrisme

[10] Information communiquée lors d'un échange par courriel par la chargée de mission Accessibilité en bibliothèque et publics spécifiques du service du livre et de la lecture au sein de la Direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC) du ministère de la Culture.

(cc) BY-NC-ND

- Personnes d'origine étrangère apprenants le français (allophones, primo-arrivantes : français langue étrangère (FLE))
- Personnes en situation de handicap (intellectuel, cognitif, sensoriel, moteur)
- Personnes dyslexiques
- Personnes en situation de fatigabilité : personnes âgées, hospitalisées, malades
- Personnes en grande précarité sociale et culturelle

Il peut également s'adresser à des lecteurs occasionnels dont la pratique de la lecture est fragile, ou qui ne disposent pas de beaucoup de temps pour lire, et qui cherchent des lectures courtes et faciles. Ce public ne constitue pas le cœur de cible et ne nécessite pas de médiation spécifique. Ce point doit rester en tête quand un bibliothécaire décide de s'engager dans le FAL.

Cette typologie plurielle des publics cibles vise à apaiser toute discussion et crainte des professionnels sur la stigmatisation des publics (Sarnowski, 2015). C'est une offre qui vise des besoins spécifiques mais qui reste accessible à tous, soulignant son caractère inclusif.

L'éloignement à la lecture peut s'expliquer pour des raisons variées : manque de pratique, problèmes dans la technique de la lecture, mauvaise assimilation à la suite d'échecs scolaires, etc. Dans ces contextes, la bibliothèque peut proposer différents chemins d'accès à la lecture, ce que permet le FAL en s'adaptant à une pluralité de besoins et donc de publics. Il n'existe pas un public FAL mais des publics FAL, auxquels il convient d'offrir des propositions de lecture adaptées.

Les usages du FAL peuvent également varier. Certains y auront recours de manière durable, pendant que d'autres de façon ponctuelle, la difficulté de lecture pouvant être temporaire et résorbée.

Le FAL constitue ainsi une porte d'entrée dans la lecture, favorisant l'intérêt et l'amélioration des compétences.

2.2. Les personnes en situation d'illettrisme

Comme sus-cité, les personnes en situation d'illettrisme sont la typologie du public ciblé par le FAL pour qui le dispositif a été initialement implanté en France. Elles en constituent le public prioritaire. Selon l'ANLCI, il s'agit de "personnes qui ont été scolarisées en langue française et qui, arrivées à l'âge adulte, ne parviennent pas pour autant à être autonomes avec l'écriture, la lecture, avec les outils numériques dans des situations simples de la vie quotidienne", leur maîtrise en étant insuffisante.

Cette situation renvoie à un déficit de littératie[11], ici entendue au sens large comme l'aptitude à comprendre, utiliser et communiquer grâce à l'information écrite ou numérique dans la vie quotidienne. Autrefois limité aux compétences de lecture et d'écriture dans le cadre scolaire, le concept de littéracie s'est élargi pour inclure ces mêmes compétences comme elles sont mobilisées par les adultes dans la vie sociale. Leur maitrise est nécessaire à la bonne compréhension et utilisation de l'information (Fraenkel, 2021). En effet, la littératie comme phénomène culturel et social, interroge plusieurs enjeux du quotidien : professionnels, personnels, sociaux,

[11] Le concept est apparu au cours des années 1950 dans le monde anglo-saxon.

(cc) BY-NC-ND

culturels, etc. Elle est indispensable au développement de l'individu pour plusieurs aspects de sa vie quotidienne et sociale : emploi, santé, démarches, communication, loisirs, etc.

Lorsque la littératie fait défaut, donc que les compétences de lecture et écriture sont insuffisantes, les conséquences sont significatives : difficultés dans de nombreux aspects de la vie et participation sociale réduite, pouvant freiner l'intégration, l'autonomie et l'émancipation des individus, donc l'accès à ses droits.

Malheureusement, de nombreuses personnes présentent un niveau insuffisant de littératie. Selon l'enquête "Formation tout au long de la vie" de 2024, 10 % des 18-64 ans rencontrent des difficultés dans au moins une compétence de base de l'écrit – identification des mots, compréhension du texte, écriture, comptage. Parmi les personnes scolarisées en France, 4 % sont en situation d'illettrisme, soit 1,4 millions de personnes, un chiffre en baisse depuis 2004[12]. L'illettrisme touche tous les profils et territoires – plus de la moitié des personnes concernées travaillent, un tiers vit en zone rurale.

Face à l'ampleur de l'illettrisme, il est essentiel d'apporter une aide pour améliorer leur situation en proposant des actions favorisant leur inclusion. Dans ce cadre, les bibliothèques jouent un rôle central en y remédiant. Elles participent à la prévention de l'illettrisme auprès des plus jeunes mais aussi à la lutte contre l'illettrisme chez les adultes. Selon l'IFLA (2003), les bibliothèques comptent parmi les structures les mieux placées pour agir dans la lutte contre l'illettrisme. Par la diversité de leurs offres – espaces de socialisation, de médiation, de création, etc. – elles contribuent au développement de la littératie des individus. Si ce travail s'inscrit dans un écosystème plus large d'acteurs pour une mutualisation des ressources et expertise, la bibliothèque en demeure un acteur clé par ses missions respectives.

Par ailleurs, l'illettrisme est à différencier de l'analphabétisme désignant la situation d'une personne qui n'a jamais été scolarisée et doit ainsi passer par un premier niveau d'apprentissage de l'écrit et de la lecture (Loquet, 2017). La notion se distingue aussi de celle du FLE qui concerne l'apprentissage du français comme une langue étrangère pour les nouveaux arrivants en France ne parlant pas la langue, bien qu'étant scolarisés dans leur langue maternelle.

Depuis la reconnaissance de la lutte contre l'illettrisme comme Grande Cause nationale en 2013, l'ANLCI organise chaque année, depuis 2014, les Journées Nationales d'Action contre l'Illettrisme (JNAI), autour du 8 septembre[13]. Cet évènement vise à valoriser les initiatives nationales pour la prévention et lutte contre l'illettrisme, à sensibiliser, informer et mobiliser les acteurs, à travers diverses actions concrètes – ateliers, projections, conférences, etc. Dans ce contexte, les bibliothèques engagées dans le FAL peuvent participer en inscrivant et valorisant leur espace – coup de projecteur sur l'espace, médiations autour des livres, rencontre avec un professionnel, etc.

Le FAL constitue ainsi un outil de lutte contre l'illettrisme (Loquet, 2017). En s'adaptant aux différentes pratiques des usagers, il facilite l'accès à la lecture et l'écriture, aide à dédramatiser ce rapport et propose une réponse accessible aux besoins des personnes dans leur quotidien.

[12] Contre 7 % en 2011, et 9 % en 2004. Une baisse dues aux actions de sensibilisation et à un effet générationnel (Munsch, 2017).

[13] Il s'agit de la journée internationale de l'alphabétisation.

(cc) BY-NC-ND

2.3. Un public absent ?

Comme sus-cité, les publics visés par le FAL, éloignés de la lecture, fréquentent peu ou pas les bibliothèques de manière autonome pour diverses raisons socioculturelles.

D'une part, l'image du lieu joue un rôle important. La bibliothèque, longtemps perçue comme un temple de la connaissance et associée à une culture dite légitime et peu accessible, peut apparaitre intimidante, voire effrayante, et raviver un passé scolaire douloureux, notamment chez ce public ayant des difficultés d'accès à la lecture. Les impressions et aprioris que l'on se fait d'un lieu peuvent aller à l'encontre de son action (Munsch, 2017).

Cette représentation est parfois renforcée par l'aspect extérieur du bâtiment. Il peut être impressionnant et susciter une grande appréhension et un sentiment d'inconfort.

Des barrières symboliques, culturelles, linguistiques se créent et s'interposent entre la structure et l'usager. Certains peuvent se sentir illégitimes, ne pas maitriser les codes, éprouver de la gêne et de la honte à l'idée de franchir le seuil, le seuil du livre, de la bibliothèque, d'une culture considérée comme lointaine, voire hostile dans certains cas, et en tout cas, destinée à d'autres. De ce fait, l'acte d'entrer dans une bibliothèque demande du courage, que beaucoup ne sont pas disposés à fournir de manière autonome. Se considérant comme n'appartenant pas à cette culture « lettrée » (Moirant, 2024), l'usager peut en rejeter l'idée allant jusqu'à s'autoexclure.

Ainsi, franchir le seuil de la bibliothèque peut constituer un obstacle important, malgré l'évolution de son image, qui nécessite encore d'être déconstruite auprès de ces publics, comme d'autres professionnels.

L'éloignement à la lecture peut aussi s'expliquer par une méconnaissance de l'offre des bibliothèques, pourtant susceptible de répondre aux besoins de ces publics (Alléaume, 2025). De ce fait, il est crucial de la faire connaitre comme le FAL en communiquant dessus (brochures, affiches, tracts d'infos, etc.), notamment auprès des acteurs relais, pouvant eux-aussi avoir d'anciennes représentations de la bibliothèque, susceptibles d'orienter les publics cibles. Cette méconnaissance, liée au non-franchissement du seuil, peut être renforcée par une offre parfois peu adaptée. Dans ce cas, la bibliothèque est appelée à davantage d'accessibilité et d'inclusion.

Dès lors, sans actions spécifiques pour atteindre ces publics, ils restent largement absents des bibliothèques, ou, s'ils se risquent à y entrer, peuvent ne pas s'y sentir à leur place. Le FAL vise justement à les attirer en proposant une offre adaptée à des personnes pour qui la lecture et la fréquentation des bibliothèques ne sont pas une habitude ni chose simple.

3. La mise en place d'une offre de lecture FAL

Cette présentation s'appuie sur diverses ressources professionnelles dédiées au FAL, dont notamment le guide pratique FAL 2025 à destination des bibliothèques publié annuellement par la MD d'Ille-et-Vilaine (MDIV).

(cc) BY-NC-ND

3.1. Les collections documentaires

Proposer du FAL en médiathèque passe dans un premier temps par un travail sur les collections et sur un espace dédié. L'offre de lecture FAL repose sur une sélection de documents dont les supports peuvent varier : livres, livres audios, podcasts, CD, DVD. Ces documents sont identifiés par le logo national[14] une fois que la médiathèque en a fait la demande.

3.1.1. Les critères d'acquisition

Les collections peuvent contenir la variété de catégories de documents suivants : abécédaires, imagiers, albums, contes ; romans, récits de vie, biographies ; poésie, théâtre ; livres jeux, pop-up, livres animés ; documentaires, beaux livres, albums de photographies ; livres en gros caractères, etc. Chaque document doit respecter des critères[15] précis et objectifs, tant sur la forme que sur le contenu, pour s'adapter au public cible, peu lecteur.

Concernant la forme, les textes sont relativement courts, comme les chapitres et phrases le composant. La police est assez grande pour faciliter la lecture et limiter les confusions entre les lettres. Elle est sans sérif pour présenter des caractères à bâtons, sans empâtements – tels qu'*arial* ou *calibri*. Un grand interlignage participe à une meilleure lisibilité du document. La mise en page est aérée avec plusieurs chapitres, paragraphes et retours à la ligne qui structurent le document pour donner un meilleur confort de lecture et laisser place aux silences, souvenirs, paroles et à l'imaginaire des lecteurs. Le vocabulaire utilisé est simple, sans langage abstrait ni symbolique. Les temps de conjugaison sont eux aussi simples – notamment du présent ou de l'imparfait. La qualité de l'imprimerie est aussi importante car la lecture sera plus difficile si l'encre est de médiocre qualité. Les illustrations sont optionnelles mais conseillées, elles sont bienvenues car elles rendent la lecture d'un texte plus facile et attrayant.

Le contenu, quant à lui, est un récit de qualité, abordant un sujet valorisant, dans lequel l'usager peut se retrouver, se reconnaître et parfois même s'identifier. L'idée est de proposer une collection répondant aux centres d'intérêts des personnes concernées et croisant la vie de tous âges. La pratique de lecture peut en effet être motivée par la rencontre de livres rattachant les usagers à leurs cultures d'origine (François & Le Bohec Lettieri, 2025). Les sujets sont populaires, au sens de thèmes larges et connus du plus grand nombre, et les histoires intéressantes. Il est également suggéré de favoriser une intrigue linéaire, où la progression est simple et logique, tout en évitant un nombre excessif de personnages. Toujours est-il que les documents proposés ne doivent pas être simplistes ou trop infantilisants.

[14] Des détails sont apportés dans la suite de travail.

[15] Ces critères, d'abord réfléchis et définis dans les *Directives pour les documents faciles-à-lire* (Tronbacke, 1999), sont rappelés dans *La notion de livre « faciles à lire » - quels critères de repérage* (Sarnowski, 2014) et le guide pratique de la MDIV.

(cc) BY-NC-ND

À noter qu'en raison d'une offre éditoriale nativement FAL très pauvre, exceptée *La traversée* chez Weyrich[16] et depuis peu, *FASIL* chez Goater[17], la plupart des documents constituant le fonds provient de l'édition courante, non conçue ni même pensée pour le FAL. Aussi rares sont les livres qui répondent fidèlement à tous les critères du FAL, de la même manière que tous les livres du fonds ne correspondront pas à tous les lecteurs, chacun ayant des besoins différents. Mais il est important de proposer une pluralité de documents afin que l'espace FAL puisse répondre aux besoins de chacun.
Pour ce qui est des maisons d'édition et des collection spécifiques, d'autres peuvent être adaptées au fonds FAL, bien que ne répondant pas fidèlement à tous les critères retenus[18].

Les sélections réalisées pour le prix "Facile à lire Bretagne", les bibliographies réalisées par la MDIV et par la MD du Finistère sont également d'une aide précieuse pour la constitution d'une collection FAL, particulièrement au moment de sa mise en route[19].

3.1.2. Des niveaux de lecture différents

Aux critères de repérage d'un livre FAL, s'ajoutent différents niveaux de lecture et de difficultés. Bien que le public cible du FAL a en commun les difficultés avec la lecture, tous n'ont pas les mêmes capacités, les degrés pouvant varier d'une personne à l'autre. Les trois niveaux de lecture dégagés sont pensés pour répondre au mieux à la diversité des besoins des publics : le niveau 1 correspond à des livres très visuels et illustrés avec peu de textes, voire sans texte[20], notamment à destination des adultes débutants en lecture-écriture ou avec une déficience cognitive, et représente idéalement environ 20 % du fonds. Le niveau 2, environ 60 % du fonds, réunit quant à lui des textes courts de fiction ou documentaires (jusqu'à 100 pages), avec des illustrations, chapitres brefs et mise en page aérée, notamment destinés aux adultes débutants en lecture-écriture et allophones. Enfin, le niveau 3 regroupe des ouvrages de fiction ou documentaires plus longs (100 à 200 pages), peu ou non illustrés, à proposer en proportion plus limitée (10 à 20 %) pour garantir la bonne accessibilité du fonds. Il s'adresse plutôt à des lecteurs occasionnels, fatigués, âgés ou en reprise de lecture.

Une 4e catégorie de documents, les livres-outils ou outils de médiation, peut idéalement compléter la sélection. Leur côté plus attrayant sert d'appui à la médiation lors d'animations. Ils représentent un intérêt pour le public s'ils sont mis en situation par des médiateurs.

Ces informations concernant la composition du fonds sont importantes à respecter notamment lors de la création et de la constitution du fonds. Toutefois ce

[16] À l'initiative d'écrivains belges de l'association Lire et Ecrire Luxembourg, la collection propose des romans pour adultes notamment ceux débutant la lecture. Elle vise à mettre en valeur un public et non pas un livre. Un comité de lecteurs en alphabétisation participe à l'élaboration en donnant des retours, intégrés à l'écriture, illustrant une co-construction réussie entre auteurs et public cible.

[17] À ce jour, elle est la première collection de romans FAL en France. Issue d'un projet d'écriture collaborative mené par l'association Li(b)re (2022) avec des publics éloignés de la lecture, elle compte un premier titre paru en octobre 2025 *57, rue du Soleil*, un second étant à venir.

[18] Deux sélections complémentaires de collections et maisons d'édition FAL sont disponibles en annexe 1 pp. 88-90.

[19] Ces outils proposent des sélections graduées (du très visuel de niveau 1, aux lectures accessibles à tous de niveau 3), ainsi que des ressources audios et des titres adaptés aux publics séniors et apprenants. Un exemple est disponible à l'URL suivante : https://www.calameo.com/read/00080575717dc8119ea77

[20] Du type abécédaire, imagiers, livres pop-up à manipuler, albums, livres pratiques, de voyage.

(cc) BY-NC-ND

sont des repères indicatifs à adapter selon le public et l'évolution du fonds. Leur attribution peut varier d'une médiathèque à l'autre, et les proportions recommandées ne sont pas fixes. L'essentiel est d'ajuster la composition du FAL aux besoins des usagers, que chacun trouve son compte, quitte à ne pas représenter tous les niveaux.

3.1.3. La différence entre FAL, FALC et Lire Autrement

Le FAL est différent du Facile à Lire et à Comprendre (FALC) bien que les deux démarches soient inclusives. Les documents FALC[21] sont élaborés selon un ensemble de règles de rédaction et de présentation[22] qui permettent leur simplification et leur compréhension par tous grâce à une information accessible de manière plus facile à lire et à comprendre.

Le FALC s'adresse à toutes personnes ayant des difficultés de compréhension, notamment les personnes en situation de handicap intellectuel. Ces dernières participent à la rédaction, la transcription et/ou à la relecture du document FALC pour garantir la bonne lisibilité et compréhension de l'information.

Un logo européen FALC créé par Inclusion Europe[23] est apposé par les rédacteurs sur tout document rédigé en FALC, donc ayant suivis les règles imposées par la méthode.



Logo européen FALC

Le logo FAL est, lui, ajouté par les bibliothécaires comme pastille sur le document appartenant au fonds.



Logo FAL du ministère de la Culture

[21] La méthode peut s'appliquer aux informations écrites, électroniques, audio ou audiovisuelle.

[22] Il s'agit d'une cinquantaine de règles européennes portant elles aussi, aussi bien sur le fond que sur la forme. L'Unapei – mouvement associatif français de soutien et de services aux personnes en situation de handicap – répertorie la liste complète des règles dans un guide disponible à l'URL suivante : https://falc.unapei.org/quest-ce-que-le-falc/les-regles-du-falc/

[23] Association qui agit pour les personnes en situation de handicap intellectuel.

(cc) BY-NC-ND

Le logo FAL ne doit pas être utilisé pour des documents FALC, et inversement. Bien que le FALC puisse convenir à certains publics du FAL, il est recommandé de distinguer les deux par des collections séparées afin d'éviter toute confusion.

Le FAL se distingue également du Lire autrement, qui propose des collections adaptées et accessibles aux personnes en situation de handicap ou atteintes de troubles cognitifs – livres en gros caractères, en braille, audio, Dys, FALC, LSF, etc.

Si certains publics peuvent trouver des ressources dans les deux, il est là aussi recommandé de bien différencier ces fonds, leurs contenus ne se recouvrant pas entièrement.

Il est ainsi préférable de bien distinguer FAL, FALC et Lire Autrement afin d'éviter toute confusion, en prévoyant des espaces séparés lorsqu'ils coexistent.

3.2. Les espaces FAL

Le FAL ne se limite pas seulement aux documents ni à une collection, car il s'agit également d'un espace qui doit lui aussi suivre certaines conditions pour sa création et son maintien. Il est important qu'il soit adapté, lisible et attractif, afin de faciliter l'accès et donner envie à ce public peu lecteur de s'en saisir.

3.2.1. Le mobilier

Pour cela, le mobilier doit être attractif et pouvoir présenter tous les documents de face, idéalement sans avoir à les superposer, afin de faciliter le repérage et la manipulation de l'usager. Contrairement aux autres collections souvent rangées sur la tranche, la mise en avant des couvertures rend l'espace plus ouvert, attractif et invite davantage le public à feuilleter. Les documents FAL ne sont pas classés – ni par genre, ni par niveau. Cette organisation physique des documents est pensée pour faciliter leur présentation visuelle et le choix des usagers.

Il est conseillé de prévoir un mobilier – acheté ou sur mesure – pouvant accueillir une capacité minimum de 50 documents de formats variés et multi-supports[24]. Ils sont à renouveler régulièrement pour maintenir la curiosité et l'attractivité.

Un mobilier mobile par la présence de roulettes ou par un poids léger, est préférable pour envisager un déplacement dans et hors les murs.

Le choix des matériaux – recyclé, bois, carton – contribue à créer un espace plus familier et rassurant, encourageant la confiance et le confort de l'usager. S'il est d'un visuel distinct des autres mobiliers – forme, couleur – alors il captera davantage l'attention. Le mobilier peut agir comme signalétique.

Ces critères doivent être inscrits dans le cahier des charges.

Concernant l'organisation spatiale, l'emplacement est déterminant. Il est recommandé et préféré d'installer le mobilier près de l'entrée pour qu'il soit facilement voire immédiatement repérable. Un public peu ou non-lecteur peut être découragé à l'idée de parcourir les rayons de la médiathèque. Un emplacement à l'entrée facilite repérage et confort et limite cette appréhension. Idéalement visible de l'extérieur, le mobilier doit dans tous les cas être mis en évidence dans une zone dégagée et fréquentée.

[24] Des documents de différentes dimensions et épaisseurs.

(cc) BY-NC-ND

Pour une convivialité maximale, l'ouverture de l'espace à la consultation sur place est importante. La présence d'assises et d'une table basse à proximité favorise l'installation confortable des publics.

3.2.2. La signalétique accessible

Le logo FAL du ministère de la Culture doit apparaître explicitement sur la signalétique pour identifier l'espace et chaque document – en l'apposant sur sa couverture.

Considérant qu'une collection rendue davantage accessible est davantage inclusive, il est bienvenu que l'espace FAL respecte des règles graphiques liées à l'accessibilité[25].

Concernant la couleur du logo, bien que toutes les déclinaisons soient possibles, le bleu est préconisé. Certaines couleurs sont à éviter en raison de leur symbolique, le rouge étant associé à l'interdit et au danger.

Le contraste est à respecter. Le Logiciel Color contrast permet de vérifier que les couleurs utilisées sont suffisamment contrastées pour les personnes malvoyantes.

Le graphisme privilégie une appellation écrite en minuscule, groupée et non morcelée à différents endroits. Le marquage, pensé pour informer et non décorer, doit éviter toute surcharge visuelle. Ces éléments rendent le contenu facile à identifier, à lire et à comprendre.

Une attention est prêtée à l'utilisation de supports plastifiés brillants, à limiter, en raison d'une gêne créée à la lecture de la couverture du document.

Une seule application du logo est suffisante, qui est à associer au texte "Facile à lire" pour un meilleur repérage et identification du public cible.

Ces différentes règles[26] facilitent le repérage des publics cibles et participent à améliorer l'accessibilité et l'inclusion d'un espace FAL.

Ces divers critères, conseillés et non pas imposés, apparaissent toutefois comme des conditions *sine qua non* à la bonne création de l'espace FAL. Ils offrent un meilleur confort aux publics cibles en rendant l'espace chaleureux, ce qui participe à susciter leur intérêt.

[25] Ces règles ne sont pas seulement applicables à l'espace FAL mais également aux autres supports de signalétique des collections et des services d'une médiathèque.

[26] Pour des informations complémentaires et des visuels de la signalétique de différents espaces, télécharger le support « Logo et signalétique » de la designeuse graphique Hélène Gerber, disponible à l'URL suivante : https://fill-livrelecture.org/replay-webinaire-facile-a-lire-episode-2-lamenagement-et-la-valorisation-dun-espace-facile-a-lire/

(cc) BY-NC-ND

3.2.3. Des exemples d'espaces FAL bretons d'Ille-et-Vilaine

Les possibilités de réalisation d'un mobilier FAL sont plurielles et souvent différentes d'une médiathèque à l'autre. L'aménagement peut être mural, comme le propose la médiathèque de la Chapelle-de-Brain[27] :



Crédit : médiathèque de la Chapelle-de-Brain

Le mobilier peut tout aussi bien être une étagère composée de différentes tablettes et/ou intégrer différents caissons, comme l'illustre la médiathèque de Bazouges-la-Pérouse.



Crédit : MD d'Ille-et-Vilaine

[27] L'exemple donné ne respecte pas forcément les règles d'accessibilité évoquées ci-dessus. Il sert à montrer l'aménagement possible d'un mobilier FAL.

(cc) BY-NC-ND

Comme se présenter sous la forme d'un mobilier carré, présenté à la médiathèque de Bains-sur-Oust :



Crédit : MD d'Ille-et-Vilaine

Ces exemples ne sont pas exhaustifs des nombreuses réalisations de mobiliers FAL en bibliothèques, mais en donnent un aperçu.

L'espace FAL est une manière totalement nouvelle de penser et proposer une collection en médiathèque, que ce soit par la manière de présenter les ouvrages, les choix des documents, le renoncement à la classification Dewey, entre autres. Bien que la démarche bouscule et réinterroge certains fondamentaux des professionnels (Fontaine-Martinelli & Andissac, 2017), elle est toutefois nécessaire à ce que les bibliothèques deviennent davantage accessibles et inclusives.

4. La valorisation et pérennisation d'une offre FAL

4.1. Une démarche partenariale

Une offre FAL ne repose pas uniquement sur un espace et des collections. Si cela constitue un point de départ, il reste insuffisant car le public cible ne fréquente généralement pas la médiathèque de manière autonome. C'est pourquoi il est essentiel de créer et d'entretenir des partenariats locaux avec des structures en lien direct avec ces publics. Ces acteurs, qui connaissent mieux les publics, aident à identifier leurs besoins pour les bibliothécaires qui peuvent ensuite adapter leur offre et grandement faciliter leur venue. Les partenariats rendent ainsi visible l'offre FAL auprès des publics cibles, favorisent la mise en place d'accueils spécifiques et de médiations, encouragent l'interconnaissance pour l'ensemble des interlocuteurs, et permettent de s'appuyer sur l'expertise des professionnels du social, du médico-social, de l'insertion et de la formation.

Ils sont indispensables à la valorisation et à la pérennisation du dispositif, sans lesquels le fonds FAL atteindrait difficilement ses publics et leurs besoins. Pour une

(cc) BY-NC-ND

bibliothèque, il est inconcevable de proposer une offre FAL, sans établir de partenariat[28].

4.2. Les médiations du fonds

La démarche partenariale, indispensable au bon développement du FAL, doit être complétée par des médiations pour valoriser le dispositif et toucher concrètement les publics visés, qui ne fréquentent pas spontanément la médiathèque. La médiation construit un lien entre le sujet et ses besoins, les collections, les outils et les services offerts (Bonello, 2009). Les bibliothécaires et les partenaires socio-éducatifs et culturels jouent un rôle clé dans la découverte du lieu et des collections qui passe par des médiations. Pensées pour ces publics, les médiations permettent de les attirer et de faciliter leur accès aux documents, souvent utilisés comme supports d'activités. Les publics peuvent accéder à des belles histoires, des témoignages, où les documents deviennent également un objet et servent d'appui pour l'organisation d'autres activités de médiations liées. Elles prennent des formes variées – ateliers, rencontres, lectures, débats, balades, spectacles, etc. – et poursuivent des objectifs pas forcément similaires mais se recoupant grandement : créer et favoriser le lien social, susciter l'échange, encourager l'expression orale, développer l'autonomie, profiter d'un moment convivial, découvrir un livre, sensibiliser à la poésie, etc.[29]

Les médiations sont, elles aussi, essentielles à la valorisation et pérennisation du FAL puisque ce sont notamment elles qui permettent aux publics cibles, l'appropriation de l'objet livre, de la lecture et leur participation.

C. UN ECOSYSTEME DE STRUCTURES RESSOURCES : L'INSTITUTIONNALISATION DU DISPOSITIF

Le déploiement du FAL ne relève pas uniquement de la responsabilité des bibliothèques. Ces dernières peuvent être accompagnées par un écosystème plus large de structures inscrites à l'échelle nationale, régionale ou départementale. Par leur réel appui à la démarche, ces acteurs peuvent rediriger et soutenir l'inclusion du dispositif.

1. L'impulsion et le pilotage national : la reconnaissance officielle

Depuis 2018, le ministère de la Culture pilote le développement du FAL en France via le collectif national sus-cité afin d'accompagner son déploiement sur l'ensemble du territoire. Un logo national, facultatif mais grandement recommandé, permet d'identifier, valoriser et renforcer la visibilité des espaces FAL – documents et autres supports de communication liés. Son utilisation implique le remplissage du

[28] Plus de détails sur la démarche partenariale du FAL sont apportés dans la suite de ce travail.

[29] Plus de détails sur la médiation du fonds FAL sont apportés dans la suite de ce travail.

(cc) BY-NC-ND

formulaire de demande de logo FAL[30] et la signature d'une charte fixant plusieurs critères[31] : espace dédié et repérable pour une visibilité maximale (espace d'accueil, entrée de la bibliothèque), présentation des documents de face, fonds d'au moins 50 ouvrages régulièrement renouvelé, mise en place de partenariats sociaux auprès des publics éloignés de la lecture, et d'actions de médiation et d'animation afin de valoriser l'espace et toucher les publics visés.

Le ministère de la Culture propose l'utilisation du logo gratuitement, mais soumet la structure signataire à un engagement moral relativement fort par le respect de ces conditions. Cette charte agit comme un cadre formel de référence qui montre assez clairement que, dans l'idéal institutionnel, le FAL doit s'inscrire dans une démarche globale intégrée, vivante et partagée, d'inclusion.

L'attribution du logo repose donc sur un formulaire détaillé qui exige une réflexion préalable sur le projet – publics, partenariats, actions de médiations et d'animations – et qui engage la structure demandeuse dans une démarche globale, portée et cohérente, au-delà d'un simple affichage institutionnel.

Le ministère met également à disposition des supports de communication pour le grand public et les professionnels[32], afin d'identifier et valoriser le dispositif et encourager les professionnels à son développement.

Le ministère de la Culture renforce son action autour du FAL en contribuant notamment au guide national FAL "Monter et faire vivre un espace Facile à lire en bibliothèque et ailleurs" qui constitue une ressource de référence – conseils, outils, exemples – pour les structures déjà engagées ou souhaitant le devenir. Les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC), services déconcentrés de l'Etat, peuvent également accompagner les établissements dans le montage de projets.

Cette implication inscrit pleinement le FAL dans un cadre national reconnu.

Elle se traduit également par des dispositifs de financement, notamment à destination de structures ne pouvant pas assurer le coût du projet, parfois onéreux. Des aides peuvent être mobilisées, notamment par le Centre national du livre (CNL)[33] pour des actions en direction des publics empêchés de lire et éloignés de la lecture, ou encore le programme Action culturelle et langue française (ACLF) du ministère de la Culture. Ces financements nationaux peuvent profiter à la mise en place du FAL dans certaines bibliothèques, et dès lors impulser l'engagement.

Enfin, des enquêtes nationales et régionales permettent de suivre le développement du dispositif et d'adapter les actions aux besoins du terrain[34].

Ces actions sont amenées à se poursuivre et se développer dans le temps au vu de l'ampleur du déploiement des espaces FAL en France. Elles témoignent de la reconnaissance du FAL qui contribue ainsi à structurer, soutenir et développer durablement la démarche à l'échelle nationale.

---

[30] Disponible en ligne sur la page internet du ministère de la Culture consacrée au FAL "Facile à lire en bibliothèques et lieux de médiation" à l'URL suivante : https://www.culture.gouv.fr/thematiques/livre-et-lecture/pour-les-professionnels-des-bibliotheques/developpement-de-la-lecture/facile-a-lire-en-bibliotheques-et-lieux-de-mediation.

[31] La charte officielle et nationale d'utilisation du logo est disponible en annexe 2, pp. 91-92.

[32] Réalisés par la structure Bibliopass, ils sont également téléchargeables sur la page du ministère de la Culture.

[33] « L'aide au développement de la lecture auprès des publics spécifiques » soutient des projets de médiation, déjà bien réfléchis. Pour plus d'informations concernant l'aide, les modalités, conditions, etc. voir https://centrenationaldulivre.fr/aides-financement/aide-au-developpement-de-la-lecture-aupres-des-publics-specifiques

[34] Un premier questionnaire pour les porteurs de projet "Facile à lire" a été conduit en 2022 par le collectif national FAL. L'idée était de faire un point d'étape et d'analyse depuis le lancement du dispositif national. Une seconde enquête concerne la présence et l'usage des espaces "Facile à lire" en bibliothèques sur le territoire régional. Elle a été réalisée par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes et l'ANLCI en 2025.

(cc) BY-NC-ND

2. Le relais territorial : le rôle pivot des bibliothèques départementales

Les bibliothèques départementales (BD) constituent des acteurs ressources essentiels du FAL, pouvant candidater au dispositif.

Créés à partir de 1945, elles sont à ce jour présentes dans la quasi-totalité des départements, à l'exception de certains territoires très urbanisés[35].

Les BD sont encadrées par la loi Robert qui garantit leur maintien et définit leurs missions[36]. Elles contribuent au développement de la lecture publique par diverses actions : le renforcement de la couverture territoriale, la mise en réseau des bibliothèques, la proposition de collections et de services, la formation des professionnels et l'élaboration de politiques de lecture.

À ce titre, les BD jouent un rôle majeur dans l'accès à la culture et la lutte contre l'exclusion sur le territoire national, même si leurs modes d'accompagnement varient selon les zones desservies.

2.1. Un accompagnement territorial varié et structurant

Les BD sont des instances cruciales dans le développement du FAL, considéré comme un outil efficace pour une politique d'égalité des chances sur les territoires (Fontaine-Martinelli & Andissac, 2017). Si toutes ne sont pas encore engagées, une part importante s'en empare et propose des formes d'accompagnement variées : prêt de collections et de mobilier, formations à l'ensemble des équipes du territoire, outils et ressources de médiations, animation de comités FAL, entre autres. Cet appui, à la fois logistique et méthodologique, varie selon les territoires, les contextes et les moyens. Les BD de l'Eure-et-Loire, de l'Indre et de Moselle disposent uniquement de collections FAL. Celle de la Manche, de la Marne et de la Touraine proposent aussi le prêt de mobilier pour permettre aux bibliothèques de le tester sur une durée limitée d'au moins 6 mois environ, jugée nécessaire pour installer de nouvelles habitudes, même si la démarche demande du temps. La Seine-et-Marne et la Mayenne mettent à disposition des valises thématiques[37]. D'autres organisent un comité FAL : la BD de l'Alsace propose un rendez-vous pour partager entre professionnels expériences, idées de valorisation, de médiation, et résoudre des problématiques ensemble ; la BD de l'Ain fixe 4 rencontres pour sélectionner des documents répondant aux critères FAL[38]. Certaines, les BD de l'Ain et de l'Ardèche, vont jusqu'à cartographier les bibliothèques engagées dans le FAL, facilitant la mise en réseau et le partage d'expériences des bibliothèques participantes comme celles souhaitant se lancer.

La MDIV, engagée dans le FAL depuis 2014, constitue un exemple particulièrement dynamique. Elle propose un accompagnement des plus complets : prêt de modules pour créer un espace FAL, fonds documentaires, outils d'animation[39], ressources pour des médiations, formations régulières, ainsi que la co-organisation du prix bisannuel "Facile à lire Bretagne". Ce prix vise à faire vivre

[35] Sont concernés l'Ile-de-France, Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val de Marne et les Yvelines.

[36] Elles sont définies par l'article 10, disponible à l'URL suivante : https://www.abf.asso.fr/6/214/984/ABF/mode-d-emploi-de-la-loi-robert-sur-les-bibliotheques-territoriales

[37] Elles proposent une sélection de documents et ressources pédagogiques, de formations professionnelles visant à accompagner et former à la démarche FAL en bibliothèque.

[38] Cette sélection donne lieu, par les différents membres, à la création d'une bibliographie de documents FAL.

[39] Des valises thématiques et expositions en lien avec des livres FAL.

(cc) BY-NC-ND

l'espace FAL en stimulant la rencontre et l'échange entre les professionnels participants, et en donnant des idées de médiation autour des ouvrages sélectionnés. La MDIV anime également un comité FAL qui se réunit 3 fois par an, chargé de sélectionner des livres et elle édite par la suite des sélections d'ouvrages repérés par le comité, un livret de fiches médiations[40] et un guide pratique annuel. Par la diversité de ses actions, la MDIV joue un rôle déterminant dans le déploiement du FAL à l'échelle territoriale, tout en bénéficiant d'un rayonnement national.

2.2. Les limites de l'implication des BD

Toutefois, toutes les BD ne s'engagent pas dans le FAL de la même manière, ce qui peut participer à créer des inégalités territoriales dans le soutien et l'accès à la lecture et à l'inclusion. La BD des Hautes-Alpes (BD05) par exemple[41], n'est pas encore engagée dans la démarche, notamment en raison d'un manque de moyens et d'une priorisation des actions. Une même formation programmée deux années de suite[42] a néanmoins été proposée. Les bibliothécaires de la BD05 ont manifesté des réserves à l'engagement dans le FAL liées à l'absence de politique documentaire formalisée – rendant difficile l'intégration du FAL dans une stratégie de développement des collections –, à des retours mitigés du terrain où l'expérience n'a pas été forcément concluante et à la charge de travail – notamment sur la partie catalogage et équipement. La BD05 envisage de repartir dans la démarche quand le moment sera jugé plus opportun. En attendant, d'autres actions et solutions jugées plus atteignables sont mises en place en direction des publics en difficulté avec la lecture.

La BD du Lot (BDL)[43] n'a pas non plus investi le FAL pour des raisons similaires. Elle mène toutefois un travail de définition et de diagnostic sur les publics empêchés, leurs besoins et les pratiques existantes dans les bibliothèques du département à destination de ces publics. Le FAL apparait comme une piste envisagée dans une stratégie en cours d'élaboration.

Enfin, la MD de l'Aube[44], confrontée également à un manque de moyens et à d'autres priorités, notamment en raison de leur réseau rural, reste en retrait, tout en prévoyant une réflexion sur le sujet durant l'année 2026.

Ces exemples montrent des freins récurrents, mais aussi un intérêt partagé pour le FAL, ce qui constitue un aspect rassurant et encourageant. Les structures sont conscientes de la pertinence du dispositif qui est souvent envisagé à moyen ou long terme malgré leurs réalités territoriales[45].

[40] Disponible à l'URL suivante : https://facilealirebretagne.wordpress.com/mediations-a-partir-des-livres-selectionnes-en-2025/

[41] Les informations proviennent d'un échange par courriel avec le directeur adjoint de la BD05, responsable unité développement des publics.

[42] La première "Concevoir et faire vivre un espace facile à lire" en 2023 avec Françoise Sarnowski, a réuni seulement 7 bibliothécaires du réseau. Tandis que la seconde en 2024 avec Christine Loquet, désignée par Françoise Sarnowski ayant pris sa retraite, n'en a réuni que 5.

[43] Les informations proviennent d'un échange par courriel avec la directrice de la BDL.

[44] Les informations proviennent d'un échange par courriel avec la directrice de la MD de l'Aube.

[45] Cette orientation des BD n'empêche en aucun cas les bibliothèques du réseau à s'engager de leur côté, bien que l'accompagnement d'une BD dans la démarche faciliterait évidemment certains aspects.

(cc) BY-NC-ND

2.3. L'appui de Bibliomedia : un modèle comparable

Bien que ce soutien des BD soit caractéristique à la France, un appui comparable existe pour les bibliothèques en Suisse par l'impulsion de la structure Bibliomedia. La fondation, datant de 1920, favorise la création et le soutien des bibliothèques publiques en œuvrant à la promotion de la lecture et au développement des bibliothèques, notamment via un « Laboratoire des bibliothèques » qui accompagne le développement de la médiation culturelle. Dans ce cadre et depuis 2020, la démarche FAL a été mise en place pour aider les bibliothèques publiques à devenir plus accessibles et inclusives. Celles engagées dans la démarche peuvent disposer d'un fonds FAL relativement conséquent ainsi que de mesures d'accompagnement[46].

Il s'agit d'un soutien autour du FAL, là aussi opéré nationalement, qui permet d'apporter des évolutions dans la pratique des bibliothèques et qui peut participer à le rendre plus inclusif.

3. Les acteurs d'expertise et de coopération complémentaire

3.1. Le réseau des centres ressources illettrisme (CRI) de l'ANLCI

Le FAL s'adressant prioritairement aux publics en situation d'illettrisme, l'ANLCI joue un rôle central grâce à son expertise sur le public visé et à l'animation des JNAI – journées pendant lesquelles certaines bibliothèques inscrivent une pluralité d'actions dans le cadre de leur dispositif FAL proposé.

Depuis 2000, l'ANLCI coordonne également l'animation du réseau des centres ressources illettrisme (CRI), des structures territoriales créées dans les années 1980, chargées de lutter contre l'illettrisme[47]. Une trentaine de centres, répartis inégalement à l'échelle nationale et notamment en ruralité, sont actifs avec des déclinaisons selon les contextes – CRIA intégrant alphabétisation, savoirs fondamentaux et FLE, CRII associant la thématique de l'illectronisme[48].

Leurs missions varient mais se recoupent car elles visent toutes à accompagner les acteurs locaux en contact avec les publics concernés. Les médiathèques sont des structures avec lesquelles des partenariats peuvent être particulièrement pertinents, y compris autour du FAL – certains centres pouvant disposer de fonds. Le CRIA du Gard, Ceregard, est un exemple significatif. Depuis 2017, il développe un partenariat actif avec les bibliothèques en accompagnant les professionnels sur l'illettrisme – afin d'identifier enjeux, freins, leviers, publics, etc. – et le déploiement du FAL. Il agit dans la réflexion et à la mise en place d'espaces FAL – sélection des ouvrages, organisation de l'espace, choix du logo des niveaux, signalétique, communication – par un accompagnement adapté à chaque territoire et

[46] Dont un guide pratique et méthodologique FAL – il aide les bibliothèques à élaborer une offre FAL par une collection, un espace physique dédié et des activités de médiation culturelle – un logo FAL, des idées de médiation, etc.

[47] Leurs missions principales sont les suivantes : informer le tout public, fournir un travail de documentation, sensibiliser et professionnaliser les acteurs du territoire à la cause, apporter un appui technique et agir pour la mise en réseau, observer, diagnostiquer l'évolution des situations d'illettrisme sur le territoire d'intervention et conseiller.

[48] Pour plus d'informations sur les CRI, voir la page du réseau national des CRIA : https://reseau-cria.fr/reseau-national/ et Philippe MUNSCH, *Combattre l'illettrisme en lecture publique*, 2017, pp. 51-52.

(cc) BY-NC-ND

bibliothèque (Fill, 2025)[49]. Ceregard propose également aux bibliothécaires des réunions de sensibilisation à la meilleure identification des différents publics, connaissance des ressources adaptées et aux liens à tisser avec le champ partenarial. Il coconstruit des ateliers à destination des adultes en difficulté avec la langue française, anime un réseau de professionnel pour partager sur les pratiques et supports choisis, met à disposition des outils comme une bibliographie[50] et se mobilise au niveau de la médiation et l'accompagnement partenarial. Ceregard contribue à faire vivre la démarche FAL dans la durée et à toucher les publics éloignés de la bibliothèque.

Dans l'Ain, le CRI AFI/ECRIT01 développe le dispositif « Lire Ensemble » : des séances de lecture collective de livres FAL, animées par des bénévoles formés, sont proposées aux bibliothèques et aux personnes en situation d'apprentissage du français et d'illettrisme. Pensées comme des espaces d'expression et de création de lien social, elles permettent aux participants de s'approprier les livres, de s'exprimer et d'échanger. Un livret d'animation spécifique au dispositif l'accompagne. Les bibliothèques du territoire peuvent s'associer à l'AFI/ECRIT01 par partenariat pour bénéficier du dispositif.

Enfin, en Isère, le CRIA 38, en partenariat avec la MD de l'Isère a créé des outils concrets d'intervention FAL : un guide d'animations pédagogiques et culturelles "Histoire de dire… Encore" proposant des fiches pratiques[51] à partir d'une sélection de livres FAL et une malle pédagogique "Histoires de dire" de 40 documents aux différents supports empruntables à la MD par différents professionnels dont des bibliothécaires, pour accompagner les actions auprès des publics aux niveaux hétérogènes.

Certains CRI sont d'un soutien concret concernant l'engagement des médiathèques dans la démarche du FAL.

3.2. Des acteurs de coopération professionnelle pilotes

L'Association des bibliothécaires de France (ABF) est également une structure ressource pour le FAL. La thématique est portée par la commission AccessibilitéS, engagée en faveur de l'accès à la culture et aux savoirs pour des publics variés – en situation de handicap, d'illettrisme, sous-main de justice, en établissements de santé.

Deux bibliothécaires spécifiquement mobilisées sur le FAL vont orienter les professionnels, répondre aux sollicitations et relayer le dispositif à l'échelle nationale[52]. L'ABF participe aussi à la valorisation du FAL par des évènements comme le 69e congrès autour de l'Action culturelle en 2024 – une table ronde « Facile à lire et médiation : des actions culturelles aux petits oignons pour tous les adultes » y a été consacrée[53] –, sa participation au comité consultatif de l'ANLCI – regroupant divers acteurs et partenaires impliqués dans la lutte contre l'illettrisme, l'ABF y représente régulièrement le dispositif FAL – et son implication

[49] Plus spécifiquement, ces informations sont issues de l'intervention de Loubov Ferrier-Filhol du CRIA du Gard.

[50] C'est un document support qui fournit une base de départ pertinente aux bibliothécaires souhaitant se lancer plus tard dans l'aventure du FAL.

[51] Elles présentent des activités d'apprentissage du français et d'animations culturelles. Le guide est disponible à l'url suivante : https://mediatheque-departementale.isere.fr/NUM/doc/SYRACUSE/1446422/histoires-de-dire-encore-guide-d-animations-pedagogiques-et-culturelles

[52] Propos tenus par Mathilde Buisine, chargée du FAL au sein de la commission AccessibilitéS de l'ABF.

[53] La rediffusion de la table ronde est disponible à l'URL suivante : https://www.youtube.com/watch?v=KcG22gHyG0U&t=4s

(cc) BY-NC-ND

dans le comité de pilotage national du FAL, notamment pour sa participation à la réalisation du guide national édité en 2025.

L'action de l'ABF, même ponctuelle, est structurante. Elle se prolonge par des projets en cours, comme l'organisation d'une journée nationale du FAL en 2027, et la réflexion d'une enquête nationale sur la réception du dispositif auprès des publics concernés.

À l'ABF, se joint également la Fédération interrégionale du livre et de la lecture (Fill) comme structure accompagnatrice du FAL. Elle rassemble un réseau national d'acteurs varié incluant des structures régionales pour le livre, des collectivités territoriales, des institutions publiques nationales comme la Bibliothèque publique d'information (Bpi) ou la Bibliothèque nationale de France (BnF), d'autres associations, organismes et personnes qualifiées. Elle agit régulièrement à l'égard des différents professionnels du livre, de la lecture et de la documentation. Elle propose un centre de ressources en ligne riche rassemblant différentes informations sur le FAL – actualité, formations, colloques, journées d'étude, guides et plaquettes de référence, etc. – utiles pour les professionnels intéressés par la démarche.

La Fill participe activement à la diffusion du dispositif par l'organisation régulière de webinaires[54], de journées de formation et par la coordination du guide national "Monter et faire vivre un espace Facile à lire en bibliothèque et ailleurs".

Elle est elle aussi impliquée dans le comité de pilotage national et dans des projets en cours comme l'enquête national, aux côtés d'autres acteurs – Bpi, LLB, entre autres.

Enfin, la Fill aimerait relancer une cartographie nationale des espaces FAL, aujourd'hui disparue, dans laquelle était répertoriée chaque structure officiellement engagée dans le FAL. Elle permettait aux professionnels de repérer les initiatives territoriales et de favoriser les échanges entre les différentes structures. La mise en œuvre reste toutefois contrainte par un manque de moyens.

Ce sont par ces différentes actions, qui sont certainement complétées par d'autres, que l'ABF et la Fill agissent en faveur du FAL et en demeurent des acteurs incontournables.

3.3. L'ancrage régional : les structures régionales du livre

Les structures régionales du livre (SRL) participent également à l'écosystème de ressources précieuses du FAL[55]. Établissements publics de coopération culturelle ou bien associations, elles mènent des actions en faveur des acteurs du livre, dont les bibliothèques pour le développement de la lecture. Leur engagement dans le FAL varie selon les territoires.

Une particulièrement active est Livre et lecture en Bretagne (LLB), qui a depuis 2010, un poste chargé de mission spécifique consacré de manière permanente à la question des publics éloignés du livre (Loquet, 2017). Elle est à l'origine du

[54] Le webinaire « Outils et conseils pour monter et faire vivre un espace Facile à lire » a été proposé en novembre 2025, tandis qu'un cycle de trois webinaires le sont en 2026. Le premier était consacré aux questions liées à la création et à l'entretien d'un fonds documentaire FAL, le deuxième à la mise en place et à la valorisation d'un espace FAL, le dernier sera dédié à l'organisation d'un prix FAL.

[55] Une carte de France présentant la répartition de toutes les SRL est disponible sur le site du ministère de la culture à l'url suivante : https://www.culture.gouv.fr/thematiques/livre-et-lecture/le-livre-et-la-lecture-en-france2/acteurs-institutionnels2/les-structures-regionales-du-livre

(cc) BY-NC-ND

déploiement régional du FAL, du prix "Facile à lire Bretagne" – valorisant documents accessibles et bibliothèques engagées dans la démarche –, d'un site ressource dédié au FAL[56] pour soutenir et partager les pratiques ainsi que de journées professionnelles[57].

D'autres SRL contribuent aussi au dispositif. L'agence de coopération Normandie Livre & Lecture organise des rendez-vous professionnels, beaucoup étant ensuite rediffusés.

La SRL des Hauts-de-France (l'AR2L Hauts-de-France) propose, quant à elle, aux acteurs engagés dans le FAL, des conseils et un accompagnement complet : recherche de financements et de partenaires, choix et prêt de mobilier, acquisition d'ouvrages, un guide pratique, une cartographie répertoriant les espaces FAL de différentes structures de la région et une revue « Eulalie »[58] intégrant des retours d'expériences professionnelles.

L'Agence livre, cinéma, et audiovisuel de Nouvelle-Aquitaine (l'ALCA Nouvelle-Aquitaine) est à l'origine d'un prix FAL entre six bibliothèques de la métropole bordelaise rassemblant sélection, rencontres et animations. Il visait à favoriser l'accès à la lecture pour les publics éloignés et lutter contre l'illettrisme et l'isolement des publics allophones.

Enfin, l'Agence Unique, Occitanie Culture, recense diverses ressources FAL : formations professionnelles, présentation d'espaces FAL de bibliothèques d'Occitanie – précisant le public concerné, la politique documentaire, l'aménagement des espaces, l'environnement partenarial, les actions de médiation et de communication, etc. –, et les BIBLIOS +[59] qui sont des bibliographies thématiques testées et approuvées par le public cible.

Par la diversité de leurs actions liées au FAL, les SRL constituent des relais précieux pour les bibliothèques environnantes. Leur connaissance est donc importante pour tout professionnel souhaitant s'engager ou développer un projet FAL, comme l'est la connaissance de l'écosystème plus large des structures partenariales – CRI, BD – pouvant agir comme soutien dans le FAL. Ce sont des acteurs qui, par leur aide, peuvent réorienter et jouer sur l'inclusion du dispositif.

[56] Créé en 2017, il est une aide précieuse qui recense les actions menées lors des éditions du prix, propose des outils, exemples et retours d'expériences pour accompagner toute structure souhaitant développer un espace FAL. Le site est accessible via l'url suivante : https://facilealirebretagne.wordpress.com/

[57] Une journée régionale professionnelle dédiée aux 10 ans du FAL en Bretagne, a été organisée en octobre 2025.

[58] Ces différentes ressources sont disponibles via l'url suivante : https://www.ar2l-hdf.fr/vous-etes/acteur-du-developpement-des-publics/nos-projets/les-espaces-facile-a-lire

[59] Elles ont été réalisées par les membres du groupe « Lecture pour tous » – provenant d'une coopération entre bibliothèques engagée dans le FAL – en partenariat avec des acteurs du champ social pour aider à constituer un fonds FAL.

BY-NC-ND

II. MOYENS D'IMPULSER LA DEMARCHE FAL : LEVIERS ET FREINS A L'ENGAGEMENT INCLUSIF

METHODOLOGIE D'ENQUETE

Pour mener ma recherche visant à questionner la dimension d'inclusion des dispositifs FAL proposés par les bibliothèques engagées dans la démarche, je me suis appuyée sur des entretiens semi-directifs et un questionnaire en ligne[60].

J'ai d'abord sélectionné quatre bibliothèques de la métropole de Lyon engagées dans le FAL (Vaise, Rillieux-la-Pape, Bron et la MLIS à Villeurbanne). Une première phase a été l'observation de leurs espaces, qui m'a permis d'évaluer le respect des recommandations nationales et d'ajuster mes questions pour les entretiens avec les professionnels responsables du fonds, qui a représenté la seconde phase d'entretien.

Afin d'élargir mon champ d'analyse, j'ai intégré des MD engagées dans le FAL et l'accompagnant auprès des BM de leur territoire (Rhône, Isère, Ille-et-Vilaine). Leur position offre une vision plus large et riche des pratiques et des retours de terrain à l'échelle départementale. J'ai également pris en compte la notion de différenciation territoriale en interrogeant son impact par l'analyse de certains contextes ruraux et périurbains (Saint-Martin-en-Haut, Suippes)[61]. En effet, la zone géographique peut avoir une incidence sur les pratiques des professionnels. Toutefois, celle-ci s'est révélée peu déterminante car les pratiques autour du FAL sont apparues globalement similaires. Dans ce contexte, je n'ai que très peu mobilisé cette différenciation territoriale dans mon analyse, seulement lorsqu'elle apportait un éclairage pertinent.

Enfin, deux entretiens complémentaires ont été réalisés avec des professionnelles ressources. D'abord, Mathilde Buisine, chargée du FAL à la commission AccessibilitéS de l'ABF, afin d'être informée des modalités d'accompagnement concret du dispositif à l'échelle nationale. Puis Aveline Jarry, formatrice-consultante indépendante en accessibilité de la lecture, qui accompagne de nombreux projets FAL en bibliothèque. Ces entretiens ont apporté un autre point de vue que celui de bibliothécaire, enrichissant dès lors l'analyse par un regard expert et transversal sur le dispositif[62].

Bien que ces entretiens soient riches, ils sont loin d'être représentatifs à eux seuls des différentes pratiques des BM engagées dans le FAL. Afin d'élargir l'échantillon, j'ai donc réalisé un questionnaire en ligne à destination de ces mêmes bibliothèques – 70 réponses ont été obtenues.

[60] Les outils d'observation et d'analyse méthodologiques (grille d'observation, d'entretien et questionnaire en ligne) de ce travail sont disponibles en annexe 3, pp. 95-111.

[61] La mise en place du FAL en zone rurale apparait d'autant plus importante car ces territoires sont confrontés à l'éloignement des services et des équipements rassemblés dans les centres urbains (François & Le Bohec Lettieri, 2025), la bibliothèque constituant souvent le seul point d'attache culturel.

[62] Une liste récapitulative des professionnels interrogés et des modalités d'entretien, est disponible en annexe 3, pp. 112-114.

(cc) BY-NC-ND

Il a été diffusé sur plusieurs canaux : le forum Agorabib[63], LinkedIn, via la liste de diffusion « Bibliothèques accessibles » du ministère de la Culture, ainsi que par la sollicitation directe auprès de professionnels, notamment des MD avec lesquelles je me suis entretenue, qui ont relayé le questionnaire auprès des bibliothèques de leur territoire engagées dans le FAL.

Les réponses sont de nature déclarative et ne permettent pas d'inférer une représentativité nationale. L'échantillon est, lui aussi, non représentatif des bibliothèques françaises et présente sûrement un biais d'auto-sélection. En effet, les structures ayant répondu au questionnaire sont probablement déjà particulièrement intéressées par le FAL et ses enjeux. Toutefois, cet outil de recherche m'a permis d'apporter davantage de contenu sur les pratiques des professionnels à l'échelle nationale et de confronter les résultats aux hypothèses de recherche sur la dimension inclusive.

Ces diverses techniques d'enquête ont donné lieu à une analyse qualitative. Compte tenu du nombre limité de réponses au questionnaire, j'ai choisi de présenter les résultats principalement sous forme d'effectifs exacts (exemple : « 15 bibliothèques »), accompagnés de formulations générales de traitement (majorité, minorité, un quart, le tiers, etc.) pour faciliter l'interprétation. J'ai évité les pourcentages, peu significatifs sur un échantillon de cette taille et difficiles à établir, en raison de la possibilité de réponses multiples à certaines questions. Le traitement des données regroupe plusieurs méthodes. J'ai mobilisé des verbatim lorsque leur contenu m'a paru éclairant, fait la synthèse des éléments récurrents à mes entretiens et utilisé un codage thématique pour identifier les idées similaires et divergentes[64]. Un cumul de méthodes qui me permet de fournir un plan de terrain thématique cohérent.

Ce travail m'a permis d'analyser concrètement l'appropriation du dispositif FAL par les bibliothèques à travers plusieurs critères dont l'implication des équipes (sensibilisation, formation), les caractéristiques de l'espace et des collections (emplacement, visibilité, renouvellement, etc.), les partenariats et actions de médiation proposées, les publics réellement identifiés et touchés, entre autres.

Ce sont des éléments qui m'ont servi à identifier les moyens d'impulser la démarche, à la fois en soulevant les leviers et conditions nécessaires pour que le FAL participe pleinement à une démarche inclusive mais aussi les freins rencontrés par les professionnels. Dans cette dynamique, la reconnaissance nationale, le soutien institutionnel notamment de la hiérarchie et la question de la stigmatisation occupent une place centrale dans l'encouragement efficient et inclusif ou non au FAL.

A. LA RECONNAISSANCE NATIONALE

Avant tout chose, la reconnaissance nationale de la démarche du FAL par le ministère de la Culture peut agir comme levier et porte d'accès à l'inclusion en encourageant l'engagement des professionnels.

[63] Forum en ligne de l'ABF pour les professionnels des bibliothèques et de la documentation.

[64] Un tableau récapitulatif des thématiques similaires et divergentes aux différentes BM proposant un espace FAL est disponible en annexe 3, pp. 114-117.

(cc) BY-NC-ND

1. Outil de légitimation et d'engagement ?

Il ressort de certains entretiens que la coordination et le soutien national peuvent contribuer à légitimer la pratique et l'engagement des professionnels autour du FAL. L'exemple de la médiathèque de Vaise, intégrée au réseau des bibliothèques municipales de Lyon (BmL), à travers les propos d'un bibliothécaire[65], l'illustre :

> « Avant le facile à lire, il y a eu l'expérience du « C facile » initié par la BmL pour faire quelque chose de similaire au FAL. Quand on a vu que ça fonctionnait sans plus, on s'est dit plutôt que de créer quelque chose de nouveau, on allait se mettre dans ce qui existe déjà et ce qui marche. On a ensuite basculé sur le FAL, qui nous offrait une visibilité plus large. Intégrer un dispositif national facilitait certaines choses par la charte. Elle apporte des éléments qu'on peut voir comme des contraintes, mais qui sont des facilitateurs. Quand on veut communiquer sur une collection auprès des équipes, c'est plus facile de dire qu'on rentre dans ce dispositif-là. Ça permet de justifier l'emplacement du fonds, le type de documents, le public visé, les critères… Pour certains, intégrer ce dispositif national est nécessaire pour que les choses soient prises au sérieux. Donc je pense que ça a changé la donne. »

La médiathèque de Vaise avait initialement développé le « C facile », un dispositif proche du FAL. Le mobilier était en carton, la communication et le pictogramme spécifiques au réseau. En raison de son insuccès par les professionnels et de son appropriation restée limitée, le dispositif a évolué vers le FAL, reconnu nationalement. Il a permis de renforcer la visibilité du projet et de légitimer les choix auprès des équipes tout en s'appuyant sur un cadre structurant.
Les propos d'une bibliothécaire de la médiathèque de Rillieux-la-Pape confirment cette idée :

> « L'inscription dans un plus grand ensemble et dans une démarche nationale légitimise la démarche pour l'équipe. Le fait que ça existe nationalement, qu'il y ait déjà des bases, ça justifie et c'est plus vite accepté. Là, on a toutes les armes pour pouvoir défendre le projet. »

L'inscription dans une sphère nationale renforce la légitimité du FAL, en s'appuyant sur un cadre déjà existant, reconnu et structuré. C'est une reconnaissance qui facilite l'acceptation de la démarche par les équipes, la hiérarchie et parfois la tutelle, en donnant des arguments plus concrets pour défendre le projet. Elle favorise la mise en confiance et l'engagement des professionnels qui, par cette légitimation, peuvent s'approprier plus facilement le dispositif et s'y investir davantage, ce qui sert grandement l'inclusion pensée et portée par la démarche. Cette implication se traduit notamment dans la dynamique active autour du FAL par l'entretien de partenariats, la réalisation de médiations, la valorisation de l'espace, qui contribuent directement à l'inclusion des publics cibles – encore faut-il que l'investissement des professionnels soit porté jusque-là et dans la durée.

Selon Véronique Ledoux, bibliothécaire chargée du FAL à la médiathèque de Bron, la reconnaissance nationale, renforcée par la charte, doit agir pour les professionnels comme un réel outil d'engagement :

> « Pour moi, accorder le label national, ça engage et ça nous implique jusqu'au bout de la démarche. On ne serait peut-être pas allés aussi loin si on

[65] Bibliothécaire du pôle Savoirs et vie pratique, référent fonds parentalité et fonds handicap.

(cc) BY-NC-ND

> n'avait pas eu ça non plus. Quand on se lance dedans, c'est qu'on a la volonté. Il faut que ce soit porté jusqu'au bout. »

Toutefois, ce soutien national doit être nuancé car il peut aussi jouer en sa défaveur. Comme sus-cité, l'engagement dans la démarche implique la signature d'une charte et le remplissage d'un formulaire dont les champs peuvent apparaître contraignants pour certains professionnels, notamment pour des bibliothèques encore en phase de démarrage. Cela a, en effet, été le cas pour une bibliothécaire de la MLIS, qui expliquait que, lors de leur première demande, l'équipe s'est sentie désemparée face à la quantité d'informations attendues, surtout car elle débutait et n'avait pas encore de vision claire de son projet.
Le niveau de précision attendu suppose, pour la structure demandeuse, d'avoir déjà réfléchi voire entrepris certaines actions, ce qui peut freiner l'impulsion initiale :

> « Ironiquement parlant, c'est presque encouragé au niveau du ministère de proposer du FAL sans être labellisé parce que quand on lit les cases à remplir pour les actions FAL, il faut presque déjà faire du FAL pour avoir le label.[66] »

Les documents soumis par le ministère de la Culture sont des réglementations formelles qui structurent la démarche, mais peuvent parfois être perçus comme déstabilisants pour certaines bibliothèques. Sarah Favory, référente publics spécifiques de la MD d'Isère, rapportait que, lorsqu'elle explique aux bibliothécaires du réseau qu'il y a une charte à signer, une partie d'entre elles est « complètement flippée », ce qui la mène à les rassurer pour éviter qu'elles en soient dissuadées.

Dès lors, cette reconnaissance nationale n'est pas uniquement un levier de légitimation et d'engagement servant l'inclusion du FAL. Elle peut, au contraire, freiner certains professionnels et ainsi limiter la dynamique inclusive du dispositif. Toutefois, il reste important de souligner que ces cadres réglementaires ont leur raison d'être. Les divers critères existent et sont à respecter pour garantir une offre de lecture cohérente, pertinente et véritablement inclusive.

2. Allègement de la procédure nationale : des incidences ?

Depuis 2018 et la coordination du dispositif FAL par le ministère de la Culture, l'obtention du logo FAL reposait sur une procédure nationale comprenant le remplissage d'un formulaire, la signature d'une charte, puis la soumission du dossier à une validation relativement rigoureuse du collectif national de l'ABF, l'ANLCI et la Fill. Si les premières étapes restent inchangées, la procédure a évolué en 2024. Le suivi des dossiers a été simplifié car la validation n'est désormais plus requise, l'utilisation du logo étant communiquée automatiquement par le ministère de la Culture à toute structure désireuse de s'engager dans la démarche[67].

Cette information sur la simplification de la procédure reste toutefois peu visible car elle n'est pas clairement mentionnée sur la page dédiée du ministère, ce qui nourrit une certaine confusion ou des attentes chez les professionnels. L'extrait suivant d'une bibliothécaire de la MLIS en témoigne :

[66] Propos tenus par la référente publics spécifiques de la MD du Rhône, Charline Vickers.

[67] Information communiquée sur le site de la Fill à l'URL suivante : https://fill-livrelecture.org/la-demarche-facile-a-lire-au-service-du-developpement-de-la-lecture/s-engager-dans-la-demarche-facile-a-lire/ et dans le guide pratique 2026 de la MDIV, p. 17.

(cc) BY-NC-ND

> « J'ai fait une formation en décembre et on a parlé de la labellisation. Plusieurs ont constaté qu'on n'avait jamais eu de retour du ministère. On nous avait dit que c'était dans un délai de trois mois, on a refait une demande mais sans réponse. Et j'ai appris lors de la formation que maintenant la labellisation est induite, donc qu'ils ne valident plus. Dès que tu fais la demande et que tu construis le fonds FAL avec les critères du ministère, la labellisation est automatiquement validée. Je l'ignorais jusqu'à présent. »

C'est en raison du succès du déploiement du FAL en France – avec environ 800 demandes de logo début 2026 – que le suivi individualisé des dossiers par le ministère de la Culture a été rendu difficile.[68] Au vu d'une charge de travail trop importante, la procédure nationale dans l'obtention du logo FAL en a été allégée.

Cette simplification de la reconnaissance nationale est toutefois susceptible d'avoir des effets sur l'engagement des bibliothécaires vis-à-vis du FAL, comme le souligne Véronique Ledoux :

> « Ça me surprend qu'il n'y ait plus d'acceptation vraiment formalisée. Moi je trouvais que ce fonctionnement de validation permettait justement d'engager. S'ils accordent le label national à tout le monde, ça n'engage plus tellement les structures à en faire autant. Nous, on ne serait peut-être pas allé aussi loin si on n'avait pas eu ça non plus. Je trouve ça dommage car il ne faut pas que ce soit un dispositif qui devienne banal non plus et n'importe quoi, mais qu'il continue d'être porté jusqu'au bout, car le FAL ça a un but particulier et important. »

Selon ces propos, l'allègement de la procédure nationale pourrait affaiblir l'implication de certains professionnels et limiter la mise en œuvre complète de la démarche, à savoir notamment la dynamique d'animation du FAL, pourtant essentielle pour toucher et inclure les publics visés. Cela interroge ainsi l'inclusion pensée par le dispositif et en constitue un certain frein.

Toutefois, les résultats du questionnaire apportent un éclairage plus nuancé. Sur les 60 bibliothèques utilisant le logo national FAL, 14 d'entre elles, soit près d'un quart, ont fait leur demande après 2024. Elles n'ont pas obtenu de validation individuelle car elles ont été confrontées à la simplification administrative. Parmi elles, 9 bibliothèques intègrent le FAL dans leurs documents stratégiques et développent des actions de médiation, même si certaines sont encore en construction, pour accueillir les publics concernés. Cela montre que la simplification n'entraîne pas nécessairement un désengagement des professionnels. Il semble y avoir une réelle part d'intérêt des bibliothèques nouvellement engagées dans le FAL. Bien souvent, les freins à l'engagement actif relèvent davantage de moyens limités que d'un manque de conviction.

Par ailleurs, cet allègement du suivi peut également agir comme un levier en facilitant l'engagement de certaines bibliothèques dans la démarche, qui auraient pu autrefois être découragées par une validation jugée trop exigeante ou incertaine.

[68] Une seule personne était responsable de l'accompagnement des dossiers. Information communiquée lors d'un échange par courriel par la chargée de mission Accessibilité en bibliothèque et publics spécifiques du service du livre et de la lecture au sein de la Direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC) du ministère de la Culture.

(cc) BY-NC-ND

3. Des actions envisagées

Le collectif national accompagne le déploiement du FAL par diverses actions, dont certaines restent à venir[69].

Comme sus-cité, une journée nationale du FAL est notamment prévue en 2027, co-organisée par l'ABF. L'objectif est d'instaurer un temps fort annuel dédié pour mettre en valeur le dispositif. Cette journée permettra de partager des informations clés sur le FAL : définition du dispositif, de ses objectifs, des publics concernés, mise en valeur sur les partenariats et les médiations à réaliser, etc. Des informations qui viendront clarifier certaines pratiques et réaffirmer la portée inclusive du FAL. La journée contribuera aussi à renforcer sa visibilité, encore inégalement connue chez certains professionnels, et à l'inscrire plus durablement dans les mentalités et pratiques. Elle est pensée comme un espace d'échange qui vise à mettre en lien les bibliothèques engagées dans la démarche ou souhaitant s'investir, ce qui favorise ainsi le partage d'expériences. Ce temps fort, en participant à montrer l'importance du FAL, devrait encourager une prise de conscience et un engagement accru des professionnels. Elle agirait aussi comme un rappel des conditions nécessaires à la mise en œuvre, à la valorisation et à la pérennisation de l'offre FAL, garantissant l'accessibilité et l'inclusion. Deux notions rattachées au dispositif qui pourraient être davantage impulsées par cette journée nationale du FAL.

À cette journée nationale s'ajoute un projet, encore à ses débuts, de mener une grande enquête nationale sur la réception du FAL par les publics cibles. Celle-ci serait menée dans trois régions sélectionnées, en interrogeant directement les publics concernés, notamment via les partenariats entretenus avec les bibliothèques (organismes de formation, associations de remédiation à l'illettrisme, etc.). L'idée serait d'évaluer si le dispositif remplit les objectifs qu'il s'est fixé, à savoir attirer les publics éloignés de l'écrit et de la lecture, et donc d'observer s'il constitue une solution efficace et réelle, considérée comme un levier à la création de partenariats et à l'inclusion sociale. L'étude accorderait une place centrale au ressenti des publics, tout en abordant des enjeux comme celui de la stigmatisation. L'enquête permettrait de fournir des données, aujourd'hui encore manquantes, pour vérifier l'efficacité et l'impact réel du FAL, s'il ne passe pas à côté du but premier pour lequel il a été pensé. Le cas échéant, l'idée serait de proposer des ajustements afin de soutenir les pratiques et œuvrer pour la portée réelle d'inclusion sociale et d'accessibilité de la démarche.

B. LE SOUTIEN INSTITUTIONNEL

Le soutien institutionnel et politique, lorsqu'il est présent, constitue également un levier majeur pour l'impulsion du FAL et participe directement à son succès, sa pérennité et son inclusion (Fontaine-Martinelli & Andissac, 2017).

1. La hiérarchie

La direction de la médiathèque y occupe une place centrale car elle conditionne, par son accord, la mise en place et le développement du dispositif,

[69] Ces informations proviennent d'un échange avec Mathilde Buisine, chargée du FAL au sein de la commission AccessibilitéS de l'ABF.

(cc) BY-NC-ND

pouvant à la fois l'encourager ou le freiner. Cela ne dépend pas uniquement de l'implication interne de l'équipe.

1.1. Impulsion de la direction

Deux médiathèques de l'échantillon ont connu un changement de direction ces dernières années, illustrant ce double rôle. À Rillieux-la-Pape, le FAL a été mis en place sous l'ancienne direction, peu ouverte au changement, ce qui a obligé l'équipe à « batailler très fort auprès de la hiérarchie »[70] pour obtenir plusieurs autorisations : celle de se lancer dans la démarche, de disposer d'un espace, d'avoir du temps à y consacrer. Le dispositif a ainsi rencontré des obstacles à toutes les étapes, de sa conception à son développement. La direction privilégiait l'esthétique neuve du bâtiment au détriment de la visibilité du fonds. L'espace FAL était alors relégué à l'étage dans un mobilier inadapté, sans possibilité d'appliquer tout système de signalétique. L'accessibilité et l'inclusion pensées par le dispositif s'en trouvaient dès lors fortement réduites, ce qui touchait plus largement les autres projets de la médiathèque liés à ces enjeux. La volonté de l'équipe était bien présente mais le blocage s'opérait au niveau de la direction qui en représentait un réel frein. L'arrivée de la nouvelle direction, plus ouverte d'esprit et favorable, a permis une nette évolution des pratiques liées à l'accessibilité et l'inclusion, dont le FAL. L'espace a été déplacé au rez-de-chaussée de la médiathèque, la communication mise en place, le fonds mieux géré. L'offre de lecture a été rendue plus visible et conforme aux recommandations nationales. Le changement de direction a été un levier décisif pour renforcer l'accessibilité et l'inclusion portées par le FAL.

À Bron, le FAL a également été mis en place sous une ancienne direction. Elle était peu présente sur le terrain en raison d'une double fonction à la mairie et voyait la médiathèque avant tout comme un lieu culturel destiné à des publics déjà lecteurs. Elle était donc peu sensibilisée aux questions sociales et aux enjeux d'inclusion et d'accessibilité des publics éloignés de la lecture. À l'inverse de la nouvelle direction qui, directement impliquée sur le terrain, s'est montrée plus attentive à ces problématiques. Ce soutien hiérarchique permet de mieux défendre les pratiques auprès des élus et entraîne des effets favorables sur le développement du FAL, comme la mise en place d'un budget dédié. Véronique Ledoux souligne justement que, selon elle, avec l'ancienne directrice, elle n'aurait pas pu aller aussi loin dans ce qui est proposé autour du FAL. Cela montre l'importance qu'a le projet à être porté par la direction, qui est déterminant pour impulser et soutenir durablement le développement du dispositif.

D'autres exemples illustrent le rôle majeur de la hiérarchie, de la direction comme de la tutelle, dans l'impulsion du FAL. À la médiathèque de Suippes dans la Marne, le président de la communauté de communes a inauguré l'espace FAL en s'y déplaçant, inauguration qui a ensuite était suivie d'un article de presse. La responsable s'est ainsi sentie soutenue par la collectivité, ce qui a contribué à légitimer l'investissement mobilisé pour la valorisation et la pérennisation du dispositif. À la médiathèque de Saint-Martin-en-Haut dans le Rhône, la présidente de l'association dont elle dépend a également soutenu la démarche, construite d'un accord commun entre les différentes parties prenantes. Ce soutien est d'autant plus fort que la municipalité se montre particulièrement sensible aux enjeux d'inclusion et d'accessibilité de tous les publics, dont ceux éloignés de la lecture.

[70] Propos tenus par la bibliothécaire responsable du fonds FAL de la médiathèque de Rillieux-la-Pape.

(cc) BY-NC-ND

Un levier au niveau de la tutelle a été soulevé par la bibliothécaire de la médiathèque d'Aveize, située en zone rurale dans le Rhône. Elle a proposé un espace FAL prêté par la BD, mais le manque de moyens humains a empêché un déploiement durable et complet du dispositif. Elle souligne qu'un soutien plus important des élus, notamment en milieu rural, serait déterminant. Elle émet l'idée d'un élu référent sur les questions sociales, chargé de développer des partenariats pour attirer les publics concernés. Cela allégerait le travail des bibliothécaires, notamment pour ce qui est du temps. Un tel relais politique constituerait selon elle un levier efficace et décisif dans la démarche du FAL et sa mise en œuvre.

1.2. Inscription dans des documents stratégiques

L'accord hiérarchique conduit souvent à inscrire le FAL dans des documents stratégiques – politique documentaire, projet d'établissement, PCSES, etc. Une telle formalisation pose les premières bases d'une action longue, souligne la place notable qu'occupe le dispositif dans la structure, renforce son ancrage et lui donne plus de sens en le légitimant. Cela peut servir l'impulsion du FAL en le sécurisant et favorisant l'allocation de moyens (Fontaine-Martinelli & Maumet, 2017).

Selon le questionnaire, 43 bibliothèques – soit près de deux tiers – déclarent inscrire le FAL dans ces documents. Parmi elles, 31 bibliothèques – soit la majorité – indiquent mener des actions en direction des publics cibles, ce qui confirme que sa mise en œuvre concrète est souvent plus effective lorsqu'elle est formellement cadrée. Toutefois, un écart subsiste entre son inscription formelle et son appropriation concrète. Certaines bibliothèques s'engagent dans des projets partenariaux ou de futures actions, sans avoir inscrit formellement le dispositif. Tandis que d'autres inscrivent le FAL dans des documents stratégiques sans mener d'actions concrètes. Cet écart s'explique en partie par le fait que pour 13 bibliothèques – soit presque un cinquième – l'origine de la mise en place du FAL relève d'un cadre stratégique institutionnel (projet d'établissement, de service, d'accessibilité, PCSES, etc.). Ces réponses montrent davantage une orientation politique et une directive suivie plutôt qu'un intérêt et engagement des professionnels concernés. Le FAL apparaît alors comme un levier politique d'inclusion, pouvant parfois être moins investi au quotidien.

Bien que le cadre stratégique, par son ancrage temporel, puisse agir comme levier d'impulsion en favorisant fortement l'action, il ne garantit pas à lui seul une intégration et mise en œuvre effective au quotidien de la bibliothèque. Cette activité dépend ensuite de facteurs plus opérationnels.

1.3. Les moyens alloués

Le soutien de la hiérarchie se manifeste aussi par les moyens alloués aux professionnels – humains, financiers et matériels – déterminants pour la mise en œuvre du FAL. Concernant l'aspect financier, certaines directions choisissent d'allouer un budget spécifique au FAL, comme à Bron ou à Vaise, ce qui apparait comme un signal fort de priorisation. C'est une condition facilitatrice à l'impulsion de la dynamique, mais qui reste toutefois une pratique minoritaire dans l'échantillon : seules 27 bibliothèques – soit environ un tiers – en disposent. Les autres intègrent le FAL au budget global des acquisitions, en mobilisant les fonds existants ou en sollicitant les collègues acquéreurs, comme à la MLIS ou à Rillieux-la-Pape. Cela crée une disparité des pratiques.

(cc) BY-NC-ND

La mise en œuvre, la valorisation et la pérennisation du FAL nécessitent un minimum de moyens dégagés par la hiérarchie. L'aspect matériel et financier pour élaborer le mobilier, renouveler la collection, aménager un espace confortable, etc. L'aspect humain pour notamment accorder plus de temps aux bibliothécaires pour développer partenariats et médiations. Des solutions existent avec des moyens réduits – recyclage de produits dans la conception du mobilier, réutilisation d'assises de la structure, fonds issus des collections générales – mais seraient facilitées s'ils étaient plus conséquents.

Ainsi, plus les moyens dégagés par la hiérarchie sont importants, plus le dispositif peut se développer dans des conditions favorables à l'accessibilité et à l'inclusion. Toutefois, cela suppose que toucher les personnes éloignées de la lecture soit reconnu comme une priorité des missions de la bibliothèque, sans quoi l'attribution de moyens supplémentaires reste difficile à envisager.

Il apparaît clairement que le soutien hiérarchique et politique est décisionnel pour le FAL, de sa mise en place à sa valorisation et à sa pérennisation. Plus le projet est porté par la direction, plus les moyens alloués peuvent être importants, plus il a de chances d'atteindre ses objectifs et notamment d'atteindre le public cible. Cet appui est nécessaire et peut être renforcé par un accompagnement de structures externes à la BM.

2. Accompagnement externe reçu

L'accompagnement externe reçu par les bibliothèques occupe également une place de choix dans le soutien institutionnel au profit de l'inclusion du FAL[71]. L'échantillon analysé l'illustre bien car pour 15 bibliothèques – soit près d'un quart – l'origine de la mise en place du FAL, au-delà de l'intérêt du professionnel, a été suscitée à la suite d'une formation suivie, souvent donnée par une MD. Ce sont des formations qui aboutissent souvent à des actions concrètes : fabrication de meubles spécifiques, étiquettes, présentoirs *facing*, etc.

La majorité des bibliothèques répondantes, à savoir 58 d'entre elles, bénéficient d'un accompagnement externe. Cela souligne et confirme bien que le FAL n'est pas un dispositif laissé à l'initiative individuelle des bibliothécaires sans relais, mais quand le territoire le permet, repose sur une pluralité de structures spécialisées : MD, CRIA, partenaires locaux, intercommunalités, SRL – LLB et l'agence Occitanie Livre & Lecture sont signalées. L'accompagnement est essentiel, notamment pour les structures en zones rurales et périurbaines, car il compense et mutualise des moyens souvent plus limités, qu'il s'agisse de formation, rédaction de guide et sélection documentaire, mise à disposition d'outil, de conseils (Fontaine-Martinelli & Andissac, 2017). Des temps d'apprentissage autour du FAL sont souvent proposés. Parmi les bibliothèques soutenues, 42 le sont par une MD, montrant leur rôle particulièrement important. La plupart prêtent du mobilier FAL, permettant aux bibliothèques d'expérimenter le dispositif avant de s'engager durablement, ce qui contribue ainsi à limiter les risques d'une mise en place incomplète. Elles effectuent souvent des sélections FAL représentant une grande pertinence pour les professionnels des BM tout en leur apportant des conseils précieux. Aussi, nombreuses sont les MD qui proposent des comités FAL à

[71] Le soutien d'acteurs externes à la BM a déjà été souligné dans la partie I du travail lors de la présentation générale du FAL. Il s'agit, ici, d'apporter une brève analyse de cet appui, appliquée au terrain d'étude.

(cc) BY-NC-ND

destination des bibliothécaires du territoire. Ils constituent une aide précieuse à la sélection, à la proposition de médiation, à l'échange de pratiques et de conseils, entre autres.

Le soutien externe n'est toutefois pas une garantie automatique de dynamisme du FAL. En effet, parmi les 58 bibliothèques accompagnées, 17 d'entre elles – soit près du tiers – ne mènent pas pour autant d'actions pour accueillir les publics cibles. Dans les contextes notamment ruraux et périurbains, ces acteurs jouent un rôle de levier de faisabilité. Ils sont un facteur d'impulsion en facilitant le démarrage du projet FAL, mais ne suffisent pas à son activation concrète qui dépend encore d'autres variables – temps disponible, budget, formation, etc. et notamment d'une appropriation et d'une implication interne. C'est le cas de la bibliothèque d'Aveize, qui a testé le meuble prêté par la MD du Rhône pendant 6 mois. Faute de moyens, le public souhaité n'a pas été atteint et la création propre d'un espace FAL n'a pas été amorcée.

Cet appui externe au niveau du FAL peut en partie participer à compenser les inégalités territoriales dans l'accès à la culture. Par les conseils apportés et les idées de médiations données, ce sont des acteurs qui peuvent orienter de manière plus inclusive et accessible les espaces FAL proposés dans les bibliothèques du territoire.

Toutefois, ce soutien comme celui de la hiérarchie, ne suffit pas. Le développement du FAL dépend également fortement de la volonté et de l'investissement de l'équipe. Le dispositif nécessite ainsi la complémentarité de ces divers facteurs pour assurer son efficacité.

3. Des degrés différents de priorisation professionnelle

Le FAL révèle des clivages internes au sein des bibliothèques, avec, selon l'échantillon, des degrés variables d'appropriation et de priorisation par les professionnels.

3.1. L'origine de la mise en place du FAL

L'échantillon montre une diversité de motivations et de trajectoires de la part des professionnels dans l'origine de la conception du dispositif. Le moteur le plus fréquent reste l'initiative individuelle et l'engagement personnel du référent FAL, comme du reste de l'équipe, en raison d'un intérêt notoire aux notions d'inclusion et d'accessibilité. Certaines bibliothèques montrent le FAL comme un projet professionnel très incarné, porté à cœur, dont les convictions suscitent un réel investissement. La sensibilité personnelle peut être bénéfique pour la transformation et pérennisation du dispositif en un projet structuré et inclusif.

À la conviction des agents s'ajoutent les fiches de postes comme influençant le degré d'engagement dans le FAL, en l'occurrence en contexte urbain. Le terrain étudié de la métropole de Lyon montre des différences entre des postes fléchés sur l'accessibilité et les publics spécifiques, et les postes qui ne le sont pas. À Rillieux-la-Pape, deux bibliothécaires portent davantage le FAL. L'une notamment en raison de sa mission dédiée aux publics empêchés, l'autre par intérêt personnel. Malgré de réelles contraintes de charge de travail et de temps dans leur pratique du FAL, toutes deux manifestent une véritable volonté de le développer, notamment en l'activant par des partenariats et des médiations.

À Bron, Véronique Ledoux s'est toujours investie dans les questions sociales et d'illettrisme. Le contexte territorial, du fait de la présence de plusieurs quartiers

(cc) BY-NC-ND

sensibles, favorise aussi la prise en compte de l'aspect social. Par ces intérêts qui la passionnent, le FAL a intégré ses missions, en cohérence avec ses autres actions à orientation sociale : animation du fonds FLE, d'ateliers de conversation, d'accueils de publics allophones. Son engagement montre l'importance de confier le FAL à des professionnels concernés. Selon elle, le dispositif doit être porté par des personnes à qui il fait sens, et non imposé à quelqu'un qui n'en voit pas forcément l'intérêt, pour qui le dispositif deviendrait une mission à faire en plus.
En effet, il devient à défaut une tâche secondaire, comme le souligne une bibliothécaire de la MLIS :

> « On a beaucoup de choses à gérer et le fonds FAL c'est un truc qu'on fait un peu en plus. »

Dans ce cas, le FAL est nettement moins priorisé, ce qui peut amener un certain détachement des professionnels et limiter son développement, notamment en ce qui concerne l'animation (partenariat, médiation). Le manque de temps à consacrer au FAL, du fait d'une charge de travail générale trop importante, est très souvent soulevé par les agents comme un frein majeur.

Ainsi, sans être suffisant, l'inscription du FAL dans des postes liés à l'accessibilité, ou le fait de le confier à des professionnels investis par des convictions, constitue un levier important puisqu'il est facilitateur de son bon développement. Plus l'intérêt du bibliothécaire est fort, plus l'engagement l'est aussi, ce qui favorise la portée inclusive du dispositif.

3.2. La responsabilité du FAL

L'origine de la mise en place du FAL pose ainsi la question de sa responsabilité. Sa gestion repose le plus souvent sur une seule personne référente, plutôt que sur une dynamique collective de l'équipe. Cette dernière pratique existe pourtant dans l'échantillon, mais reste minoritaire : 9 bibliothèques sur 70 sont concernées, soit près d'un septième. Cette individualisation de la responsabilité clarifie le pilotage du projet mais questionne des enjeux de charge de travail et de pérennité du dispositif. La plupart des référents sont seuls à porter le FAL, ce qui indique une sensibilisation et implication limitée du reste de l'équipe. Très souvent, le manque de moyens humains freine le développement du FAL, notamment pour les actions de médiation, plus chronophages. Certains professionnels référents soulignent ainsi une appropriation interne inégale et le besoin d'un engagement collectif plus fort de l'équipe, essentiel à la pérennité du dispositif.

Par ailleurs, cette dépendance à une seule personne fragilise la stabilité du FAL. Le cas d'un départ d'agent ou d'un renouvellement d'équipe risque de menacer la continuité du dispositif, notamment si les connaissances et compétences de la personne remplaçante sur le FAL sont limitées. Cela peut conduire à un affaiblissement rapide du fonds, voire à son abandon. Le verbatim suivant de Sarah Favory à la MD de l'Isère l'illustre :

> « Comme je disais tout à l'heure, il y en a qui meurent. Dans une des médiathèques, il n'y avait plus aucun bibliothécaire pour s'en occuper. Je ne sais pas si l'équipe a été totalement renouvelée, mais la personne m'a répondu qu'il n'y avait plus personne pour investir du temps et de l'énergie dedans et qu'il gênait plus qu'autre chose. Donc ils l'ont supprimé. »

Une sensibilisation et implication élargies à plusieurs membres de l'équipe constituent un levier d'action important. Elles renforcent la pérennité du FAL,

(cc) BY-NC-ND

limitent la fragilité organisationnelle et diminuent la charge de travail supportée par un seul agent. La médiathèque de Suippes en est un exemple intéressant. Bien que l'ancienne responsable à l'origine du projet soit partie depuis peu et non remplacée, le FAL perdure grâce aux deux salariées sensibilisées et formées. Elles reconnaissent toutefois, faute de temps par les autres missions qui leur incombent, leurs limites pour développer partenariats et médiations[72]. Néanmoins, cet exemple en ruralité montre l'intérêt que le FAL a à être soutenu par une dynamique collective, lui permettant de subsister malgré un contexte hiérarchique incertain. Sans cela, il aurait probablement été abandonné ou serait tombé dans l'oubli.

La médiathèque de Saint-Martin-en-Haut dans le Rhône illustre également cette dynamique collective du FAL, en reposant largement sur des bénévoles[73] (25 bénévoles pour 2 salariés). Cette organisation, fréquente en ruralité, joue un rôle social évident par les motivations distinctes des bénévoles (Gasc, 1994). La proximité territoriale a permis de renforcer leur sensibilité aux publics, à leurs besoins et difficultés, les connaissant davantage et souvent plus personnellement. C'est un aspect qui les a encouragés à l'engagement, à la solidarité, à la mobilisation plus grande dans le FAL et à leur participation aux actions de médiation réalisées. Cette force du bénévolat favorise l'appropriation et l'implication envers le FAL et participe directement à son inclusion et à celle du public.

Toutefois, le bénévolat présente aussi des difficultés à la pratique du FAL. Certains bénévoles ont un niveau d'information inégal entraînant parfois un ralentissement voire un empêchement dans la pratique. Il est également difficile de persuader tous les participants pour les mobiliser, ce qui nécessite un important travail de sensibilisation et de médiation des salariés en amont. En ruralité, le FAL dépend ainsi fortement de l'implication des bénévoles, déterminante mais qui peut être très variable. Le bénévolat constitue à la fois un levier et un frein au FAL, notamment en raison de son instabilité.

3.3. La formation des professionnels

La sensibilisation élargie des équipes est étroitement liée à la question de la formation au FAL. Elle est nécessaire car elle permet de développer une expertise et d'apporter des notions essentielles : redéfinition du FAL et de ce qu'il n'est pas, identification des publics cibles et des partenaires locaux, repérage des livres répondant aux critères, constitution et mise en place conforme du fonds et de l'espace, ainsi que des médiations à proposer, etc. (Fill, 2025). Plus largement, l'image des professionnels peut parfois s'apparenter à un rôle d'autorité intimidant. Les bibliothécaires doivent ainsi être formés et sensibilisés à l'accessibilité et à l'inclusion, afin d'améliorer l'accueil et l'accompagnement de ce public en difficulté, sans l'infantiliser et tout en assurant le confort de tous (Fontaine-Martinelli & Maumet, 2017). Chaque professionnel doit suivre une posture inclusive, portée sur la bienveillance, la disponibilité, l'écoute active et l'attention à l'autre. Il s'agit de pouvoir écouter leurs besoins, les rassurer sur leurs compétences et les orienter. Cet agir professionnel est évidemment nécessaire dans le cadre du FAL et de son public. Françoise Legendre[74] (Fill, 2025) souligne

[72] Le FAL récemment initié en septembre 2025 et le départ de la responsable peu de temps après, expliquent cette dynamique partenariale et de médiation pas encore amorcée.

[73] Les bibliothèques et points lectures situés en zone rurale et dans les petites et moyennes villes reposent sur l'aide de bénévoles, très souvent formés en BD (François & Le Bohec Lettieri, 2025).

[74] Autrice de la collection Petite Poche aux éditions Thierry Magnier.

(cc) BY-NC-ND

d'ailleurs l'importance de la qualité de l'écoute et de la façon de se tenir lors des ateliers FAL qu'elle a animés. L'espace peut être rendu agréable en grande partie par les agents qui y travaillent (Durin, 2024).

65 bibliothèques – soit la majorité – déclarent avoir bénéficié d'au moins une formation au FAL, notamment centrée sur le responsable du fonds, et plus rarement sur l'ensemble de l'équipe, ce qui ne concerne que 10 bibliothèques. Cela confirme que le FAL repose trop souvent sur une personne-relais, créant une dépendance à une figure centrale qui est nécessaire mais fragile.

De plus, le questionnaire révèle des cas, minoritaires – au nombre de 5 – mais significatifs, de bibliothèques engagées dans le FAL sans formation. Ils montrent des écarts importants dans sa mise en œuvre par le non-respect des différentes recommandations nationales sur l'emplacement et la visibilité de l'espace FAL (près de l'entrée, proche de l'accueil), la présentation en *facing*, la signalétique spécifique, l'espace dédié, entre autres. Des conditions participant pourtant à favoriser l'accessibilité et l'inclusion du public cible. Parmi ces bibliothèques, une précise que les documents destinés au public cible sont disséminés de toute part. Une autre indique avoir identifié le public en s'appuyant sur l'école maternelle et élémentaire du territoire, alors que le FAL s'adresse aux adultes. Ces situations traduisent une faible connaissance et une appropriation insuffisante du FAL.

La formation seule ne suffit pas, mais reste indispensable pour éviter les écarts entre l'intention affichée et la pratique réelle de la démarche. Elle constitue un levier central d'appropriation et de montée en compétence à ne pas négliger en raison des particularités de l'offre FAL. Plus les professionnels sont formés, plus ils sont en mesure de comprendre les enjeux et de porter la démarche de manière réellement accessible et inclusive. C'est pourquoi il existe une offre diversifiée de formations au FAL qui est proposée par différents acteurs, à l'échelle départementale, régionale comme nationale[75].

C. LA PROBLEMATIQUE DE LA STIGMATISATION : LE FAL FACE AUX REPRESENTATIONS

La stigmatisation associée au FAL peut constituer un frein à son inclusion, en contrebalançant son objectif même d'atteindre réellement les publics éloignés de la lecture. Cette représentation influence la manière dont les professionnels perçoivent le dispositif, se l'approprient et s'engagent. Pour que l'inclusion soit effective, cette perception nécessite d'être dépassée.

1. Le poids des mots

1.1. L'appellation du dispositif

La stigmatisation du FAL repose souvent sur l'appellation même du dispositif. Certains professionnels associent les termes utilisés à quelque chose d'infantilisant ou de dévalorisant. Selon Charline Vickers, cette représentation existait chez certains collègues de la MD du Rhône lors de son engagement dans la démarche,

[75] Il peut s'agir de formations proposées par des BD, CRIA, ARL, formateurs indépendants comme Aveline Jarry – formatrice accessibilité à la lecture – avec qui j'ai pu échanger. Elles peuvent prendre la forme de webinaires ou autres supports.

(cc) BY-NC-ND

notamment auprès des plus réticents au changement. À la médiathèque de Vaise, le FAL a pu être perçu comme un « sous-fonds », jugé dévalorisant pour l'image de l'institution, pour les usagers comme pour les auteurs s'y trouvant. Toutefois, sans l'existence de documents FAL, les personnes en difficulté avec la lecture seraient exclues d'une part essentielle de leur héritage culturel (IFLA, 1999). Pour ces professionnels, le FAL reconsidérait la mission intellectuelle de « savoir » qui a pendant longtemps été associée à la bibliothèque. Plusieurs sont ceux dont l'esprit de connotation est de dire qu'une chose facile est simplette ou de moindre qualité, une association qui est pourtant erronée. Cette vision stigmatisante s'inscrit dans une vision encore élitiste de la bibliothèque, qu'il faut continuer à dépasser. Le FAL occupe justement une place de choix en permettant d'y participer. Par ailleurs, certaines bibliothèques, en raison de positionnements différents, hésitent à afficher l'appellation « Facile à lire » sur l'espace dédié, par peur de stigmatiser les publics. Toutefois, ce dispositif peut au contraire contribuer à lutter contre le phénomène de honte et à afficher la bibliothèque comme un lieu adressé à tous (Loquet, 2017).

Il est important de souligner que la stigmatisation associée au FAL est surtout ressentie par les bibliothécaires pour les publics concernés, et non par les usagers eux-mêmes. Les exemples sus-cités proviennent de professionnels non responsables du dispositif et peu, voire pas, sensibilisés. Leur représentation stigmatisante repose souvent sur une méconnaissance des objectifs du FAL.

Toutefois, cette perception peut aussi exister chez des professionnels sensibilisés et formés au FAL, comme l'illustrent certaines réponses au questionnaire « nom questionné et questionnable », « des difficultés pour faire rencontrer publics et collections sans stigmatisation » ou encore « besoin de trouver un emplacement à la fois central et distinct des autres fonds, tout en ne stigmatisant pas le lectorat. » Néanmoins, comme le souligne Virginie Lescop de la MDIV[76], les professionnels doivent prendre conscience qu'un public en difficulté comme l'est celui du FAL ne vivra pas nécessairement mal cette attention portée au plus près de leurs besoins. Toutefois, ces craintes ne sont pas toujours infondées. Certaines réponses montrent que l'appellation FAL peut être perçue comme jugeante et dissuasive par des publics. Mathilde Buisine rapporte que des apprenants de la lecture ont déjà refusé ces documents et ont exprimé le souhait d'accéder à des « livres comme tout le monde ». Ces situations sont rares mais montrent que le ressenti peut varier selon les individus. Néanmoins, selon l'expérience d'Aveline Jarry, les personnes en situation d'illettrisme expriment qu'il leur est tellement difficile et coûteux d'entrer dans une bibliothèque et de s'y sentir à l'aise, qu'avoir à leur disposition un espace rassurant et accessible proposant des documents ne les maintenant pas en difficulté est vraiment facilitant. Face à leur manque de confiance en soi, la priorité n'est pas portée sur la stigmatisation mais sur la possibilité de se sentir à l'aise. C'est une question qui n'a pas sa place car le FAL répond à un réel besoin, très souvent perçu positivement par les usagers qui s'en trouvent reconnaissants.

En raison de cette appellation perçue parfois comme stigmatisante, certains professionnels développent des stratégies pour la contourner. Chaline Vickers privilégie par exemple les termes de « sélection » ou de « mise en avant » pour présenter l'offre de lecture et la dédramatiser auprès des professionnels du territoire intéressés par la démarche. Pendant que d'autres bibliothèques optent pour d'autres appellations que celle du FAL pour identifier l'espace et les collections, comme

[76] Bibliothécaire référente de territoire et responsable accessibilité de la MDIV.

(cc) BY-NC-ND

« espace plaisir de lire » (Fill, 2025). Selon Marie-Laure Colinet, de la MD du Pas-de-Calais, l'essentiel est de respecter les conditions du FAL et de rendre les documents identifiables pour les publics cibles. S'éloigner du nom officiel ne semble pas avoir d'incidence directe sur les pratiques, mais témoigne néanmoins de la persistance d'une image stigmatisante chez les professionnels. C'est une tendance qui mérite d'être nuancée car s'éloigner de l'appellation initiale peut aussi induire en erreur les usagers, en suggérant par exemple une offre de lecture légère ou de divertissement. Une telle réinterprétation du dispositif le détourne alors de son objectif premier d'inclusion et de son public cible.

1.2. La médiation

La stigmatisation du dispositif ne se limite pas à son appellation. Certains professionnels rencontrent aussi des difficultés dans les mots utilisés pour présenter le fonds FAL, à l'écrit comme à l'oral lors des médiations. Une bibliothécaire de la MLIS exprime ainsi ressentir un certain malaise lors de l'introduction du fonds au public concerné :

> « Quand on fait visiter la médiathèque à un groupe, je suis toujours un peu gênée avec le fonds FAL. On s'arrête dessus, on le présente, mais je ne sais jamais trop quoi dire pour bien l'introduire. Je dis que ce sont des choses plus faciles à lire, mais je n'ai pas envie que les personnes sentent que c'est obligatoirement pour elles. Et donc je trouve aussi compliqué de les inviter à faire un atelier. Je ne suis pas très à l'aise avec tout ça. »

Ce témoignage sur la médiation humaine souligne une difficulté à adopter une posture professionnelle adaptée, entre la volonté de présenter le dispositif et la crainte de stigmatiser les publics. Il apparaît nécessaire de dépasser cette représentation stigmatisante associée au FAL pour en faciliter la médiation et le proposer de manière plus sereine.

À l'inverse, dans les territoires plus marqués par des enjeux sociaux, comme à la médiathèque de Bron, l'appropriation du FAL et sa médiation semblent plus naturelles pour la professionnelle responsable. Véronique Ledoux reconnaît que sa présentation aux publics concernés peut être délicate, mais cela n'en constitue pas pour autant une difficulté. Elle souligne l'importance d'une approche simple et décomplexée. Elle évoque la possibilité de trouver des documents accessibles et ponctue sa médiation d'anecdotes personnelles pour instaurer un climat de confiance avec l'usager :

> « Pour les publics allophones, je leur présente le FAL et leur montre qu'il y a aussi des imagiers. Quand on apprend une langue, on a toujours besoin de vocabulaire. Je leur montre aussi des livres CD et je leur dis que moi aussi j'en utilise. Je leur parle de moi, car j'ai appris l'italien, donc je sais très bien que quand on apprend une langue, on a toujours besoin de vocabulaire. Je leur dis qu'en français aussi on regarde le dictionnaire. On ne connaît pas tout et heureusement. C'est sûr que si je leur disais "voilà ce sont des documents pour vous" ça ne marcherait pas. »

Ce témoignage montre l'absence de stigmatisation lors de la médiation humaine à l'égard du FAL. Il souligne l'importance de la posture professionnelle et de la bienveillance dans la médiation. Tout est dans la manière de s'approprier le dispositif et de l'amener auprès du public concerné. Il s'agit de le présenter sans assigner les publics, tout en désacralisant le livre et en levant certaines appréhensions. Selon Sarah Favory, il est nécessaire que le public comprenne que

(cc) BY-NC-ND

ce n'est pas une fin en soi de ne pas terminer le document. La médiation humaine et l'accompagnement sont essentiels à l'inclusion du FAL, encore faut-il savoir orienter un tel public (Munsch, 2017).

Toutefois, la crainte de stigmatiser peut encore constituer un frein à l'égard du FAL, en limitant l'investissement de certains bibliothécaires. C'est pourquoi la formation professionnelle apparait être un levier essentiel pour accompagner ces pratiques.

2. Le paradoxe de la visibilité

La question de la visibilité du FAL est étroitement liée à celle de la stigmatisation. Dans la pratique, les professionnels doivent trouver un équilibre entre rendre le dispositif visible et éviter de stigmatiser les publics. Cela se traduit par des choix divers.

2.1. Les niveaux de lecture

Cette divergence s'observe notamment dans l'usage des niveaux de lecture, au nombre de trois, élaborés pour répondre à la diversité des besoins des publics. Les ressources existantes conseillent fortement de proposer un fonds FAL de plusieurs niveaux. Toutefois, elles ne précisent pas s'ils doivent être affichés sur les documents. Cela laisse ainsi place à des pratiques différentes des bibliothécaires responsables du FAL. Certains décident de les indiquer, d'autres non. À Rillieux-la-Pape, les bibliothécaires ont effectué un important travail de signalement pour distinguer les niveaux de lecture de 1 à 3.



Crédit : Lola Bernard

Au départ absents, ils ont ensuite été intégrés. Selon elles, ils sont utiles pour faciliter le repérage et l'accès des usagers, accompagner la progression et les rassurer. En effet, une usagère relativement effrayée par les livres a témoigné se sentir plus à l'aise et moins perdue grâce à ces repères de difficulté.

Au contraire, d'autres professionnels expriment des réserves quant à l'inscription des niveaux de lecture. Là où le sociologue Wahed Allouche (2025) aborde l'aspect scolaire réducteur, le bibliothécaire de la médiathèque de Vaise rejette leur affichage, qu'il juge source de confusion. Cela notamment lorsque certains documents du fonds FAL (comme en FLE) présentent déjà leurs propres niveaux, limitant dès lors la clarté et la bonne lisibilité. Il considère également que ce choix de ne pas indiquer les niveaux peut favoriser l'autonomie des usagers, en leur laissant la liberté de choisir ce qui leur correspond. La bibliothécaire de la MLIS

(cc) BY-NC-ND

rejoint ce point de vue, expliquant que les personnes savent très bien identifier ce qui leur convient, sans ces repères. Ces derniers peuvent, au contraire, renforcer la stigmatisation du FAL et suggérer un niveau très facile auquel le public pourrait s'identifier :

> « Je pense que ça peut réfréner l'envie si la personne lit que clairement c'est un livre de niveau 1 parce qu'il est très très facile. Pour moi, ça pourrait être rédhibitoire en tant qu'usager. Alors que de mettre seulement les couleurs de niveaux de difficulté, c'est induit. »

En effet, les documents du FAL sont associés à des pictogrammes de couleur (vert, bleu, orange) correspondant aux différents niveaux de difficulté.



MLIS : Pictogrammes de couleur sur les documents FAL
Crédit : Lola Bernard

Ils servent principalement d'aide au repérage pour les professionnels et non pour les usagers. Ils facilitent l'orientation efficace des usagers pour mieux répondre à leurs besoins. Aveline Jarry soutient l'idée de ces logos de couleurs qui se déclinent selon le niveau de difficulté. Ils sont un outil pertinent en constituant un niveau passerelle et stimulant, qui peut encourager les usagers à progresser.
À Bron, la bibliothécaire ne s'est pas encore réellement interrogée sur la question des niveaux à signaler, mais estime également que les usagers identifient naturellement ce qui leur convient, les niveaux étant notamment utiles pour les professionnels.

Selon le questionnaire, seulement 14 bibliothèques – soit environ un cinquième – indiquent proposer des niveaux de lecture accompagnés d'une signalétique explicative. Cette faible proportion confirme que beaucoup de professionnels considèrent ces repères comme secondaires et que les publics s'orientent de manière intuitive. Les pictogrammes colorés apparaissent ainsi comme un compromis entre visibilité et non-stigmatisation.

(cc) BY-NC-ND

La mise en place d'un espace FAL ne repose pas sur un modèle unique. Les pratiques varient selon les médiathèques et leur contexte. Quelle que soit l'option choisie, l'accompagnement humain reste la clé.

2.2. La communication

La communication autour de l'offre de lecture FAL est également un point sur lequel les bibliothécaires s'interrogent, toujours liée à la question de la stigmatisation. La communication favorise l'identification de l'espace, mais les pratiques varient. Certains proposent une signalétique explicative au fonds FAL (pour qui ? pourquoi ?), d'autres non. Rillieux-la-Pape compte parmi les bibliothèques apportant une communication par la présence d'un panneau accompagnant le mobilier dédié :



Crédit : Lola Bernard

Cette communication a nécessité une réflexion approfondie des bibliothécaires notamment pour éviter toute dimension stigmatisante, ce qui illustre bien l'importance accordée aux choix des mots. Chaque action à l'égard du FAL semble requérir un travail poussé dans ce sens.
La MLIS propose elle aussi une signalétique explicative au FAL :

(cc) BY-NC-ND



Crédit : Lola Bernard

La médiathèque de Vaise, quant à elle, ne propose pas de communication explicative pour l'espace FAL. Cela constitue un manque identifié par le bibliothécaire responsable, qui reconnaît un certain retard au niveau de la valorisation de leur espace. Il souhaite y remédier après les travaux prévus d'ici 2027. À Bron, l'espace est identifié par le logo FAL et par la fiche de présentation du ministère de la Culture[77].



Crédit : Lola Bernard

[77] Il s'agit de l'affiche de couleur verte sur la photographie.

(cc) BY-NC-ND

Cette communication reste peu explicite sur les principes du FAL, à savoir notamment les objectifs et les publics visés. Véronique Ledoux reconnaît que la signalétique est perfectible et songe à l'améliorer, mais évoque aussi l'attention portée à l'équilibre entre la visibilité et le risque de stigmatisation. À Saint-Martin-en-Haut, la responsable de la bibliothèque, Catherine Henrot, a choisi de contourner le problème de la stigmatisation en ajoutant une communication plus accueillante. Il y a un panneau « Bienvenue chez vous » qui introduit l'espace.



Crédit : Catherine Henrot, responsable de la médiathèque de Saint-Martin-en-Haut

Il est pensé comme un salon, dans lequel les logos FAL apparaissent plus discrètement. L'appellation FAL n'est pas directement mise en avant afin d'éviter toute stigmatisation. Dans ce sens, l'espace n'est pas, non plus, accompagné d'une communication supplémentaire. D'après la responsable, un excès d'informations – qu'il s'agisse de la signalétique explicative ou bien des différents niveaux de lecture signalés – peut gêner certaines personnes et sensibilités, au point qu'elles se sentent stigmatisées. Il s'agit plutôt de les encourager à la découverte sans les heurter.

(cc) BY-NC-ND

Pour les professionnels, l'essentiel réside dans leur tendance à orienter et accompagner les usagers vers l'espace, et à leur expliquer l'utilité. Cela à condition qu'ils soient eux-mêmes sensibilisés et formés au FAL.

De manière générale, la présence d'une communication reste la pratique la plus répandue. En effet, 50 bibliothèques du questionnaire – soit près des trois quarts – proposent une signalétique spécifique explicative du FAL. Cela montre qu'elle n'est pas sans intérêt et qu'elle constitue un facteur important de la visibilité du dispositif.

La plupart des professionnels se questionnent toutefois sur le juste équilibre à trouver pour la visibilité et l'attractivité de l'espace. Selon eux, une signalétique trop marquée peut renforcer un sentiment de stigmatisation, davantage perçue par les professionnels que par les usagers. Pour autant, cela ne justifie pas une absence ou une pauvreté d'information. En effet, les différentes ressources disponibles recommandent la nécessité de rendre l'espace FAL visible et attractif. Cela passe par une pluralité d'actions, dont la valorisation et la communication adaptée.

3. La normalisation par le public tout-venant

Bien qu'une des nécessités pour pallier cette représentation stigmatisante du FAL, peu ressentie par les usagers, serait que les professionnels s'en détachent, une autre tendance émerge, celle de la normalisation du fonds par le public tout-venant. De nombreux bibliothécaires présentent le fonds comme s'adressant à tout public, chacun pouvant en avoir l'usage, à un moment donné. C'est un espace qui, bien que pensé pour des publics en difficulté avec la lecture, n'est pas exclusif et se veut accessible et ouvert à tous. En ce sens, il tend à être normalisé comme un espace parmi d'autres, comme les pratiques et les représentations liées. Il ne doit ainsi pas être perçu comme stigmatisant, notamment auprès des professionnels. Cela rejoint la « banalisation de l'offre accessible » que défend Luc Maumet (Alléaume, 2025). De plus, cette logique est renforcée par la nature même des collections FAL, provenant très souvent de l'édition courante et déjà présentes à la médiathèque. D'autre part, le fonds peut s'apparenter à une forme condensée des collections générales. Ces perceptions confortent l'idée d'un fonds normalisé et contribuent à désamorcer les enjeux de stigmatisation.
Toutefois, Mathilde Buisine soulève la réflexion suivante :

> « Vu qu'il peut s'agir d'un fonds pour tout le monde, est-ce qu'il y a seulement le public déjà présent dans les médiathèques qui s'en empare ? Est-ce qu'on arrive vraiment à atteindre les objectifs souhaités, à savoir de faire venir des publics qu'on ne touche pas, de soutenir la remédiation à l'illettrisme ? »

Avoir tendance à trop penser l'espace FAL comme un fonds destiné à tous peut ainsi constituer une limite. Cela risque de faire oublier qu'il vise d'abord des publics spécifiques. Il ne s'agit donc pas uniquement de se contenter d'un public tout-venant, déjà présent, mais bien d'attirer activement les publics concernés par des actions dédiées.

Ces divers éléments montrent que les représentations stigmatisantes liées au FAL peuvent freiner certaines pratiques professionnelles et limiter la portée inclusive du dispositif.

(cc) BY-NC-ND

III. GESTION, MEDIATION ET PARTENARIAT : OUTILS INDISPENSABLES D'INCLUSION, DE VALORISATION ET PERENNISATION DU FONDS

Le FAL est un dispositif qui, pour être fonctionnel, tient à la fois au respect de ses conditions matérielles de mise en œuvre (mobilier, signalétique, collections, etc.) et à l'établissement de partenariats et d'actions de médiation liées. Ces outils, quand ils sont menés à bien, participent tout droit à la valorisation, à la pérennisation et à l'inclusion du fonds et des publics cibles.

A. LA GESTION TECHNIQUE ET LA CONSTITUTION DU FONDS

La dimension matérielle du FAL joue un rôle dans l'inclusion des publics. Dans la mesure du possible, les conditions recommandées doivent être appliquées et respectées, car elles influencent l'accès et le confort des usagers, comme l'inclusion et l'accessibilité du dispositif, même si les partenariats et médiations restent centraux.

1. Emplacement et visibilité de l'espace FAL

Le terrain d'étude montre un respect relativement général des conditions d'emplacement et de visibilité de l'espace FAL. Deux-tiers des bibliothèques suivent celles considérées comme plus essentielles, à savoir qu'elles disposent d'un mobilier dédié, visible, proche de l'accueil, avec une signalétique spécifique et des documents en *facing*. Toutefois, l'application reste hétérogène, ce qui interroge au regard de la charte d'utilisation du logo FAL.

Ces écarts entre préconisations institutionnelles et réalités tiennent moins à un manque d'engagement ou de professionnalisme qu'à des contraintes matérielles. Plus d'un tiers des bibliothèques ne placent pas le FAL près de l'entrée ou proche de l'accueil, notamment en raison de configurations structurelles complexes. Il peut s'agir de contraintes d'aménagement, de bibliothèques sur plusieurs étages, notamment en urbanité où certaines précisent « repérable près de l'entrée du 2e étage ». Lesdites bibliothèques s'adaptent localement. À la médiathèque de Rillieux-la-Pape comme à la MLIS, l'espace FAL est ainsi éloigné de l'entrée et de l'accueil, bien qu'il se trouve au rez-de-chaussée pour l'une et au deuxième étage pour l'autre. Cet emplacement à l'étage à la MLIS, souhaité au RDC, est jugé contraignant mais dépend des décisions globales d'aménagement de l'établissement. Les espaces FAL restent toutefois visibles depuis un poste d'accueil. Ces adaptations locales limitent la visibilité optimale de l'espace, mais peuvent toutefois être compensées par d'autres moyens, que ce soit par un travail sur le mobilier, la signalétique ou même l'emplacement – par exemple le placer dans un endroit de passage et ne pas l'isoler de toute circulation à l'arrière de la structure. Parfois, certaines contraintes relèvent aussi de décisions hiérarchiques, comme le mobilier utilisé à la médiathèque de Rillieux-la-Pape.

(cc) BY-NC-ND

Toutes les conditions ne sont pas équivalentes, certaines étant plus simples à mettre en œuvre que d'autres comme le *facing* ou la signalétique contrairement à l'emplacement. Leur non-respect ne manifeste pas nécessairement un manque d'investissement des professionnels, mais plutôt une adaptation aux moyens dont ils disposent.

Toutefois, 16 bibliothèques – soit près d'un quart – ne présentent pas les documents en *facing* malgré son importance majeure. Certaines sont pourtant actives et engagées dans la démarche, tandis que d'autres non. Cela montre que l'activité ne compense pas pour autant les manquements matériels : le FAL tient à la fois au respect des conditions d'aménagement qu'aux partenariats et médiations effectués.

Un autre point important tient au fait de concevoir le FAL comme un véritable espace, comme le souligne Aveline Jarry, et non pas seulement une collection. Il doit être accompagné d'installations à proximité et doit dégager une atmosphère chaleureuse, par l'ajout de petits mobiliers du type plante, lampe, tapis. Dans ce cas, l'espace favorise la venue, le confort du public et donc l'envie de s'y installer. Un espace FAL visible, identifié et accueillant en facilite l'accès et encourage la fréquentation par les publics, contribuant directement à l'accessibilité et l'inclusion du dispositif et des usagers eux-mêmes. La médiathèque de Saint-Martin-en-Haut est un bon exemple de la convivialité qu'un espace FAL peut avoir[78]. Situé à l'entrée, il est aménagé comme un salon convivial et est visible depuis l'extérieur de la structure par la présence de baies vitrées. Cette configuration peut encourager les usagers hésitants à y entrer, car rappelons-le, pour un tel public, pousser les portes d'une médiathèque est un geste compliqué.

L'emplacement et la visibilité de l'espace FAL agissent comme conditions à l'inclusion et l'accessibilité. Si l'espace manque de visibilité, il peut devenir inaccessible aux publics cibles qui risquent de ne pas l'identifier. Un FAL invisibilisé est aussi un FAL dont la portée inclusive et accessible est manquée.

2. Contenu et caractéristiques du fonds

2.1. Une offre documentaire diversifiée

Pour ce qui est du contenu et des caractéristiques du fonds FAL, 66 bibliothèques – soit la quasi-unanimité de l'échantillon – proposent une diversité de genres (romans, albums, contes, beaux livres, livres pratiques, etc.) et 62 offrent une variété de niveaux de lecture (sans/petits textes, textes courts, textes plus longs). Présenter une offre de lecture diversifiée est essentiel pour répondre à des besoins variés et attirer un public plus large. Une richesse documentaire permet d'aborder des thématiques multiples, ce qui favorise l'identification et l'adhésion de publics aux profils différents. La diversification de l'offre FAL, en permettant d'étendre le public pouvant être touché, agit en faveur de l'accessibilité et de l'inclusion des publics qui s'en trouvent élargies. Elle favorise l'image d'un fonds s'inscrivant dans une forme de normalité. Au contraire, une offre trop limitée restreint les possibilités d'identification du public, ce qui peut freiner son accès au dispositif et ainsi en réduire sa portée inclusive et accessible.

[78] Voir photos p. 56.

(cc) BY-NC-ND

2.2. Frontières et articulations entre FAL, FALC et FLE

Certaines limites apparaissent toutefois dans le contenu du fonds FAL. 30 bibliothèques – soit un peu moins de la moitié de l'échantillon – intègrent des documents FALC au FAL, comme dans les bibliothèques étudiées de la métropole lyonnaise. Bien que les professionnels aient connaissance de la différence des deux fonds et des recommandations à les distinguer, cette pratique tend à se développer, notamment pour des raisons d'aménagement d'espace, de visibilité et de complémentarité. C'est le cas des médiathèques de Vaise, Rillieux-la-Pape, Bron et la MLIS qui, en raison d'un faible volume de documents FALC ne justifiant pas la création d'un espace dédié, les intègrent au FAL. Pour signaler qu'il s'agit d'usages différents, ils sont identifiables par les pictogrammes distincts du FAL et du FALC. Ce choix des bibliothécaires repose également sur une réflexion plus profonde, si l'association est jugée pertinente. À Bron, Véronique Ledoux parle des avantages du FALC sur les publics primo-arrivants[79]. Selon elle, tout peut s'articuler. Bien qu'il reste très important de distinguer les deux offres, les professionnels se rejoignent pour dire que des documents FALC peuvent aussi répondre aux besoins du public FAL, qui comprend également des personnes en situation de handicap. Le FALC ne recouvre pas tout le FAL, mais peut toutefois y être introduit.

L'inverse, à savoir introduire le FAL au FALC, n'est pas possible car les exigences de simplification textuelle pour une meilleure compréhension sont réellement spécifiques. Les documents FAL ne sont que très rarement intelligibles par les publics concernés par le FALC, et ces derniers ne s'y retrouveront pas.

Des choix similaires existent avec les fonds FLE des bibliothèques, certaines séparant FALC, FAL, FLE, d'autres les regroupant. Il n'existe pas de modèle unique. La certitude reste que les pratiques du FAL s'adaptent aux réalités territoriales et aux personnes touchées. À Bron par exemple, Véronique Ledoux indique que la forte venue et présence de publics allophones a justifié la constitution d'un fonds FLE. Toutefois, le public en situation de handicap reste limité en raison d'un contact avec une unique structure. Cela explique ainsi la faiblesse de l'offre documentaire FALC qui leur est destinée. Une évolution des publics pourrait toutefois venir redéfinir ces équilibres choisis.

Toutefois, l'intégration du FALC au FAL peut interroger certains professionnels, voire des usagers. Sarah Favory de la MD de l'Isère appelle à une vigilance professionnelle :

> « D'ailleurs, même le fait que ça soit rangé dans le rayon des personnes malvoyantes me questionne : tout comme il faut éviter la confusion entre FALC et FAL, et elle existe toujours, car le fonds FAL ne regroupe pas que des titres FALC, je pense qu'il faudrait mieux éviter de considérer que le fonds FAL peut répondre aux besoins de toutes les personnes en situation de handicap. En effet, il y a du FAL qui est écrit trop petit ou avec une mise en page qui ne conviendra pas forcément à des personnes malvoyantes mais qui n'en est pas loin du FAL. »

Elle soulève son inquiétude à réunir FALC et FAL qui participe à renforcer la confusion déjà existante entre ces deux offres de lecture. Les professionnels doivent bien avoir conscience de leur distinction, que ce soit dans le fonds, la forme, et plus

[79] Un webinaire présente cette pertinence. Il est disponible à l'URL suivante : https://webikeo.fr/webinar/le-facile-a-lire-et-a-comprendre-un-outil-cle-pour-accueillir-les-primo-arrivants#webinar

(cc) BY-NC-ND

encore dans l'objectif pensé derrière. Elle donne d'ailleurs l'exemple d'un grand réseau de bibliothèques en Isère qui va jusqu'à apposer le logo FAL sur des documents qui n'en sont pas (albums en braille, livres pour enfants dys). Cela témoigne d'une confusion dans la pratique du FAL de certains professionnels, ce qui peut aussi avoir une incidence sur les usagers et les désorienter. Comme le souligne Mathilde Buisine, un usager ayant besoin d'un document FAL et tombant sur des collections pour enfants dys, peut ne pas se reconnaître dans ces documents et s'en détourner. Le rapprochement avec l'édition adaptée peut ainsi perturber la lisibilité du dispositif pour les professionnels comme les usagers. Dans la mesure du possible, l'idéal est de proposer un fonds FAL reposant sur de l'édition courante et de le distinguer du FALC et du FLE. C'est le parti pris par la MD du Nord, qui ne lui empêche pas pour autant de proposer chacune de ces trois collections.

2.3. Risque de confusion avec la jeunesse

Une autre limite réside dans le recours fréquent aux collections jeunesses de la médiathèque pour constituer le fonds FAL, considérées comme plus accessibles. De nombreux documents (albums, contes, documentaires, romans) en sont issus, ce qui peut générer une certaine confusion, notamment chez des professionnels peu sensibilisés et/ou formés, pouvant alors associer le FAL à destination d'un public jeunesse. L'enquête de l'ANCLI[80] (2025) montre d'ailleurs que ces espaces sont souvent situés en secteur jeunesse, indiquant qu'il s'agit d'une pratique répandue. Sarah Favory a elle-même dû batailler quelque peu avec des bibliothécaires de son territoire qui voulaient absolument faire du FAL un fonds jeunesse. Selon Charline Vickers, de la MD du Rhône, il est arrivé que certains bibliothécaires empruntent du FAL pour des primaires. De plus, une bibliothécaire du questionnaire identifie le public concerné de l'espace FAL par l'école maternelle et élémentaire, ce qui témoigne de la vision qu'elle en a, comme s'adressant aux enfants, scolaires. Cette même bibliothécaire précise ne pas avoir bénéficié de formation. Ces exemples pratiques confirment que cette confusion des professionnels ayant une mauvaise appropriation du FAL est souvent liée à un manque de formation.

Ces limites soulignent l'importance qu'ont les professionnels chargés du FAL à être formés, sans quoi le FAL peut être détourné de son public cible, et l'inclusion souhaitée se trouve manquée.

Par ailleurs, 30 bibliothèques – soit un peu moins de la moitié de l'échantillon – diversifient les supports proposés dans leur fonds (livres, livres audios, livres CD, DVD). Certaines précisent les avoir abandonnés après les avoir proposés pendant un temps, faute d'usage.

Dans les faits, l'intégration du FALC et la diversification des supports restent peu généralisées. La richesse des genres documentaires est un atout pour l'inclusion. Celle des supports pourrait davantage œuvrer en faveur de l'accessibilité universelle. Toutefois, si la demande n'est pas là, il n'est pas nécessaire d'insister mais plutôt de s'y adapter.

[80] Les informations proviennent de la restitution de l'enquête 2025 sur les dispositifs FAL en Auvergne-Rhône-Alpes, document communiqué par Sarah Favory. Aucun lien URL vers ces résultats n'a pu être trouvé lors de mes recherches personnelles.

(cc) BY-NC-ND

3. Volumétrie du fonds FAL

La volumétrie du fonds FAL qu'une médiathèque propose dans le mobilier participe également à son inclusion. Pour rappel, la charte d'utilisation du logo FAL conditionne un fonds minimum de 50 documents (30 pour un réseau). 65 bibliothèques – soit la majorité – respectent cette volumétrie. Ce seuil existe pour de bonnes raisons. Il vise à garantir une offre suffisante aux usagers pour leur permettre de trouver des documents adaptés à leurs besoins. En effet, un fonds FAL trop faible limite l'attractivité inclusive de l'offre. Il est important que le public cible ait le choix, la possibilité de trouver des documents pouvant leur correspondre, et limiter la volumétrie restreint alors ce choix. Le FAL peine à toucher les publics visés qui risquent de ne pas y trouver leur intérêt. Proposer une volumétrie insuffisante peut compromettre l'inclusion pensée par le FAL, tout comme proposer un fonds trop important. Il est, en effet, préférable de ne pas mettre un nombre excessif de documents sur le mobilier en raison de l'aspect impressionnant, illisible et effrayant que cela pourrait susciter pour le public cible. Ce dernier n'est justement pas ou peu habitué à lire, et risque de venir aborder l'espace FAL avec un grand sentiment d'appréhension. L'usager ne doit pas se sentir submergé par une masse colossale de documents.

Afin de limiter ce sentiment d'inconfort, il est important que les professionnels maintiennent un équilibre. Une volumétrie adaptée évite l'effet de surcharge, favorise le choix, et soutient l'inclusion et l'accessibilité du dispositif et des publics concernés.

4. Renouvellement du fonds

Le renouvellement du fonds FAL influence également son inclusion. Pour rappel, la charte recommande un renouvellement régulier de la collection FAL, afin de maintenir une offre vivante et attractive pour le public. Toutefois, les bibliothèques du terrain montrent une fréquence souvent insuffisante, 23 d'entre elles – soit un tiers – déclarant effectuer un renouvellement seulement annuel de leur fonds. Cette fréquence n'est pas régulière car elle est jugée trop espacée pour maintenir l'attractivité auprès des publics cibles. Des publics peu lecteurs, pour lesquels il est davantage important de susciter l'intérêt à l'égard de ces documents. Un renouvellement plus fréquent, plus qu'annuel en tout cas, favorise l'attractivité. Cette fréquence participe à une inclusion plus réelle et effective, là où un fonds relativement figé dans le temps perd en dynamisme (Fill, 2025)[81]. L'enjeu du renouvellement n'est pas à minimiser car il permet de proposer un fonds vivant, évolutif et non figé, pouvant soutenir l'inclusion des publics concernés.

4.1. Freins au renouvellement du fonds

Toutefois, le renouvellement du fonds FAL n'est pas forcément chose simple pour les professionnels, qui font face à plusieurs contraintes. Il existe des obstacles liés aux documents eux-mêmes.

La faiblesse de l'offre éditoriale constitue un frein majeur. Une quinzaine de bibliothécaires soulignent leur difficulté à trouver des documents provenant de

[81] Plus spécifiquement, ces informations sont issues de l'intervention de Loubov Ferrier-Filhol du CRIA du Gard.

(cc) BY-NC-ND

l'édition courante répondant strictement aux critères du FAL[82]. Les sélections professionnelles, comme celles de la MDIV[83], sont utiles pour la constitution et le renouvellement des fonds FAL, mais insuffisantes. Il s'agit souvent de documents absents des collections existantes de la bibliothèque nécessitant alors leur achat, ce qui n'est pas toujours réalisable pour les structures ne disposant pas de budget dédié au FAL, ou restreint. Les bibliothécaires doivent alors procéder avec leur propre moyen, limité, et peinent parfois à trouver des documents répondant aux critères. Cela peut créer un décalage entre les documents qu'ils aimeraient proposer et ce qui l'est réellement. Ils soulèvent également le travail minutieux et chronophage que constitue cette tâche.

À l'offre éditoriale rare du FAL, s'ajoutent des difficultés d'accès à certaines collections, comme La Traversée. Elle propose une diversité de titres, mais, étant une collection belge, l'envoi des documents en France n'est pas gratuit et, peu sont donc les libraires voulant en commander. La difficulté de s'en procurer constitue un réel problème supplémentaire à l'offre éditoriale spécialisée étant déjà faible.

Une autre limite au renouvellement du fonds, soulevée par les bibliothécaires, concerne sa gestion technique, selon qu'il s'agisse d'un fonds propre – des documents exclusifs au FAL, ne retournant pas dans les collections générales –, d'une sélection temporaire – des documents issus des collections générales – ou bien mixte. D'après les réponses, les fonds propres dominent car 40 bibliothèques sont concernées, mais les sélections temporaires et mixtes restent importantes. Ces dernières sont plus contraignantes car elles impliquent une gestion plus lourde, qu'elle soit physique ou informatique (extraction, déplacement, recotation des documents, etc.) pouvant quelque peu décourager et freiner le renouvellement. À la MLIS, la professionnelle chargée du FAL souligne l'aspect chronophage de leur sélection temporaire, qui a conduit à passer d'un renouvellement semestriel à annuel, limitant dès lors l'attractivité de l'offre de lecture. Le passage à un fonds propre FAL, majoritaire dans l'échantillon, apparaît ainsi comme une solution facilitatrice, favorisant un renouvellement plus régulier et constituant une étape vers la pérennisation du dispositif.

Ces limites constituent des freins au renouvellement régulier du fonds FAL, pourtant nécessaire à son inclusion. Plusieurs leviers existent néanmoins, notamment face à la difficulté de trouver des documents adaptés dans l'édition courante.

4.2. Leviers pour faciliter le renouvellement

D'abord, la grille d'analyse des critères des documents FAL réalisée par la MD du Nord[84] constitue un outil utile pour certains bibliothécaires. À Bron, Véronique Ledoux s'en sert dans le repérage et la sélection des documents de son fonds FAL. L'émergence de la maison d'édition FASIL représente également une ressource prometteuse.

La co-construction, qu'elle soit partenariale ou interne à la médiathèque, apparaît comme un levier important. À Bron, un comité FAL regroupe des professionnels de différents horizons partenariaux et s'appuie sur un office de

[82] Critères de fonds et de formes, explicités dans la première partie du travail.

[83] Disponible à l'URL suivante : https://www.calameo.com/read/00080575717dc8119ea77

[84] Disponible en annexe n°4, p. 118.

(cc) BY-NC-ND

librairie dont le professionnel s'engage à proposer une sélection de documents FAL. L'ennui réside dans son impuissance à être réellement efficace, en raison de critères trop souvent méconnus. Toutefois, cette co-construction partenariale est une aide précieuse aux acquisitions et donc au renouvellement de la sélection FAL – les partenaires exprimant tout autant leur avis que les bibliothécaires. La MLIS, quant à elle, s'appuie beaucoup sur l'expertise des collègues du secteur jeunesse pour la constitution de leur fonds. Par ailleurs, plusieurs bibliothécaires précisent s'habituer avec le temps au repérage de documents FAL qui devient alors plus simple et automatique – certains auteurs et collections devenant des références.

Mathilde Buisine souligne la nécessité de toujours penser FAL, dans chacune des pratiques des bibliothécaires, que ce soit lors des acquisitions ou du désherbage car un document peut trouver une nouvelle vie dans le fonds FAL.

Enfin, une solution innovante peut être la création par la MDIV d'un outil nommé le facilomètre[85]. Il a été réfléchi pour essayer de rationaliser et aider les professionnels dans le repérage de documents FAL, tâche n'étant pas des plus simples. Il repose sur une grille de critères différenciée selon les types de documents. L'évaluation se fait par exclusion, c'est-à-dire que l'utilisateur coche uniquement les critères négatifs. À partir des critères cochés, un algorithme spécifique aux différentes catégories de documents calcule automatiquement si le document peut être considéré comme FAL ou non. C'est un outil d'aide à la décision qui a déjà témoigné de son efficacité auprès des professionnels l'ayant testé[86].

Le renouvellement du fonds, bien que connaissant certains freins pouvant parfois être levés, participe à la valorisation et à l'inclusion du dispositif et des usagers.

5. Le suivi du fonds

Enfin, le suivi du fonds constitue également un critère de la vivacité du FAL et de l'engagement des professionnels, contribuant à une meilleure prise en compte de l'inclusion. 31 bibliothèques – soit presque la moitié – réalisent un suivi quantitatif par des statistiques de prêts. Ils sont utiles pour adapter le fonds aux besoins des usagers. L'ancienneté du document ainsi que l'information obsolète qu'il communique peuvent être des critères de désherbage. Ces opérations sont essentielles pour maintenir l'attractivité du fonds FAL.

Toutefois, les réponses obtenues montrent que ces indicateurs quantitatifs au fonds FAL restent secondaires, 35 bibliothèques indiquant mener un suivi qualitatif. Dans la pratique, l'observation directe, l'impression subjective et le ressenti des professionnels dominent car de nombreux usages réels échappent aux statistiques. En effet, les usagers lisent souvent sur place ou participent à des médiations sans pour autant lire ou emprunter les documents. Les raisons à ce non-emprunt peuvent être plurielles. Il peut s'agir parfois de la nécessité d'inscription à la médiathèque pouvant représenter une réelle barrière, le sentiment d'illégitimité à l'idée d'emprunter ou de responsabilité à rendre le document dans le délai imparti.

[85] La connaissance de cet outil nouvellement créé provient d'un échange avec Virginie Lescop, bibliothécaire référente et responsable accessibilité de la MDIV. Testé au niveau départemental puis régional, cet outil n'est pas encore diffusé ni exploitable à l'échelle nationale, mais ne tardera pas à le devenir, une fois sa stabilisation pleinement réalisée.

[86] Pour de plus amples informations, voir page 18 du Guide FAL 2026 de la MDIV disponible à l'URL suivante : https://www.calameo.com/read/0008057574526357dcc99

(cc) BY-NC-ND

Pour ce dispositif adressé à un nombre de personnes relativement restreint, il semble plus pertinent d'apporter un suivi qualitatif, centré sur l'évolution des personnes dans leur rapport à la lecture et à l'écrit, plutôt que d'espérer d'apporter des données quantitatives (Munsch, 2017). Les bibliothécaires de Bron et de la MLIS estiment le taux de rotation comme peu important comparé à l'usage et au bénéfice concret que le FAL peut représenter pour les publics cibles. L'important réside dans la possibilité de les toucher, les aider, et de leur apporter quelque chose.

Se questionner sur le suivi du FAL c'est ainsi réfléchir à des indicateurs notamment qualitatifs qui permettent de savoir si le public ciblé est atteint ou non. Faute d'une telle rencontre, le suivi permet ensuite pour les professionnels d'adapter les pratiques pour y remédier. L'évaluation des pratiques participe ainsi à l'inclusion du dispositif.

Les conditions matérielles du FAL, en proposant une offre plus attractive et large, sont essentielles à la valorisation, la pérennisation, l'accessibilité et l'inclusion du dispositif mais restent toutefois insuffisantes. Elles permettent de satisfaire le public présent, mais il faut, avant toute chose, pouvoir le toucher.

B. LA NECESSITE DES PARTENARIATS

La bibliothèque ne peut pas, à elle seule, répondre efficacement aux difficultés sociales qui l'entourent, ce qui rend la contribution d'organismes spécialisés indispensable (Arot, 2003). Le FAL n'évolue donc pas sans partenariat. Il est une association essentielle de l'inclusion du dispositif en touchant le public cible et permettant de jouer un rôle de passeur vers la bibliothèque.

1. Le partenariat comme porte d'entrée et identification du public

Pour rappel, le public ciblé par le FAL, celui éloigné de la lecture, ne vient pas spontanément en bibliothèque. Cela pour des raisons à la fois symboliques (l'image du lieu) et pratiques (méconnaissance des offres proposées)[87]. Une barrière relativement importante se dresse ainsi entre les usagers potentiels et la médiathèque, qui s'en trouvent éloignés pour la plupart. De ce fait, il est nécessaire d'établir des partenariats, essentiels à la pratique inclusive et pérenne du dispositif FAL. En effet, ce sont les partenaires, en contact direct avec les publics concernés, qui, les connaissant au mieux ainsi que leurs besoins, sont les acteurs les plus à même de les toucher et les attirer directement vers la bibliothèque (IFLA, 1999). C'est aux médiathèques, et non pas l'inverse, d'aller chercher les partenaires pour faire venir le public cible. Entretenir un partenariat dans le cadre du FAL, c'est pouvoir faire connaître la structure au public cible mais aussi les y faire entrer de manière plus accessible et naturelle, tout en participant à déconstruire des représentations pouvant être faussées.

La connaissance et l'identification des publics ciblés par le FAL restent nécessaires pour proposer une offre adaptée à son territoire (Fontaine-Martinelli & Andissac, 2017). Toutefois, seulement 36 bibliothèques – soit un peu plus de la

[87] Ces raisons sont davantage détaillées dans la première partie du travail.

(cc) BY-NC-ND

moitié de l'échantillon – indiquent s'être penchées sur une analyse des besoins pour l'identifier. Cette analyse n'est pas systématique dans la démarche du FAL alors qu'elle en constitue une étape nécessaire. En effet, elle permet de construire un fonds cohérent, adapté à ses publics et à leurs besoins réels. Un aspect rassurant est que la majorité des bibliothèques identifiant les publics cibles s'appuie sur les partenaires sociaux locaux. L'autre technique dominante s'appuie, quant à elle, sur l'observation des usagers. Les bibliothèques mobilisent surtout des formes de connaissance qualitatives et relationnelles, certaines d'entre elles cumulant d'ailleurs les méthodes d'identification. La connaissance du public cible, lorsqu'elle est réelle, semble souvent passer par des partenaires déjà en lien avec ces personnes. La bibliothèque n'identifie pas directement son public FAL qui est généralement connu par les structures qui l'accompagnent, le suivent et le médiatisent.
La bibliothécaire de Bron, qui effectue divers partenariats et médiations à l'égard du FAL, est grandement reconnaissante de ce que les partenaires apportent à la pratique en permettant d'identifier et d'attirer le public concerné, qui est principalement allophone, en situation de précarité et de handicap.
La médiathèque de Saint-Martin-en-Haut, du fait de son secteur proposant plusieurs formes d'apprentissages de la langue, pensait initialement que son FAL profiterait à ces publics d'origine étrangère. Toutefois, par les divers partenariats entretenus avec des maisons de retraite, son public principal se trouve être les personnes âgées. Cet exemple témoigne de l'importance d'identifier son public potentiel via des partenaires, sans quoi le FAL risque de rater sa cible et de rester un espace plus généraliste, moins pertinent et ajusté à ses publics réels. Cela interroge le degré d'engagement de la part des bibliothécaires et la dimension inclusive pensée par le dispositif.

Pour illustrer cet aspect, 10 bibliothèques – soit près d'un septième de l'échantillon – n'ont pas de connaissance précise de leur public cible. Ce sont aussi celles qui n'entretiennent pas de partenariats. Les médiathèques de Vaise et la MLIS comptent également parmi elles en indiquant avoir une méconnaissance du public ciblé par leur fonds FAL et l'identifient comme un frein à son bon fonctionnement. Les bibliothécaires respectifs reconnaissent leur nécessité de mieux connaitre leur partenaire pour ensuite mieux connaitre les publics concernés. Dans ces cas d'absence de partenariat et d'identification du public, le FAL se réduit à une offre profitant aux usagers habitués de la bibliothèque et reste invisible pour ses publics cibles. Servir les lecteurs déjà présents constitue l'inverse du principe d'aller vers les non-lecteurs et d'inclusion pensé par le FAL.

Bien que tous les publics éloignés de la lecture ne fréquentent pas forcément ces structures sociales et restent ainsi invisibles, les partenaires constituent une réelle richesse en apportant une connaissance fine et concrète des publics potentiels. Sans ces structures sociales, rien de toutes les activités d'accueil de groupes et d'ateliers ne pourrait avoir lieu, et le FAL perdrait ainsi toute sa portée inclusive.

2. Un inventaire non exhaustif de l'environnement partenarial

51 bibliothèques – soit plus des deux tiers de l'échantillon – travaillent en partenariat pour valoriser le fonds FAL et attirer les publics concernés. Les réponses montrent un écosystème partenarial diversifié, structuré autour du champ médico-social et social. Trois familles principales se distinguent.

(cc) BY-NC-ND

D'abord, il y a le champ médico-social qui comporte les structures à destination des personnes âgées et fatiguées – EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), résidence senior, maison de retraite, accueil de jour – et les établissements pour les personnes en situation de handicap – IME (Instituts Médico-Educatifs), classes ULIS, ESAT (Établissements et Services d'Aide par le Travail), ADAPEI (Association départementale de parents et d'amis des personnes handicapées mentales), APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés), EAM et EANM (Etablissements d'Accueil (non) Médicalisés), les foyers de vie, etc.

Ensuite, les structures sociales d'insertion et de formation aux savoirs de base concernant notamment les personnes en situation d'illettrisme, de précarité sociale et/ou culturelle et les publics allophones : mission locale, CRFP (Centre Régional de Formation Professionnelle), CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale), centres sociaux, GRETA (Groupement d'établissements publics locaux d'enseignement), associations et organismes liés à l'accueil des migrants (CADA) et à l'apprentissage du FLE (INSERMEDIA), etc.

Enfin, les organismes en direction des jeunes en difficultés de lecture et scolaires : les lycées professionnels, les classes SEGPA, UPE2A (unité pédagogique pour élèves allophones nouvellement arrivés), etc.

Bien d'autres acteurs sont également concernés dans cette sphère partenariale du FAL : maison d'arrêt, CRIA, ADMR (service à domicile en milieu rural) ainsi que tous les organismes liés à la précarité extrême comme le Secours populaire, les associations caritatives (Restaurants du Cœur), l'association ATD Quart Monde[88], etc.

Les bibliothèques de l'échantillon entretenant des partenariats identifient les bons relais en contact direct avec les publics en difficulté avec la lecture. Un partenariat bien choisi est un partenariat qui a plus de chance d'atteindre le public ciblé par le FAL, et donc d'être effectif. Cette liste non exhaustive de partenaires potentiels montre une appropriation professionnelle mûre du dispositif FAL. Ils sont indispensables à la pratique du FAL.

3. La force de la co-construction

La co-construction, à savoir le processus dans lequel tous les acteurs concernés sont inclus dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet, est applicable au FAL et pertinente. Seulement 13 bibliothèques – soit un peu plus d'un septième de l'échantillon – indiquent pratiquer la co-construction avec les partenaires ou bien les usagers. C'est une démarche qui reste minoritaire dans la pratique professionnelle, malgré la richesse qu'elle apporte. En effet, cette co-construction peut concerner l'acquisition des documents, on parle alors de co-acquisition.

La médiathèque de Bron illustre cette pratique par la mise en place d'un comité FAL trimestriel depuis octobre 2024, regroupant notamment les divers partenaires[89]. Il s'agit de réunions s'appuyant sur un office de librairie, pendant lesquelles les différents acteurs, s'étant appropriés avec l'expérience le fonds FAL et ses critères,

[88] Pour plus de détails, voir les pages 15-16 du guide pratique de la MDIV, disponible à l'URL suivante : https://www.calameo.com/read/00080575705335d080977

[89] Les objectifs sont les suivants : faire vivre le fonds FAL, développer le partenariat avec les acteurs médico-sociaux, former les partenaires afin qu'ils aient la capacité d'assurer la médiation auprès de leur public, être au plus près des publics et mieux les connaitre à travers les partenaires, faire des sélections FAL testées et approuvées par les partenaires et les lecteurs.

(cc) BY-NC-ND

choisissent ensemble une sélection de documents FAL. C'est une aide précieuse aux acquisitions et au renouvellement du fonds. Cette participation des partenaires à la veille documentaire est essentielle car ce sont eux qui connaissent le mieux leurs publics, garantissant dès lors un fonds dont la coloration répondra davantage aux besoins réels du territoire. C'est un comité également ouvert à la participation des publics concernés, ce qui souligne l'inclusion réelle du dispositif proposé. C'est une expérience enrichissante pour toutes les parties prenantes, qui mène à d'autres. Véronique Ledoux a le projet de développer le FAL hors les murs, en proposant dans les salles d'attentes des partenaires un fonds de revues FAL. L'idée est de créer des passerelles et d'acquérir une visibilité en se faisant mieux connaitre. C'est une pratique relativement répandue car la médiathèque de Saint-Martin-en-Haut l'a mise en place dans les maisons de retraite du territoire et chez certains commerçants. Ce sont des espaces de dépôt de livres FAL dans des lieux stratégiques, chez les partenaires, pensés là où les publics sont susceptibles d'y être intéressés.

La co-acquisition se présente également dans la concertation avec les collègues du secteur jeunesse pour la constitution du fonds. Comme sus-cité, cette co-construction dans l'acquisition de documents FAL constitue également un levier face à l'offre éditoriale limitée.

De manière générale, les comités FAL mis en place par les BM ou les BD constituent une force pour l'expertise collective notamment par une sélection partagée et une acquisition plus professionnelle et mieux ciblée. Ils peuvent parfois s'adresser uniquement aux représentants des bibliothèques participantes comme à ceux des partenaires, à l'image de la médiathèque de Bron ou bien de la MD du Nord pour lesquelles leur retour de terrain a un grand intérêt.

La co-construction également dans la création de documents FAL avec le public cible par l'association FASIL, à l'initiative de Christine Loquet. Aussi dans la recherche de partenariats par le soutien de certains CRIA[90], dans l'élaboration d'animations spécifiques et dans la construction du mobilier FAL (Sarnowski, 2018). Mathilde Buisine rapporte un projet d'une bibliothèque dans le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais. La structure s'est associée avec un ESAT et l'école de la 2e chance (E2C). Ces deux publics potentiellement bénéficiaires du FAL ont été directement impliqués dans la conception et la démarche du FAL : les élèves faisant le choix du mobilier, les personnes de l'ESAT le construisant. Une participation puis une inauguration du mobilier, menant à l'intégration et à la venue de ce public et de leurs proches dans la médiathèque, dont nombre d'entre eux n'avaient jamais franchi le seuil. Cette co-construction du meuble témoigne d'une démarche entièrement d'inclusion, dans laquelle les publics ambassadeurs en deviennent aussi les premiers utilisateurs.

Quelle que soit la forme prise par la co-construction du FAL, elle constitue un levier à certaines pratiques en menant à une implication partagée et à une meilleure appropriation des différents acteurs – bibliothécaires, partenaires, usagers –, source d'une inclusion renforcée et établie. Bien que la démarche ne soit pas des plus répandue dans la pratique, elle reste cruciale pour l'inclusion des publics concernés.

[90] Plus de détails sont apportés dans la suite de ce travail.

(cc) BY-NC-ND

C. LA MEDIATION : LA CONTINUITE COHERENTE ET INDISPENSABLE AU FONDS

Établir des partenariats dans le cadre du FAL est essentiel pour toucher le public cible et valoriser l'espace, mais n'est pas pleinement suffisant. Ils nécessitent en effet d'être renforcés et complétés par la réalisation d'autres actions de médiation pour permettre une réelle appropriation, une participation et une inclusion du public, qui n'est pas forcément à l'aise avec les propositions culturelles habituelles, et ainsi pérenniser la démarche.

1. Les actions de médiation proposées

L'enquête de l'ANLCI (2025) montre que 65 % des bibliothèques proposent des actions de médiation dédiées au FAL. Dans mon échantillon, 47 bibliothèques – soit les deux tiers – répondent mener des actions pour accueillir les publics cibles du FAL. Pour la majorité, le FAL ne se limite pas uniquement à une offre documentaire posée sur un meuble mais s'accompagne d'une réelle volonté de médiation et de mise en relation avec les publics. C'est un aspect important car un FAL sans partenariats ni actions de médiation a peu de chances d'atteindre les personnes qu'il cible réellement en restant peu visible. Cela constitue une limite forte en étant peu opérant sur le plan inclusif. Les résultats montrent que ce passage à l'action est bien présent mais ils montrent aussi qu'une part non négligeable des bibliothèques, au nombre de 24, n'a pas encore engagé cette dynamique. Certaines, parce que les tentatives de partenariat n'ont pas abouti, tandis que d'autres ont obtenu le logo FAL après 2024, ce qui suggère une phase relativement récente de mise en place de la démarche. Cette absence de médiation est normalement non durable et compréhensible en raison du temps que la recherche et l'élaboration de partenariats, ainsi que la réalisation d'actions de médiation, requièrent. Le passage de l'intention à l'action n'est pas immédiat. En revanche, pour 7 autres bibliothèques, ce manque de médiation ne semble pas être justifié et montre plutôt une appropriation et une implication incomplètes. Cela entraîne des répercussions sur la vie des personnes, car cela entretient leurs difficultés de lecture, ne réduit pas leur sentiment d'exclusion, et les maintient ainsi dans l'isolement social (Munsch, 2017). Ces bibliothèques ne menant pas d'actions sont précisément celles pour lesquelles le FAL risque de rester une démarche formelle plutôt qu'un véritable levier d'inclusion. Toutefois, un FAL peu actif n'est pas nécessairement un FAL d'affichage car certaines structures ont bien des intentions d'inclusion, mais manquent de ressources pour activer le dispositif. L'efficacité réelle du FAL comme outil d'inclusion dépend donc du degré d'activation par les professionnels, mais aussi des moyens dont ils disposent.

Toujours est-il qu'il est rassurant de voir que la majorité des bibliothèques indiquent mener des actions de médiation. Il est toutefois nécessaire de se pencher sur la nature et la fréquence des actions menées, dont l'intensité variée témoigne de l'investissement des professionnels et de la portée inclusive du dispositif.

1.1. De quelle nature ?

Les actions de médiation réalisées par les bibliothèques sont de nature et d'intensité différentes. Sur les 47 bibliothèques indiquant mener des actions, 15 se

(cc) BY-NC-ND

contentent de la présentation minimale de leur fonds FAL lors d'accueils de groupe auprès de personnes en situation de précarité, d'illettrisme, de handicap, etc.

Les médiathèques de Vaise, de Rillieux-la-Pape et la MLIS proposent elles aussi des médiations FAL relativement marginales. Elles se réduisent en effet à un simple accueil de groupe pendant lequel est effectuée une présentation et visite générale de la bibliothèque où le médiateur essaie de cibler au maximum les ressources utiles pouvant convenir au public cible. L'accent est alors mis, pendant un court temps, sur le fonds FAL. Il arrive parfois que cette médiation soit effectuée par l'agent médiateur de la structure et non pas par la personne référente FAL. Bien que le temps soit limité, il apparaît plus pertinent que le fonds FAL soit présenté par le professionnel responsable, qui en a, normalement, une connaissance plus poussée, pour avoir ensuite une attitude plus adaptée. Il est bien sûr préférable d'avoir une telle médiation plutôt que rien, étant donné qu'elle permet de visibiliser et légitimer le fonds existant auprès d'un public potentiellement concerné. C'est une première étape importante à faire et nécessaire, qui n'est toutefois pas suffisante car, sans créer d'usage autonome, elle ne permet pas une véritable appropriation du fonds par les publics. Comme le souligne Sarah Favory, au vu de la densité des informations transmises lors de cette présentation générale de la bibliothèque, le public a tendance à peu en retenir. Il s'agit d'une médiation passive autour du fonds et non pas active sur le fonds. La nature de cette action participe très peu à l'inclusion réelle des publics comme à l'exercice de leurs droits culturels. C'est pourquoi une bibliothèque qui dit mener des actions de médiation pour accueillir le public cible du FAL en les réduisant uniquement à une présentation générale de la structure auprès d'accueils de groupe, ne témoigne pas forcément d'une forte dimension d'inclusion à son dispositif. Il faut aller plus loin pour que le FAL demeure vivant, attrayant et pleinement inclusif.

C'est ce que permet un autre type de médiation, que l'on nommera, ici, active. Il est d'ailleurs rassurant de voir que la majorité des bibliothèques de l'échantillon, à savoir 32 bibliothèques, mènent des actions de cette nature. Elle se manifeste non seulement par des ateliers de différentes formes – de conversation, d'écriture, graphique, créatif – mais aussi par des temps de lecture à voix haute, de lectures théâtralisées, ou encore des quiz, de la médiation canine, des cafés papote, etc. Toutes ont pour support le livre et sont pensées pour susciter le goût de lire aux usagers ou d'en réconcilier certains avec la lecture[91].

La bibliothèque de Bron propose en plus des divers accueils de groupes pour la familiarisation du lieu, des animations FAL de différentes natures, adressées à différents publics cibles du FAL. Un atelier en direction du public en situation de handicap s'appuie sur un album et divers objets du quotidien. L'idée est que chacun choisisse un objet pour écrire dessus ou en parler. Par la suite, une exposition est mise en place. Un autre atelier sur la réalisation d'une planche BD et des ateliers de conversation en français sont également animés.

La bibliothèque de Saint-Martin-en-Haut, quant à elle, anime plusieurs séances de lectures à haute voix suivies d'échanges, ce qui constitue une expérience culturelle où la lecture collective est une forme de communication appréciable (IFLA, 1999). Les usagers peuvent prendre la parole et s'apercevoir d'une aptitude à s'émerveiller en lisant. C'est permettre à l'usager de se reconnaître et d'être

[91] Pous plus de détails sur les médiations possibles, voir les pages 25 à 31 du guide national *Monter et faire vivre un espace Facile à lire en bibliothèque et ailleurs*, disponible à l'URL suivante : https://fill-livrelecture.org/la-demarche-facile-a-lire-au-service-du-developpement-de-la-lecture/le-guide-monter-et-faire-vivre-un-espace-facile-a-lire-en-bibliotheque-et-ailleurs/

(cc) BY-NC-ND

reconnu comme lecteur, ce qui constitue une pratique sociale importante (François & Le Bohec Lettieri, 2025). La responsable, Catherine Henrot, souligne que l'important n'est pas tant que l'usager emprunte ou lise entièrement le document, mais plutôt qu'il participe à un moment convivial autour de la lecture, du livre, du texte lu, lui permettant de découvrir l'objet livre et de faire tomber des barrières préexistantes. Sarah Favory est du même avis en expliquant que l'intérêt pour le public réside dans leur découverte du livre de manière plus créative et moins formelle.

À Montauban, l'unique action menée avec le Greta a combiné une visite de la médiathèque, la présentation de fonds spécifiques (FAL, FLE, livres en VO), et des activités variées comme des jeux autour des expressions et du vocabulaire, une réflexion sur les différences de perception (enfant/parent, homme/femme), ainsi que la lecture d'albums sans texte pour appuyer l'expression. Une prochaine séance, finalement non effectuée, aurait été de proposer des mises en situation de la vie quotidienne pour encourager la prise de parole et l'autonomie.

À ces expériences du dedans de la médiathèque, s'ajoutent celles du dehors. L'intervention de médiation à l'extérieur des murs sur le terrain d'autres acteurs est un premier pas essentiel de la démarche pour ces publics éloignés de la lecture. En effet, le déplacement physique permet de déplacer le seuil de la médiathèque et son franchissement.

C'est pour cette raison que la médiation plus poussée et active que le simple accueil de groupe est nécessaire. C'est notamment par elle que le dispositif contribue à l'inclusion réelle des publics en permettant leur participation, leur initiative et en provoquant plusieurs retombées sociales. Ce sont des médiations suivant une logique ascendante dans laquelle les usagers construisent avec les professionnels et peuvent à la fois être acteurs et contributeurs de leur culture (François & Le Bohec Lettieri, 2025). Leurs droits culturels s'exercent car ils se sentent valorisés, expriment leur singularité et font reconnaître leur vécu culturel. Cette médiation inclusive, complémentaire à l'offre documentaire adaptée, place l'usager au cœur du dispositif (Allouche, 2025). Le partenariat est un moteur essentiel des droits culturels, tout comme la médiation, la mise en relation à une offre documentaire et la co-construction avec les publics, qui participent à faire d'eux des acteurs dans l'espace démocratique (Andissac & Chaimbault-Petitjean, 2015).

La nature de la médiation conditionne l'inclusion réelle du FAL. Son activation est nécessaire, sans quoi le FAL reste une offre documentaire invisibilisée pour ses publics cibles, non une pratique inclusive effective. À la nature de la médiation, s'ajoute également la fréquence.

1.2. À quelle fréquence ?

La fréquence des actions de médiation FAL des bibliothèques est également à prendre en compte. La charte d'utilisation du logo FAL recommande d'effectuer des médiations. Instaurer une certaine régularité est nécessaire car le parcours est progressif, se construit par étapes et ne peut pas produire de résultats rapides. Il faut d'abord pouvoir redonner confiance aux publics avant qu'ils développent des compétences et une certaine autonomie (Munsch, 2017). C'est en créant une régularité, que des retombées sociales ou culturelles ont le plus de chance de s'établir.

(cc) BY-NC-ND

Les bibliothèques qui ne mènent aucune action de médiation sont naturellement celles n'entretenant pas de partenariats pour attirer le public cible. Toutefois, parmi celles en effectuant, des temporalités différentes se dégagent.

13 bibliothèques indiquent que les médiations ont lieu de façon semestrielle voire annuelle. Très souvent, ce sont aussi celles dont les partenariats sont ponctuels et les médiations se réduisent à une action unique ou occasionnelle d'accueil de groupe. Ce rythme est loin d'être régulier et suffisant pour attirer et fidéliser le public concerné. Les médiathèques de Vaise et la MLIS, pour qui les partenariats et la médiation sont pauvres en nature et fréquence, l'illustrent totalement par leur méconnaissance du public atteint, étant sûrement le tout-venant.

Pour les autres bibliothèques, plus nombreuses, les médiations peuvent être trimestrielles, mensuelles voire bimensuelles. Ces bibliothèques sont aussi celles indiquant entretenir des partenariats réguliers et durables dont les actions sont récurrentes. Véronique Ledoux de la médiathèque de Bron, illustre la temporalité mensuelle. Ses visites d'accueil se limitaient autrefois à une par semaine, ce qui constituait un travail bien trop dense. Désormais, les visites qu'elle anime sont mensuelles et les actions de médiation sus-citées, sont-elles, régulières.

Les événements nationaux comme les prix FAL et les JNAI[92] jouent un rôle structurant pour 10 bibliothèques – soit le septième –, car elles impulsent les actions de médiation en inscrivant le FAL et sa visibilité dans des temps forts légitimes. Toutefois, une légère limite demeure, celle d'actions concentrées sur un temps fort annuel, et donc sans continuité le reste de l'année. Ils sont précieux mais temporaires.

Pour beaucoup, la fréquence des médiations dépend de plusieurs facteurs dont la disponibilité des partenaires, les contraintes d'emploi du temps, la demande, les ressources grandement limitées, etc. La médiation FAL est loin d'être rangée au rang de priorité face aux tâches quotidiennes de la bibliothèque, notamment en raison du nombre limité de public touché.

Les temporalités différentes reflètent le degré d'ancrage inclusif du FAL. Le degré de régularité des actions menées dit si le dispositif est un évènement ponctuel ou une pratique inscrite dans le quotidien de la bibliothèque. Pour que le dispositif tende vers une véritable dimension d'inclusion, les partenariats nécessitent d'être réguliers comme les animations proposées. La fréquence témoigne de l'investissement des professionnels pour rendre le dispositif inclusif.

Bien que davantage de bibliothèques de l'échantillon déclarent mener des médiations pour atteindre les publics cibles, le terrain lyonnais et les retours de certaines référentes publics spécifiques de MD soulignent toutefois que la mise en action concrète des espaces FAL reste encore limitée. Cela interroge la portée réelle du dispositif en termes d'inclusion. Par ailleurs, il est nécessaire de rappeler que les réponses au questionnaire ne concernent qu'une partie des bibliothèques et ne peuvent prétendre à l'exhaustivité des pratiques nationales. L'échantillon présentant également un probable biais d'auto-sélection, les structures ayant répondu sont vraisemblablement déjà particulièrement intéressées par le sujet du FAL et ses enjeux. Il n'est donc pas surprenant que la majorité des bibliothèques indique activer leur dispositif en menant des actions de médiation. Cette situation demeure peu représentative de l'ensemble des bibliothèques engagées dans le FAL : qu'en est-il

[92] D'autres manifestations nationales annuelles proposées par le ministère de la Culture peuvent permettre d'y inscrire le FAL, comme les Nuits de la lecture, Biblis en folie ou encore le Printemps des poètes.

(cc) BY-NC-ND

des pratiques des autres structures, moins impliquées et visibles dans l'enquête ? C'est une limite qui nuance la portée des résultats et montre que l'activation réelle du FAL peut être moins importante à l'échelle nationale.

2. Impact sur les publics cibles

L'impact effectif sur les publics cibles, qui n'existe et est constatable que lorsque des actions sont menées, est également un facteur témoignant de l'inclusion du dispositif. S'il est réel avec des retombées sociales ou culturelles, le FAL participe pleinement à l'inclusion sociale de l'usager. Soulignons que se soucier d'un quelconque impact participe également au suivi du fonds en constituant une forme d'évaluation des pratiques. Le questionnaire révèle une majorité d'impacts positifs perçus par les professionnels sur le public concerné, cela si le partenariat est entretenu et les actions de médiations régulières. Les indicateurs ne sont toutefois pas équivalents : la satisfaction, la fidélisation et l'autonomie du public sont la preuve d'un usage régulier, tandis que la confiance et le progrès dans la lecture témoignent d'une transformation radicalement profonde. Les premières répercussions, qui concentrent un maximum de réponses, sont les moins marquantes car elles peuvent être observées passivement et risquent de profiter au public qui n'en est pas forcément la cible. Les secondes, quant à elles, montrent une véritable appropriation de la lecture et une évolution des pratiques par les publics concernés. Quelques bibliothèques forment des exemples qualitatifs précieux d'impacts concrets et mesurables[93]. Certaines témoignent d'une plus-value psychosociale en parlant de « moment de respiration », de « rencontres humaines lors des ateliers », de « plaisir d'apprendre autrement », d'autres de transformations réelles « une personne en situation d'illettrisme a pu trouver un travail pérenne suite au cours de lutte contre l'illettrisme » ou d'une efficacité quantitative « un petit nombre va revenir de manière autonome, individuelle, mais juste quelques-uns, c'est déjà énorme ». La médiathèque de Saint-Martin-en-Haut, dans le cadre d'un partenariat FAL avec une maison de retraite, s'est retrouvée à inscrire certains des membres pour permettre l'emprunt. La médiathèque de Bron souligne la satisfaction des usagers, leur participation et l'importance de la création de lien social.

Ces retours – compétences, estime de soi, habitudes culturelles – montrent comme résultat, que des espaces FAL pleinement activés par les professionnels participent à une inclusion réelle des personnes ciblées. Lorsque les conditions inclusives du FAL sont respectées, le dispositif établit plusieurs niveaux participant à l'inclusion : l'accessibilité (le public accède à une offre adaptée), l'appropriation (il utilise et s'approprie l'offre) et la participation (il entre dans des activités, échange, contribue). Cette analyse montre également que l'autonomisation, comme la venue du public cible de manière autonome ou le développement de certaines capacités, est observable à travers les témoignages de professionnels. Toutefois, l'inclusion sociale telle que l'élargissement de la participation culturelle et sociale du public et de son sentiment de légitimité, ne peut être démontrée qu'indirectement, via les effets perçus par les bibliothécaires.

Cependant, 16 bibliothèques – soit un cinquième de l'échantillon – ne perçoivent aucun impact. Ce sont aussi celles qui n'ont pas de connaissance précise de leur public cible, n'entretiennent pas de partenariats, ni ne mènent d'actions pour

[93] Le guide pratique 2025 de la MDIV donne également un bel aperçu de retombées sociales et culturelles perçues par les professionnels sur les publics cibles.

(cc) BY-NC-ND

les accueillir – des conditions pourtant essentielles à l'inclusion du FAL. Les médiathèques de Vaise, Rillieux-la-Pape et la MLIS sont ainsi concernées. Il est certain qu'il est difficile de s'apercevoir d'un quelconque impact sur le public cible lorsque peu est fait pour que le dispositif l'atteigne en particulier. En effet, les professionnels voient l'impact à travers les publics qu'ils rencontrent autour d'ateliers ou autres animations. Sur ces 16 bibliothèques, 5 indiquent tout de même mener des actions de médiation. Cela révèle que les actions proposées comme des accueils de groupe, sont limitées et non suffisantes. Quand aucun impact notable n'est perçu par les bibliothécaires, la pertinence et l'assimilation du dispositif à un outil d'inclusion se trouvent pleinement interrogées. Le FAL est détourné vers des usagers classiques, l'inclusion est manquée. Sans partenariats ni médiations, l'impact n'existe pas et le dispositif reste éloigné de son objectif premier.

Le FAL montre généralement deux directions. Celle d'un FAL engagé et vivant où les partenariats sociaux sont existants, les actions régulières et les impacts perceptibles ; et celle d'un FAL plus marginal et minimal où, actions de médiation, impacts et autres sont limités voire inexistants – situation qui traduit souvent, comme sus-cité, un manque de ressources plutôt qu'une démarche d'affichage.

D. LES DIFFICULTES RENCONTREES A LA DEMARCHE PARTENARIALE

La bonne activité du FAL n'est pas du seul ressort des bibliothécaires et de leur investissement. Plusieurs contraintes extérieures font que, parfois, le dispositif vivote, notamment en ce qui concerne l'environnement partenarial.

1. Une pluralité de freins

La démarche partenariale n'est pas forcément chose simple à installer. En effet, la construction, réussite et pérennisation du partenariat passent par plusieurs étapes : définition du projet, identification des partenaires potentiels du territoire, sensibilisation, validation politique, négociation, rédaction d'un descriptif de l'action, répartition des tâches, réalisation de l'action, fidélisation et mobilisation durable, etc. C'est une approche longue de compréhension réciproque et de construction du projet, qui requiert beaucoup de temps et de moyens humains, qui, très souvent, sont grandement limités. Il est alors difficile d'initier et d'entretenir des partenariats (Arot, 2003). La présence d'un médiateur culturel au sein de la médiathèque, comme à Bron, peut constituer un levier en facilitant la coordination des différents acteurs et en diminuant la charge de travail des bibliothécaires responsables. Le temps reste de loin l'obstacle le plus fréquent de mes analyses menées pour expliquer l'absence de médiation approfondie. Il revient sous des formes très proches car c'est un manque de temps pour chercher et établir des partenaires, aller vers les publics, développer des actions de médiation, en bref, faire vivre le dispositif au quotidien. Le manque de moyens humains dans la bibliothèque concernée constitue aussi un frein pour enclencher plus activement la démarche. La bibliothèque de Suippes, par le départ encore non remplacé de la responsable étant à l'origine de la mise en place du FAL, illustre ce frein à l'impulsion de la dynamique partenariale.

Les partenaires ne sont pas toujours facilement repérables, présents ou réceptifs dans l'environnement local, ce qui complexifie la recherche et la mise en

(cc) BY-NC-ND

place de partenariats. En urbanité, les partenaires potentiels sont nombreux, mais les structures spécifiques et autonomes le sont tout autant. La concurrence est alors plus tenace. En ruralité, les partenaires, qui se font plus rares, sont souvent plus captifs en raison d'une offre limitée. Ce n'est toutefois pas systématique. La responsable du réseau Libellule[94] explique le fonctionnement non efficace du FAL dans leur contexte rural, notamment en raison d'un manque de professionnels – de travailleurs sociaux – sur le territoire pour assurer les médiations actives nécessaires conjointement avec les agents des bibliothèques pour attirer les publics concernés suivants : personnes en situation d'illettrisme ou faible maîtrise de la lecture, en réinsertion sociale ou professionnelle, etc. Les moyens actuels freinent la démarche partenariale et la réalisation d'un accompagnement ciblé. La bibliothèque de Montauban indique qu'il s'agit d'un travail uniquement réalisable avec les associations mais celles de l'illettrisme ne semblent pas être vraiment présentes sur le territoire.

Il arrive également que des partenaires contactés soient tout simplement réfractaires ou détachés de la proposition. La médiathèque de Saint-Martin-d'Uriage n'entretient pas de partenariat FAL, faute d'intérêt de la part de l'EHPAD présent localement. La bibliothèque de Montauban a, elle, contacté diverses structures potentielles du FAL qui n'ont jamais répondu aux sollicitations.

Il est également difficile de travailler avec des structures qui ont peu de temps et de moyens, notamment humains. Sarah Favory indique qu'à l'occasion du comité FAL de la MD, elle aurait aimé accueillir les représentants des partenaires en plus de ceux des bibliothèques participantes. Malgré une volonté des concernés, le manque de temps et l'aspect non prioritaire du projet ont été avancés par les responsables. De plus, l'unique action menée avec le Greta[95] à la bibliothèque de Montauban n'a pas été reconduite car l'animatrice a avancé ne pas disposer du temps nécessaire pour un engagement sur plusieurs séances.

Il peut aussi arriver que les partenariats ne soient pas toujours sensibilisés à ce que la bibliothèque a à offrir. La structure comme lieu inclusif et accessible n'est pas une connaissance évidente et systématique pour l'ensemble des bibliothécaires, ce qui la rend encore moins pour les partenaires. Ces derniers peuvent alors méconnaître l'offre proposée à un tel public à la bibliothèque, notamment sur les questions de la lutte contre l'illettrisme. C'est pour cela qu'il est nécessaire d'aller à leur rencontre pour la faire connaître. Il faut donc parfois réexpliquer et convaincre, ce qui demande un investissement supplémentaire. Les conditions de réussite reposent souvent sur la personne avec laquelle on s'associe et sur la complémentarité du rôle de chacun des acteurs par un bénéfice réciproque (François & Le Bohec Lettieri, 2025). La bibliothèque et le partenaire doivent avoir des intérêts mutuels à agir.

Une fois le partenariat établi, c'est son maintien qui peut créer des difficultés. Très souvent, du côté de la bibliothèque comme de l'organisme, une personne est désignée pour piloter et alimenter le partenariat. Le manque de stabilité des interlocuteurs peut survenir en raison d'un personnel changeant au fil des ans. Cela s'est produit à la MLIS, qui a, dans le passé, réalisé une médiation auprès des apprenants FLE, mais dont le partenariat n'a toutefois pas été reconduit dû à un

[94] Réseau communautaire des médiathèques de la Roche-aux-Fées, dans le département d'Ille-et-Vilaine en Bretagne.

[95] Action menée en 2023 qui, depuis la rentrée de septembre 2023, n'a plus mené à une prise de contact.

(cc) BY-NC-ND

changement d'interlocuteur. Sarah Favory a également indiqué que plusieurs structures d'apprentissage du français s'appuient sur des vacataires, ce qui complexifie la possibilité de tisser un quelconque partenariat durable. Le lien fragile peut stopper directement des actions jusqu'ici pourtant pertinentes. Le flottement du partenariat vient alors essouffler les pratiques.

Le tissu partenarial de la médiathèque dépend de la tenue des engagements, car il est également soumis à d'autres contraintes extérieures, notamment à propos des conditions météorologiques. Un jour pluvieux comme neigeux peut grandement limiter le nombre d'usagers attendus. La médiathèque de Saint-Martin-en-Haut souligne que la neige est un facteur technique impactant grandement le déplacement des partenaires en ruralité. Plus généralement, des groupes accueillis rencontrent parfois des difficultés à respecter les engagements et rendez-vous pris.

Une grande partie des bibliothèques évoquant le partenariat comme obstacle au bon développement du FAL sont aussi celles qui en mènent. Cela témoigne de la réelle difficulté de parvenir à en établir.

Ces divers freins à la démarche partenariale mènent des bibliothèques à essayer, mais parfois, à abandonner. Des espaces FAL meurent, d'autres vivotent. Il s'agit d'échecs résultant souvent de facteurs systémiques. Ils montrent que la médiation partenariale dépend autant de la réceptivité externe – offre associative locale, priorités politiques, stabilité des équipes, partenaires non réceptifs, etc. – que de l'investissement interne de la bibliothèque. La mise en place, pérennité des partenariats, et donc plus largement l'inclusion pensée par le FAL, reposent non seulement sur l'engagement des bibliothécaires mais aussi sur la stabilité du secteur social.

2. Des structures comme soutien à la démarche partenariale

Dans cette recherche et construction partenariale qui peut s'avérer une tâche complexe pour certaines bibliothèques, des acteurs peuvent jouer un rôle clé. Ils constituent alors une aide à ce que le FAL proposé tende davantage vers la dimension inclusive recherchée, le partenariat y étant essentiel.

Le partenariat entre la MD de l'Isère et le CRIA 38 est essentiel. Sarah Favory indique que le collaborateur du CRIA 38 a une connaissance précise de tous les contacts des structures d'apprentissage du français sur le territoire. Elle peut, dans le cas d'une bibliothèque n'ayant pas de partenaire ou d'un partenaire ne sachant pas vers quelle bibliothèque se tourner, conseiller plus facilement une structure potentielle existante. Cette association est une aide précieuse car elle facilite grandement la recherche et l'établissement de partenariat par la proposition de partenaires déjà existants – une démarche prenant du temps et pouvant être décourageante.

Certaines organisations sont aussi des appuis importants. Un professionnel de l'organisme régional d'Occitanie Ressources & territoires – référent en matière de lutte contre l'illettrisme – a envoyé au bibliothécaire responsable du fonds FAL de la bibliothèque de Montauban, une liste des associations en Tarn-et-Garonne concernées par la lutte contre l'illettrisme.

Les BD occupent également une place de choix comme soutien à la démarche partenariale. C'est le cas de la BD des Ardennes, à savoir la BDA (François & Le

(cc) BY-NC-ND

Bohec Lettieri, 2025). Elle propose des formations interprofessionnelles dans plusieurs domaines prioritaires dont la lutte contre l'illettrisme. L'objectif est de donner des outils aux partenaires pour qu'ils puissent être autonomes dans leur activité de médiation par le livre et la lecture car les bibliothécaires ne peuvent pas toujours se démultiplier pour agir dans toutes les situations hors les murs. À ce titre, la BDA investit un fonds FAL itinérant et propose des formations FAL aux bibliothécaires pour que la démarche soit activement portée. Faute de partenaires accompagnant les publics en difficulté avec la langue sur le territoire, le champ d'action des bibliothèques mobilisées a été limité. Pour que la mise en œuvre d'actions FAL soit effective, la BDA a entrepris de structurer un écosystème d'acteurs pour s'occuper des personnes en précarité linguistique[96]. C'est une mission de sensibilisation, professionnalisation et animation d'un réseau d'acteurs pour la lutte contre l'illettrisme qui a permis aux bibliothèques d'établir des partenariats FAL et d'agir dans le domaine de l'accompagnement linguistique.

Ces exemples montrent que certaines structures peuvent constituer des soutiens essentiels à la démarche partenariale du FAL. En fonction du contexte territorial, il est important que les bibliothécaires aient connaissance de toute l'aide dont ils peuvent bénéficier, qui participe nécessairement à la dimension d'inclusion du FAL.

[96] Ce projet est passé par plusieurs étapes : des actions de sensibilisation auprès des décideurs et des professionnels des secteurs du social, de l'insertion et de la culture ; un travail sur la professionnalisation d'une chaîne d'acteurs et de l'animation de ce réseau ; trouver des financements pour structurer des lieux d'accueil de remédiation linguistique.

(cc) BY-NC-ND

CONCLUSION

En somme, le FAL apparaît comme un outil important développé en bibliothèque de lecture publique pour réduire les inégalités d'accès à la culture et aller vers les personnes éloignées de la lecture. Pensé pour toucher ce public, le dispositif constitue un levier d'inclusion et d'accessibilité, qui donne aux bibliothèques la possibilité de proposer une offre diversifiée, pouvant satisfaire des besoins variés. Dans ce sens et grâce au livre, le FAL peut participer aux retombées sociales et culturelles de certains publics en étant une porte d'entrée vers la lecture, l'écrit, la culture, le lien social, la confiance, l'autonomie et plus encore.

Toutefois, ce travail souligne que ce n'est pas l'existence même du fonds FAL qui rend le dispositif inclusif, mais bien son degré d'activation par les équipes. La portée inclusive du FAL dépend d'une forme de chaîne d'activation, pouvant être schématisée de la façon suivante :
Un fonds présent et un espace visible → une équipe sensibilisée et formée → des partenaires identifiés et mobilisés → des médiations régulières → une rencontre effective avec le public cible → une appropriation et des effets observés en termes d'autonomie et d'inclusion sociale.
Moins les professionnels avancent sur cette modélisation, moins le FAL déploie sa portée inclusive. À l'inverse, plus elle est activée, plus le dispositif tend vers sa vocation sociale.

De ce fait, le FAL ne se réduit pas à la constitution d'un fonds et à la mise en place d'un espace. S'il n'est pas accompagné de partenariats, d'actions de médiation et de communication, il risque très fortement de ne pas atteindre son public cible et de perdre une grande partie de son sens, l'inclusion initialement pensée étant alors manquée. Ce n'est que par ces actions qu'un pont peut être fait entre les collections de la bibliothèque et le public qui en est absent. Pour permettre cette activation, il est nécessaire que les bibliothécaires intéressés et engagés dans le FAL inscrivent le dispositif dans une démarche globale, anticipée et pensée sur le long terme, allant jusqu'au bout de sa logique – de sa mise en place à sa valorisation et pérennisation – pour aller réellement vers les publics éloignés de la lecture, en leur faisant connaître l'offre et en l'animant.

Il s'agit, cependant, d'un engagement qui requiert une diversité d'outils : des moyens humains, du temps, une volonté institutionnelle et politique, une formation à la bonne connaissance du dispositif, des ressources mobilisables, des partenaires, etc. Les bibliothèques impliquées dans le FAL révèlent souvent une conviction profonde des professionnels et une réelle volonté d'ouverture quant à l'importance de toucher des publics éloignés de la lecture, plutôt qu'une démarche d'affichage institutionnel de la structure. Les intentions inclusives sont réelles mais se heurtent toutefois à la pratique et à une pluralité de contraintes bien concrètes : manque de temps, surcharge de travail, faiblesse des moyens (humains, matériels, financiers), des relais insuffisants, etc. Un FAL peu activé n'est ainsi pas nécessairement un FAL d'affichage. Il révèle souvent des intentions d'inclusion qui ne peuvent pas être pleinement traduites en actions, compte tenu de ressources limitées. À ce titre, l'engagement dans le FAL ne peut pas uniquement reposer sur l'investissement individuel des professionnels, bien que crucial. Il doit s'inscrire et être porté dans un cadre d'ensemble plus large, partagé au sein de l'équipe et notamment soutenu par la hiérarchie. Le soutien politique est essentiel pour dégager les moyens nécessaires au bon développement du FAL et renforcer sa dimension inclusive.

(cc) BY-NC-ND

Encore faut-il que les enjeux d'accessibilité et d'inclusion d'aller vers les publics éloignés de la lecture soient pleinement inscrits parmi les priorités de la structure ou de la commune, sans quoi les intentions sont difficiles à traduire en actions concrètes.

Ainsi, le FAL n'est pas à considérer comme un dispositif suffisant en soi, car son efficacité et son succès réel dépendent des bibliothèques et de leur capacité à l'inscrire dans une stratégie d'ensemble – où démarche partenariale et actions de médiation constituent des principes essentiels – qui sera adaptée à son territoire, ses moyens et ses publics. Dans ces conditions, le FAL peut réellement devenir un outil d'inclusion de la bibliothèque, comme un lieu s'adressant à tous.

Ce travail, centré sur le point de vue des professionnels, a permis d'identifier les conditions de mise en œuvre du FAL susceptibles de favoriser ou de limiter sa portée inclusive. Toutefois, il ne permet pas de mesurer directement les effets concrets du dispositif FAL sur l'inclusion sociale des bénéficiaires. Une enquête complémentaire auprès des publics cibles constituerait une piste de recherche pertinente. À ce sujet, le projet d'enquête nationale envisagé par l'ABF représente une opportunité précieuse pour évaluer l'impact réel du dispositif sur les publics éloignés de la lecture.

(cc) BY-NC-ND

(cc) BY-NC-ND

BIBLIOGRAPHIE

Monographies

AROT, Dominique, 2002. Enjeux et méthodes : le paysage français. In : *Les partenariats des bibliothèques*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib. pp. 11-49. Presses de l'Enssib. ISBN 978-2-910227-47-0.

FILL (FÉDÉRATION INTERRÉGIONALE DU LIVRE ET DE LA LECTURE), 2025. *Monter et faire vivre un espace Facile à lire en bibliothèque et ailleurs* [en ligne]. [Consulté le 8 mars 2026]. Disponible à l'adresse : https://fill-livrelecture.org/la-demarche-facile-a-lire-au-service-du-developpement-de-la-lecture/le-guide-monter-et-faire-vivre-un-espace-facile-a-lire-en-bibliotheque-et-ailleurs/

FONTAINE-MARTINELLI, Françoise et MAUMET, Luc, 2017. *Accessibilité universelle et inclusion en bibliothèque*. Paris : ABF. Médiathèmes, 19. ISBN 978-2-900177-50-1.

FRANÇOIS, Jean-Rémi et LE BOHEC LETTIERI, Eleonora, 2025. *Réinventer la bibliothèque hors les murs : accessibilité, droits culturels*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib. La Boîte à outils, 56. ISBN 978-2-37546-190-7.

MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE D'ILLE-ET-VILAINE, 2025. *Guide Facile à lire 2025 : Guide pratique à destination des bibliothèques* [en ligne]. [Consulté le 8 mars 2026]. Disponible à l'adresse : https://www.calameo.com/read/00080575705335d080977

SARNORWSKI, Françoise, 2018. Les espaces faciles à lire. In : SOULAS, Christine (éd.), *(Ré)aménager une bibliothèque*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib. pp. 29-37. La Boîte à outils. ISBN 978-2-37546-096-2.

SARNORWSKI, Françoise, 2014. *La notion de livres « faciles à lire » - quels critères de repérage ?* 2014.

Mémoires d'étude

CHAMBON, Fabrice, 2010. *Le rôle social des bibliothèques : Quels terrains d'action et stratégies d'alliances pour la réduction des inégalités d'accès au savoir ?* Mémoire d'étude et de recherche. Villeurbanne : Enssib.

DURING, Agnès, 2024. *Les publics séjourneurs en bibliothèque : mieux comprendre les usagers dont les pratiques multiples questionnent le rôle des bibliothèques.* [en ligne]. Mémoire d'étude et de recherche. Villeurbanne : Enssib. Disponible à l'adresse : https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/72434-les-publics-sejourneurs-en-bibliotheque-mieux-comprendre-les-usagers-dont-les-pratiques-multiples-questionnent-le-role-des-bibliotheques

(cc) BY-NC-ND

ETIQUE, Michela, 2019. *Le « Facile à lire » dans les bibliothèques de lecture publique de Suisse romande : quelles offres en termes de collections, d'espaces et d'activités de médiation ?* [en ligne]. Travail de Bachelor. Haute école de gestion de Genève, Filière Information Documentaire. Disponible à l'adresse : https://sonar.rero.ch/hesso/documents/315078

MOIRANT, Emma, 2023. *Le « facile à lire » au CDI pour favoriser la lecture des collégiens ?* [en ligne]. Mémoire de master. MEEF Second degré, parcours Documentation. Disponible à l'adresse : https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04468825v1/file/MOIRANT_Memoire_Documentation_Grenoble.pdf

MUNSCH, Philippe, 2017. *Combattre l'illettrisme en lecture publique*. Mémoire d'étude et de recherche. Villeurbanne : Enssib.

SCHWALLER, Fanny, 2021. *Création d'un fonds Facile à Lire à destination des apprenants en français : L'exemple de la bibliothèque municipale Albert Camus à Saint-Cyr l'école (78)* [en ligne]. Mémoire de Licence Professionnelle métiers du livre. IUT Bordeaux Montaigne. Disponible à l'adresse : https://extranet.u-bordeaux-montaigne.fr/memoires/lecture.php?id=050e68dc-814f-4b0e-a6d9-e49ffeedc17c&telechargementPJ=1&ptrPJ=file%3Acontent&ouvrirDansNavigateur=1%27%20target=%27_self%27

Rapports

ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE (ABF), [sans date]. *Manifeste IFLA-UNESCO sur la bibliothèque publique* [en ligne]. Institutionnel. Disponible à l'adresse : https://www.abf.asso.fr/6/46/985/ABF/manifeste-ifla-unesco-sur-la-bibliotheque-publique

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES AUVERGNE-RHÔNE-ALPES, 2026. *« FACILE A LIRE » Restitution de l'enquête 2025 sur les dispositifs FAL en Auvergne-Rhône-Alpes*.

IFLA LITERACY AND READING SECTION, 2003. *Recommandations pour les programmes de lutte contre l'illettrisme dans les bibliothèques : Quelques suggestions pratiques* [en ligne]. International Federation of Library Associations and Institutions (IFLA). Disponible à l'adresse : https://www.ifla.org/wp-content/uploads/2019/05/assets/literacy-and-reading/publications/guidelines-for-library-based-literacy-programs-fr.pdf

TRONBACKE, Bror I., 1999. *Directives pour les documents faciles-à-lire*. La Haye : Fédération Internationale des Associations de Bibliothécaires et des Bibliothèques. 59.

Périodiques

ALLÉAUME, Kaëlig, 2025. Inclusion et accessibilité en bibliothèque : vers une démarche active. *Archimag* [en ligne]. N° 385. Disponible à l'adresse :

(cc) BY-NC-ND

https://www.archimag.com/le-kiosque/mensuel-archimag/PDF/mag-386-bibliotheques-tendances-qui-pourraient-transformer-futur

ALLOUCHE, Wahed, 2025. Les bibliothèques comme volonté et comme représentation : De la médiation des contenus documentaires à la médiation inclusive : l'exemple français. *Documentation et bibliothèques*. Vol. 71, n° 3, pp. 5-20.

ANDISSAC, Marie-Noëlle, 2011. Suède, un monde bien adapté : Les services aux personnes handicapées dans les bibliothèques suédoises. ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE (ABF) (éd.), *Bibliothèque(s)* [en ligne]. N° 55. Disponible à l'adresse : https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/59962-55-pays-nordiques

ANDISSAC, Marie-Noëlle et FONTAINE-MARTINELLI, Françoise, 2017. La bibliothèque accessible : État des lieux des actions et mises en œuvre. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*. Vol. 11, pp. 26-35.

ANDISSAC, Marie-Noëlle et CHAIMBAULT-PETITJEAN, Thomas, 2015. Bibliothèques et inclusion. ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE (ABF) (éd.), *Bibliothèque(s)*. N° 80.

BONELLO, Claire, 2009. Accessibilité et handicap en bibliothèque. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne]. N° 5, pp. 34-40. [Consulté le 22 novembre 2025]. Disponible à l'adresse : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-05-0034-006

CERNY, Céline, 2020. L'offre Facile à lire de Bibliomedia Lausanne : pour des bibliothèques publiques inclusives. BIBLIOMEDIA (éd.), *Hors-Texte*. 2020. N° 118.

DUDONNÉ, Sébastien, 2022. Journée d'étude « Les droits culturels, quelles (r)évolutions pour les bibliothèques ? ». *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne]. [Consulté le 10 mars 2026]. Disponible à l'adresse : https://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/journee-d-etude-les-droits-culturels-quelles-revolutions-pour-les-bibliotheques_70902

FRAENKEL, Béatrice, 2021. Littératie. *Langage et société*. 23 septembre. N° HS1, pp. 221-224. DOI 10.3917/ls.hs01.0222.

GASC, Michèle, 1994. Rôle social du bibliothécaire en milieu rural (Le). *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français* [en ligne]. N° 164. [Consulté le 30 juillet 2026]. Disponible à l'adresse : https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notices/43745-le-role-social-du-bibliothecaire-en-milieu-rural

JOLLY-RAMBAUD, Ludivine, JOLY, Marion et LAURENT, Caroline, 2019. Droits culturels et publics empêchés. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)* [en ligne]. N° 17. [Consulté le 31 juillet 2026]. Disponible à l'adresse : https://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/droits-culturels-et-publics-empeches_69067

(cc) BY-NC-ND

LOQUET, Christine, 2017. Prévention et lutte contre l'illettrisme en Bretagne. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*. 2017. Vol. 11, pp. 102-113.

VOISARD, Laurent, BAETCKE, Franziska, CERNY, Céline et BENZI, Charlotte, 2021. Bibliomedia, une actrice majeure de la mutualisation et de la mise en réseau des bibliothèques publiques suisses. *I2D - Information, données & documents*. N° 2, pp. 56-67. DOI 10.3917/i2d.212.0056.

Sitographie

AGENCE NATIONALE DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME (ANLCI). Qu'est-ce que l'illettrisme ? *Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme (ANLCI)* [en ligne]. [Consulté le 8 mars 2026]. Disponible à l'adresse : https://www.anlci.gouv.fr/illettrisme/quest-ce-que-lillettrisme/

AGENCE RÉGIONALE DU LIVRE & DE LA LECTURE (AR2L), 2026. Les espaces Facile à lire. *AR2L* [en ligne]. [Consulté le 1 août 2026]. Disponible à l'adresse : https://www.ar2l-hdf.fr/vous-etes/acteur-du-developpement-des-publics/nos-projets/les-espaces-facile-a-lire

ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE (ABF), 2024. Facile à lire et médiation : des actions culturelles aux petits oignons pour tous les adultes. *Association des Bibliothécaires de France* [en ligne]. [Consulté le 8 mars 2026]. Disponible à l'adresse : youtube.com/watch?time_continue=11&v=KcG22gHyG0U&embeds_referring_euri=https%3A%2F%2Fwww.abf.asso.fr%2F&source_ve_path=MjM4NTE

ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE (ABF). Mode d'emploi de la loi Robert sur les bibliothèques territoriales. *Association des Bibliothécaires de France* [en ligne]. [Consulté le 9 mars 2026]. Disponible à l'adresse : https://www.abf.asso.fr/6/214/984/ABF/mode-d-emploi-de-la-loi-robert-sur-les-bibliotheques-territoriales

BIBLIOMEDIA LAUSANNE, 2025. Le fonds facile à lire. *Bibliomedia Solothurn* [en ligne]. [Consulté le 8 mars 2026]. Disponible à l'adresse : https://www.bibliomedia.ch/fr/theme/fonds-facile-a-lire/

CENTRE NATIONAL DU LIVRE (CNL). Aide au développement de la lecture auprès des publics spécifiques. *Centre national du livre* [en ligne]. [Consulté le 1 août 2026]. Disponible à l'adresse : https://centrenationaldulivre.fr/aides-financement/aide-au-developpement-de-la-lecture-aupres-des-publics-specifiques

FÉDÉRATION INTERRÉGIONALE DU LIVRE ET DE LA LECTURE (FILL), 2025. Outils et conseils pour monter et faire vivre un espace Facile à lire. *Fill* [en ligne]. [Consulté le 8 mars 2026]. Disponible à l'adresse : https://www.youtube.com/watch?v=-1HHz_e7tns

FÉDÉRATION INTERRÉGIONALE DU LIVRE ET DE LA LECTURE (FILL). Un cycle de webinaires sur le Facile à lire en 2026. *Fill* [en ligne].

(cc) BY-NC-ND

[Consulté le 31 juillet 2026]. Disponible à l'adresse : https://fill-livrelecture.org/un-cycle-de-webinaires-sur-le-facile-a-lire-en-2026/

LIVRE ET LECTURE EN BRETAGNE. Le Facile à lire. *Livre et lecture en Bretagne* [en ligne]. [Consulté le 8 mars 2026]. Disponible à l'adresse : https://www.livrelecturebretagne.fr/agir/illettrisme/le-facile-a-lire

MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE D'ILLE-ET-VILAINE, 2026. Le Facile à lire : la Médiathèque départementale vous accompagne. *Médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine* [en ligne]. [Consulté le 1 août 2026]. Disponible à l'adresse : https://mediatheque.ille-et-vilaine.fr/ressources-pros/accessibilite/le-facile-a-lire-la-mediatheque-departementale-vous-accompagne

MINISTÈRE DE LA CULTURE. Facile à lire en bibliothèques et lieux de médiation. *Ministère de la Culture* [en ligne]. [Consulté le 8 mars 2026]. Disponible à l'adresse : https://www.culture.gouv.fr/thematiques/livre-et-lecture/pour-les-professionnels-des-bibliotheques/developpement-de-la-lecture/facile-a-lire-en-bibliotheques-et-lieux-de-mediation

MINISTÈRE DE LA CULTURE. Les structures régionales du livre. *Livre et lecture* [en ligne]. [Consulté le 1 août 2026]. Disponible à l'adresse : https://www.culture.gouv.fr/thematiques/livre-et-lecture/le-livre-et-la-lecture-en-france2/acteurs-institutionnels2/les-structures-regionales-du-livre

MYNDIGHETEN FÖR TILLGÄNGLIGA MEDIER (MTM). Lättläst. *Myndigheten för tillgängliga medier (MTM)* [en ligne]. [Consulté le 31 juillet 2026]. Disponible à l'adresse : https://www.mtm.se/tema/lattlast/

RÉSEAU NATIONAL DES PROFESSIONNELS ET CENTRES RESSOURCES ILLETTRISME ET ANALPHABÉTISME (RNP CRIA). Le réseau national. *Réseau des CRIA* [en ligne]. [Consulté le 1 août 2026]. Disponible à l'adresse : https://reseau-cria.fr/reseau-national/

(cc) BY-NC-ND

ANNEXES

Table des annexes

ANNEXE 1 : MAISON D'EDITION ET DE COLLECTION ADAPTEES 90

ANNEXE 2 : CHARTE OFFICIELLE ET NATIONALE D'UTILISATION DU LOGO..... 93

ANNEXE 3 : OUTILS METHODOLOGIQUES D'OBSERVATION ET D'ANALYSE..... 95

ANNEXE 4 : FICHE ANALYSE DES CRITERES DOCUMENTS FAL 119

(cc) BY-NC-ND

ANNEXE 1 : MAISON D'EDITION ET DE COLLECTION ADAPTEES

ANNEXE – A LA MEDIATHEQUE DE MONTAUBAN

Ville de Montauban

mémo Médiathèque Montauban

Fonds FACILE à LIRE

Mise en place fin août 2022 à la médiathèque de Montauban (82)

POLITIQUE DOCUMENTAIRE

Exemples de maisons d'édition et de collections adaptées

Editions des terres rouges, méthode facilydis : livres pour ados-adultes dyslexiques.
Editions La plume de l'Argilète : livres pour ados-adultes dyslexiques
Editions Weyrich, collection « La traversée » :
À l'initiative de Lire et Écrire Luxembourg, des écrivains belges acceptent d'écrire des romans pour tous, avec une attention particulière pour les adultes débutant en lecture. Une clause de départ était imposée à tous les écrivains : se soumettre à l'œil critique d'un comité de lecture composé d'anciens analphabètes.
Editions en gros caractères (Voir de près, éditions de la loupe, Ookilus, Libra diffusio, Feryane...) qui s'adaptent de plus en plus aux publics en difficulté de lecture : police de caractère « luciole », édition adaptée facile à lire : malvoyance, fatigue visuelle, troubles de l'apprentissage, troubles cognitifs, troubles DYS, dyslexie, dysgraphie, TDA/H, alphabétisation, FLE.
Les classiques de la littérature, étudiés au collège ou au lycée, sont privilégiés pour cibler les adolescents.
Editions CLE international, collection « Lecture clé en français facile »
Classiques de la littérature en version simplifiée facile, souvent accompagnés d'un CD audio
Editions Hachette, collection « Lire en français facile »
Classiques de la littérature en version simplifiée facile, souvent accompagnés d'un CD audio
Editions Harrap's, les mini dictionnaires visuels
Editions Les grandes personnes
Souvent des albums graphiques intéressants, notamment abécédaires
Editions Thierry Magnier, collection « Petite poche »
La mise en page prend en compte le rythme de lecture, les mots restent toujours entiers et les groupes de sens sont respectés. Une collection pensée pour permettre à tous les lecteurs d'apprécier ces courts romans.
Editions Nathan, collection « Court toujours »
Collection de récits initiatiques intenses et percutants qui racontent un moment charnière de la vie des ados d'aujourd'hui. Des récits courts à lire ou écouter en moins d'une heure, versions numérique et audio disponibles en téléchargeant l'application.
Editions Actes sud junior, collection « D'une seule voix »
Textes forts qui sont des monologues d'adolescents ou de jeunes adultes. Forme brève.

Les sélections réalisées pour le prix « Facile à lire Bretagne », les bibliographies réalisées par la médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine, par la médiathèque départementale du Finistère sont d'une grande aide.

FG - Médiathèque de Montauban - Mars 2023.

(cc) BY-NC-ND

ANNEXE – A LA BIBLIOTHEQUE DU CARRE D'ART DE NIMES

Collections	Éditions
Le Monde en VF (adulte)	Didier (indication des niveaux)
La Traversée (adulte)	Weyrich
Simplissime : 100 recettes (adulte-ados)	Kiléma éditions (FALC) (romans)
Traversées en poche (Régions et Pays en 4 langues, beaucoup d'illustrations)	La Maison Hachette Pratique
Classiques abrégés avec indication des niveaux (adulte-ados)	Edition Place des Victoires
Dictionnaires visuels	Clé International
Largevision et Bassevision (adulte)	Robert& Collins
Objets littéraires postaux (adulte)	Encre Bleue-largevision éditions
Une vie, une voix	Editions pneumatiques (textes courts mais pas faciles)
Faire Humanité	HD ateliers Henry Dougier
D'une seule voix (ado-adultes)	Editions du Pourquoi pas
Cherche Trouve (Livre jeu)	Actes Sud
Ceux qui ont dit non (biographies)	Actes Sud Junior
Des graines et des guides (ado-jeunesse)	Actes Sud junior (moins de 100 p.)
Ego (ados)	A dos d'âne (biographies de personnages célèbres)
Presto	Talents Hauts
Doado (ado)	Magnard
La Brune (ado)	Rouergue
Boomerang (jeunesse–ado)	Rouergue
Petite Poche (ado-jeunesse)	Rouergue
Court Toujours (ado)	Thierry Magnier
Rester vivant (ado-adulte)	Nathan
Saison psy (ado)	Le Muscadier
Petit livre grand texte (poésie-littérature sous forme d'albums)	Courtes et longues
Toutes mes histoires de l'art	Courtes et longues
Mémoire d'images	Editions Les 400 coups
Mini Syros Paroles de conteurs	Syros
Mon premier livre de sagesse	Albin Michel

(cc) BY-NC-ND

Collections	Editions
4 vents contes	Editions de l'Harmattan
Soleil Noir poésie	Editions de l'Harmattan
Poésie	Le Port a jauni (bilingues arabo-français)
Bilingue ALM	Editions Asiathèque Maison des langues du Monde

Titres	Auteurs	Genres/éditeurs
Numéro	Marion Bataille	Albin Michel Jeunesse (Pop-up)
Dix	Marion Bataille	(Pop-up)
Première neige	Jérôme Villet	Editions Du Chêne (photos)
Snjor	Christophe Jacrot	Editions Du Chêne (photos)
Hommes du XXIème siècle	Hans Eijkelboom	Editions Phaidon (Photos)
Les Nouvelles matriarches	Nadia Ferroukhi	Albin Michel (photos)
Regarde bien	Tana Hoban	Kaléidoscope (jeux)
Little Man (épuisé)	*Antoine Guilloppé*	*Album papiers découpés*
Végétal	Hélène Druvert	La Martinière Jeunesse
Anatomie	Hélène Druvert	La Martinière Jeunesse
Costumes	Joëlle Jolivet	Ed. Des Grandes Personnes (Pop-up)
Pop-Corn	Sarah Cheveau	Ed. Des Grandes Personnes (Pop-up)
Vasarely	Philippe UG	Ed. Des Grandes Personnes (Pop-up)
Ecrire c'est dessiner	Gaby Bazin	Editions MeMo
ABCD	Henri Galeron	Ed. Des grandes personnes
Le Sac à main (E2C)	Collection Megan Hess	L'Imprévu

ANNEXE 2 : CHARTE OFFICIELLE ET NATIONALE D'UTILISATION DU LOGO

Ministère de la Culture, ABF, ANLCI, FILL — Juin 2022

Charte d'utilisation du logo « Facile à lire »

Le logo « Facile à lire » est mis à la disposition des collectivités et des associations qui souhaitent identifier un espace et des collections correspondant à la démarche « Facile à lire ».

L'utilisation de ce logo est gratuite. Elle est toutefois soumise à un engagement « moral » de la structure demandeuse.

Description du logo

Le logo « Facile à lire » est composé de deux éléments visuels : un pictogramme représentant un lecteur souriant tenant un livre ouvert, et un élément textuel (« Facile à lire »).

Ces deux éléments sont en principe indissociables, cependant le pictogramme seul pourra être utilisé pour la signalétique à apposer sur les ouvrages (au dos des livres spécifiquement).

La seule autre modification possible est celle de la couleur : le noir peut être adapté graphiquement selon le souhait de la structure demandeuse.

La superposition de ces éléments est déclinée dans deux formats : un logo vertical et un logo horizontal, au choix des structures souhaitant l'utiliser.





(cc) BY-NC-ND

Engagement de la structure demandeuse

En signant cette Charte, vous engagez votre structure à respecter la mise en place d'un espace « Facile à lire » au cœur d'une démarche globale, telle que le ministère de la Culture le définit :

- **Installer un espace « Facile à lire » clairement identifié** au sein de la bibliothèque, séparé des autres collections et sur un mobilier repérable.
- **Choisir un emplacement spécifique au sein de l'établissement** pour une visibilité maximale : espace d'accueil, à l'entrée de la bibliothèque ou dans un établissement partenaire (maison de retraite, centre d'accueil, commerce…).
- **Présenter les ouvrages de face** ;
- **Disposer d'un minimum de 50 livres dans le fonds « Facile à lire ».** La collection « Facile à lire » peut provenir du fond courant de la bibliothèque. Renouveler régulièrement la collection « Facile à lire ». **Pour un réseau de bibliothèques qui demande la labellisation**, le nombre minimum de livres « Facile à lire » est de 30 par bibliothèque.
- **Créer une démarche partenariale** : pour un plus grand succès de la démarche « Facile à lire », la bibliothèque s'engage à travailler avec les partenaires du champ social de sa collectivité, notamment auprès des publics éloignés du livre et de la lecture.
- **Prévoir des temps de médiation et d'animation**, afin de valoriser cet espace « Facile à lire » et toucher les publics visés. Ces médiations peuvent se faire lors de l'inauguration de l'espace par exemple, ou plus tard, et être reprogrammées.
- **Une fois la communication du logo effectuée, la structure demandeuse s'engage à ne pas le diffuser en dehors du projet présenté, sans autorisation préalable.**

Nom et adresse de la structure :

Nom, prénom et qualité du signataire :

Date : **Lieu :**

Signature :

Le règlement général sur la protection des données (RGPD), entré en application le 25 mai 2018, impose une information **concise, transparente, compréhensible et aisément accessible** des personnes concernées. Cette obligation de transparence est définie aux articles 12, 13 et 14 du RGPD.

(cc) BY-NC-ND

ANNEXE 3 : OUTILS METHODOLOGIQUES D'OBSERVATION ET D'ANALYSE

ANNEXE – GRILLE D'OBSERVATION[97]

Objectif : Vérifier si l'espace FAL respecte les recommandations nationales indiquées par la démarche FAL.

1. Emplacement et visibilité

- L'espace (mobilier) est-il repérable dès l'entrée ? Ou s'il n'est pas à l'entrée, reste-t-il facilement repérable et a-t-il été pensé pour une visibilité maximale ? (Proche de l'accueil, non caché)
- Attractif et ouvert au monde ? (Lumineux, coloré, sans barrière physique)
- Séparation claire des autres collections ? (Îlot distinct ou rayon dédié)
- Emplacement pensé en lien avec les collections environnantes ?

2. Signalétique et identification

→ La signalétique permet-elle clairement l'identification ? Le fonds est-il facilement repérable par les publics concernés ?

- Logo/pictogramme FAL officiel présent et visible ?
- Présentation des livres : couvertures visibles, de face ?
- Signalétique inclusive ? (Gros caractères, pictogrammes simples, phrases courtes)
- Explications courtes sur le FAL ? (Pour qui ? Pourquoi ? Accessible ?)

[97] La grille d'observation a uniquement été utilisée pour les BM dans lesquelles je me suis rendue pour observer l'espace FAL, à savoir les bibliothèques de la métropole lyonnaise (Vaise, Rillieux-la-Pape, Bron et Villeurbanne).

(cc) BY-NC-ND

3. Mobilier et convivialité

- Mobilier adapté ? (Faible hauteur, transportable pour sorties hors les murs ?)
- Espace pensé pour permettre aux usagers d'investir les lieux ? Espace d'installation à proximité ? (Assises, table)
- Ambiance rassurante ? (Familier, chaleureux, convivial)

4. Collections et contenus

- Un volume minimum de 50 ouvrages FAL ? Et maximum 70 ouvrages ?
- Différents niveaux de lecture présents et clairement identifiés sur le livre ? (Dos/couverture)

  Présence d'une signalétique qui explique les différents niveaux de lecture ?
- Diversité des genres ? (Littérature, BD, magazine, etc.)
- Diversité des supports ? (Livres, documents "facile à écouter" (livres audio), podcasts)
- Représentation de différents publics ? (Diversité culturelle/sociale dans les couvertures)
- Distinction réelle entre ouvrage FAL/FALC ? Séparés ? Signalétique claire ?

  Ou sont-ils au même endroit et mélangés ?

5. Traces d'animation et de vie

- Communication interne ? (Affiches, flyers, site internet ?)
- Eléments d'animation visibles ? (Planification d'ateliers, traces de partenariats)
- Fréquentation enregistrée ? (Usagers présents, durée de consultation, profils)

(cc) BY-NC-ND

Points forts :

-

-

-

Points faibles :

-

-

-

Points à interroger en entretien :

-

-

-

(cc) BY-NC-ND

ANNEXE – GUIDE D'ENTRETIEN[98]

- L'inclusion et l'accessibilité sont-elles des enjeux pour votre établissement ?

1. Mise en place et intégration du dispositif FAL

- Qui est à l'origine de la création du dispositif FAL dans votre établissement ? Quand, comment, et pourquoi le projet a-t-il vu le jour ?

- Le dispositif FAL est-il considéré comme une priorité / acteur majeur au sein de votre médiathèque ?

  Est-il intégré dans des documents stratégiques ?

- Avez-vous sollicité et reçu des aides institutionnelles pour le démarrage du projet FAL ?

- Attribuez-vous un budget de fonctionnement au FAL ?

2. Formations, expertise, implication

- Vous êtes la personne référente du FAL. Est-ce que d'autres membres de l'équipe sont sensibilisés autour de la démarche du FAL ?

- Avez-vous bénéficié de formations sur le dispositif FAL ?

- Est-ce qu'il y a eu / a au sein de l'équipe des divergences de point de vue sur la pertinence du dispositif FAL ?

- Recevez-vous un accompagnement externe pour votre démarche FAL ? Si oui, de qui ?

3. Public et connaissance des besoins

- Avez-vous réalisé une analyse des besoins pour identifier les publics du FAL dans votre territoire ?

[98] Ce guide d'entretien est général. Il a été adapté selon les spécificités de chaque espace FAL visité. Il a servi pour les BM de la métropole lyonnaise, de Saint-Martin-en-Haut et de Suippes. Un guide différent a été réalisé pour les MD et les professionnelles rencontrées (Aveline Jarry, formatrice accessibilité à la lecture, et Mathilde Buisine, chargée du FAL à la commission AccessibilitéS de l'ABF).

(cc) BY-NC-ND

Si oui, comment avez-vous identifié les publics concernés ? (Données démographiques, diagnostic local (enquêtes…), partenaires (actions…), observation des usagers…)

- Quels sont les publics principaux fréquentant votre fonds FAL ? Identifiez-vous un public prioritaire ?

- Quel est l'objectif réel et concret auprès du public ? Est-ce la volonté d'attirer un public ne fréquentant pas la bibliothèque ?

4. Offre documentaire, aménagement et collections

- L'emplacement de l'espace FAL est-il toujours resté au même endroit ?

- Comment choisissez-vous les documents de votre fonds FAL ? Selon quels outils et critères ?

- Votre fonds FAL est-il représentatif d'une diversité culturelle et sociale de différents publics ? Est-ce pensé en fonction de vos publics cibles ?

- Selon les guides disponibles en ligne, il existe 3 niveaux différents de lecture. J'imagine qu'ils sont présents dans votre fonds, donc pourquoi ne pas indiquer clairement le niveau de lecture sur les documents ?

- Quelle régularité de renouvellement du fonds ?

- Présence d'un document identifié à la fois comme FAL et FALC. Ont-ils un fonds FALC dédié ?

- L'idée de co-construction autour de l'espace FAL est-elle une notion mise en place ? Envisagée ?

5. Médiation, valorisation, communication et partenariats

- Menez-vous des actions pour accueillir les publics cibles du FAL ?

  Si oui, quelles actions de médiation et de communication menez-vous autour du FAL ?

  Si vous proposez des actions/animations, les réfléchissez-vous spécifiquement en fonction des besoins locaux de votre public cible ?

(cc) BY-NC-ND

Quelle est la fréquence de vos actions de médiation ?

- Travaillez-vous en partenariat pour valoriser le fonds FAL et attirer les publics concernés ?

  Si oui : Quels sont-ils ?

  Sont-ils durables/réguliers (actions récurrentes) ? Ponctuels (action unique, occasionnelle) ?

- Quels obstacles identifiez-vous au bon développement et fonctionnement de votre dispositif FAL ?

6. Évaluations, retours, impacts

- Réalisez-vous un suivi / une évaluation de l'utilisation du FAL ? Si oui, comment ?

- Est-ce un dispositif bien approprié par le public cible ? Ou sous-utilisé ?

- Percevez-vous des impacts sur les publics ciblés par le FAL ? Si oui, comment ? Lesquels ?

- Si appropriation faible ou difficultés, quels sont selon vous les freins majeurs et les leviers potentiels ?

7. Perceptions et positionnement critique

- Quelles sont les conditions de réussite pour que le FAL fonctionne véritablement sur un territoire ?

- Selon vous, le dispositif FAL constitue-t-il un véritable outil d'inclusion (dans votre établissement) ? Et d'accessibilité ? Pourquoi ?

- Possibilité de proposer un fonds FAL sans être labellisé. Est-ce que selon vous ça peut avoir une incidence sur la pratique ? Lesquelles ?

- Selon vous, est-il possible que le FAL soit présent dans une structure mais peu porté dans les pratiques quotidiennes ?

(cc) BY-NC-ND

ANNEXE – QUESTIONNAIRE EN LIGNE[99]

Dispositif Facile à lire (FAL) en bibliothèque : pratiques, accompagnements et enjeux

Ce questionnaire s'inscrit dans le cadre de mon mémoire de Master 2 *Politique des bibliothèques et de la documentation* (ENSSIB). Il porte sur le dispositif **Facile à lire** dans les bibliothèques de lecture publique et se questionne sur sa capacité à servir une **mission d'inclusion**.

Il vise à mieux comprendre les **conditions de création** et de **fonctionnement** des espaces FAL, les **accompagnements** reçus, ainsi que les **pratiques de médiation** et de **partenariat** qui y sont associées.

Il s'adresse aux professionnels des bibliothèques municipales disposant d'un fonds FAL. Vous pouvez y répondre directement ou le transmettre à la **personne responsable** du **fonds FAL**.

Le questionnaire comprend une trentaine de questions majoritairement fermées et à choix multiples. L'**option « Autre »** permet de signaler une réponse non listée ou d'**ajouter des précisions** à une réponse cochée (facultatif mais bienvenu). Durée estimée : **10 - 15 minutes**.

Les réponses sont **anonymes** et seront utilisées uniquement dans le cadre de mon travail.

Merci pour votre aide !

* Indique une question obligatoire

Identification de la bibliothèque

1. Quel est le **nom** de votre **bibliothèque** ? (précisez la ville entre parenthèse) *

2. Quel est le **type** de **structure** de votre bibliothèque ? *

Plusieurs réponses possibles.

- [ ] Bibliothèque municipale (pas en réseau)
- [ ] Bibliothèque municipale en réseau
- [ ] Bibliothèque intercommunale
- [ ] Autre : _____

[99] Le questionnaire a été diffusé à la mi-mars et est resté en ligne environ trois semaines. Ce délai a été jugé suffisant au regard du nombre de réponses obtenues et du temps nécessaire pour le traitement des données.

(cc) BY-NC-ND

3. Dans quelle **zone géographique** se situe votre bibliothèque ? *

Plusieurs réponses possibles.

- [ ] Urbaine
- [ ] Péri-urbaine
- [ ] Rurale
- [ ] Autre : _____

4. **L'inclusion** et **l'accessibilité** sont-elles des **enjeux** pour votre établissement ? *

Plusieurs réponses possibles.

- [ ] Oui, un enjeu prioritaire inscrit dans des documents de cadrage / stratégiques
- [ ] Oui, un enjeu important
- [ ] Non, ils ne sont pas identifiés comme des enjeux
- [ ] Autre : _____

Origine et mise en place du Facile à lire

5. Quelle est **l'origine** de la mise en place du FAL dans votre bibliothèque ? *
(qui ? quand ? comment ? pourquoi ?)

_____

_____

_____

_____

_____

(cc) BY-NC-ND

6. Votre bibliothèque utilise-t-elle le **logo national** "Facile à lire" du Ministère de la Culture ? *

Plusieurs réponses possibles.

- [ ] Oui, le logo a été obtenu
- [ ] En cours de demande (formulaire en préparation)
- [ ] Non, mais c'est envisagé
- [ ] Non, et ce n'est pas prévu
- [ ] Autre : _____

7. Si vous utilisez le logo national "Facile à lire", à quelle **période** avez-vous fait votre demande ?

Plusieurs réponses possibles.

- [ ] Avant 2024 (validation du dossier par le collectif national)
- [ ] 2024 ou après (procédure allégée : formulaire sans validation individuelle)
- [ ] Autre : _____

8. Le dispositif FAL s'inscrit-il dans des **documents stratégiques** au sein de votre bibliothèque ou du réseau ? *

Une seule réponse possible.

- ◯ Oui
- ◯ Non
- ◯ Autre : _____

9. Si vous avez répondu oui, dans quel(s) document(s) ?

Plusieurs réponses possibles.

- [ ] Projet d'établissement
- [ ] PCSES
- [ ] Politique documentaire
- [ ] Autre : _____

(cc) BY-NC-ND

10. Avez-vous sollicité et **reçu** un **financement** pour le démarrage de votre projet FAL ? *

Plusieurs réponses possibles.

- [ ] Oui
- [ ] Non
- [ ] Autre : _____

11. Avez-vous un **budget spécifique** au FAL ? *

Plusieurs réponses possibles.

- [ ] Oui
- [ ] Non, financé via le budget global des acquisitions
- [ ] Non, aucun budget alloué
- [ ] Autre : _____

Accompagnement et responsabilités

12. Qui a la **responsabilité** du FAL ? *

Plusieurs réponses possibles.

- [ ] Dynamique collective de l'équipe
- [ ] Un bibliothécaire responsable / référent
- [ ] Pas de responsable FAL
- [ ] Autre : _____

13. Avez-vous bénéficié de **formation(s)** sur le dispositif FAL ? *

Plusieurs réponses possibles.

- [ ] Oui, formation à l'ensemble de l'équipe
- [ ] Oui, formation professionnelle d'un référent ou des responsables du fonds
- [ ] Oui, de l'autoformation
- [ ] Non, mais c'est un besoin identifié
- [ ] Non
- [ ] Autre : _____

(cc) BY-NC-ND

14. Quel **accompagnement externe** recevez-vous pour votre projet FAL ? *

Plusieurs réponses possibles.

- [ ] Médiathèque départementale (MD)
- [ ] Centre Ressources Illettrisme et Apprentissage (CRIA)
- [ ] Collectivité territoriale / tutelle
- [ ] Partenaires (associations locales, etc.)
- [ ] Aucun accompagnement externe
- [ ] Autre : _____

Publics cibles

15. Avez-vous réalisé une **analyse des besoins** pour **identifier** les **publics cibles** du FAL dans votre territoire ? *

Plusieurs réponses possibles.

- [ ] Oui
- [ ] Non
- [ ] Autre : _____

16. Si oui, comment avez-vous identifié les publics concernés ?

Plusieurs réponses possibles.

- [ ] Données démographiques (INSEE, études territoriales...)
- [ ] Diagnostic local (enquête, ...)
- [ ] Partenaires sociaux locaux
- [ ] Observation des usagers
- [ ] Autre : _____

(cc) BY-NC-ND

17. Quels sont les **publics principaux** fréquentant votre fonds FAL ? *

Plusieurs réponses possibles.

- [ ] Personnes en situation d'illettrisme
- [ ] Personnes allophones
- [ ] Personnes en apprentissage du français
- [ ] Personnes en grande précarité sociale et culturelle
- [ ] Personnes en situation de handicap (mental, psychique, surdité, Dys)
- [ ] Personnes âgées, fatiguées, hospitalisées
- [ ] Pas de connaissance précise du public cible
- [ ] Autre : _____

Aménagement et collections

18. **Emplacement** et **visibilité** de votre espace FAL : *

Plusieurs réponses possibles.

- [ ] Repérable près de l'entrée
- [ ] Repérable proche de l'accueil
- [ ] Espace séparé clairement des autres collections
- [ ] Mobilier transportable
- [ ] Présence d'installation à proximité (tables, assises)
- [ ] Signalétique spécifique explicative du fonds (pour qui ? pour quoi ? ...)
- [ ] Documents en facing
- [ ] Autre : _____

19. **Volumétrie** de votre fonds FAL sur le mobilier : *

Plusieurs réponses possibles.

- [ ] 50 documents ou plus
- [ ] 30 - 50 documents
- [ ] Moins de 30 documents
- [ ] Autre : _____

(cc) BY-NC-ND

20. Votre fonds est-il un : *

Plusieurs réponses possibles.

- [ ] Fonds propre (documents exclusifs FAL, ne retournent pas en collections générales)
- [ ] Fonds tournant (issus des collections générales, rotatifs)
- [ ] Fonds mixte
- [ ] Autre : _____

21. **Contenu** et **caractéristiques** de votre fonds FAL : *

Plusieurs réponses possibles.

- [ ] Présence de différents niveaux de lecture, sans signalétique spécifique
- [ ] 3 niveaux de lecture signalés (1 livres sans/petit texte ; 2 textes courts ; 3 plus longs)
- [ ] Diversité des genres (romans, album, conte, beaux livres, livres pratiques...)
- [ ] Diversité des supports (livres, livres audios, livre CD et livre DVD...)
- [ ] Intégration de documents FALC
- [ ] Autre : _____

22. Comment choisissez-vous les documents FAL ? *

Plusieurs réponses possibles.

- [ ] Via des recommandations en ligne (sélections FAL, ...)
- [ ] Veille documentaire effectuée par l'équipe
- [ ] Co-construction avec les partenaires / usagers
- [ ] Déjà présents dans les collections générales de la bibliothèque
- [ ] Autre : _____

(cc) BY-NC-ND

23. Quel **renouvellement** du fonds ? *

Plusieurs réponses possibles.

- [ ] Mensuel
- [ ] Trimestriel
- [ ] Semestriel
- [ ] Annuel
- [ ] Jamais
- [ ] Autre : _____

Médiation et partenariat

24. Menez-vous des **actions** pour accueillir les publics cibles du FAL ? *

Une seule réponse possible.

- ◯ Oui
- ◯ Non

25. Si oui, quelles actions de **médiation** et de communication menez-vous autour du fonds FAL ?

_____

_____

_____

_____

_____

(cc) BY-NC-ND

26. Travaillez-vous en **partenariat** pour valoriser le fonds FAL et attirer les publics concernés ? *

Plusieurs réponses possibles.

- [ ] Oui, partenariats réguliers / durables (actions récurrentes)
- [ ] Oui, partenariats ponctuels (action unique ou occasionnelle)
- [ ] Partenariats tentés mais abandonnés
- [ ] En projet
- [ ] Non, aucun partenariat autour du FAL
- [ ] Autre : _____

27. Si oui, avec quels partenaires travaillez-vous ?

_____

_____

_____

_____

_____

28. La **fréquence** de vos actions de médiation *

Plusieurs réponses possibles.

- [ ] Bimensuelles
- [ ] Mensuelles
- [ ] Trimestrielles
- [ ] Semestrielles
- [ ] Jamais
- [ ] Autre : _____

Evaluation, impact et défis

(cc) BY-NC-ND

29. Réalisez-vous un **suivi** de l'utilisation du FAL ? *

Plusieurs réponses possibles.

- [ ] Oui, par des indicateurs spécifiques au fonds (statistiques d'emprunt, désherbage...)
- [ ] Oui, par des enquêtes auprès des usagers
- [ ] Oui, par des retours de professionnels, de partenaires
- [ ] Oui, par des observations directes
- [ ] Aucun suivi formel
- [ ] Autre : _____

30. Quels **impacts** percevez-vous sur les publics ciblés par le FAL ? *

Plusieurs réponses possibles.

- [ ] Fidélisation : usagers réguliers qui reviennent
- [ ] Confiance dans la lecture et prise de parole plus assurée
- [ ] Amélioration des compétences : progrès en lecture/français observé
- [ ] Autonomie
- [ ] Satisfaction : plaisir de trouver un espace adapté à leurs besoins
- [ ] Aucun impact notable perçu
- [ ] Autre : _____

31. Quels **obstacles** rencontrez-vous pour le bon développement et fonctionnement de votre dispositif FAL ? *

_____

_____

_____

_____

_____

(cc) BY-NC-ND

32. Selon vous, en quoi le FAL contribue-t-il à une **mission d'inclusion** ? **d'accessibilité** ? *

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms

(cc) BY-NC-ND

ANNEXE – LISTE RECAPITULATIVE DES PROFESSIONNELS INTERROGES ET DES MODALITES D'ENTRETIEN

- Entretiens réalisés

11 entretiens formels ont été menés. De manière générale, 4 entretiens ont été réalisés dans des BM de la métropole lyonnaise, 2 dans des BM rurales, 3 avec des MD et 2 avec d'autres professionnelles ressources.

Entretien n°1 – MD du Rhône : Entretien de 1 h 00, en visioconférence, le 23/01/26, avec la chargée des publics spécifiques du Pôle Education et Territoire, Charline Vickers.

Entretien n°2 – BM de Vaise : Entretien de 1 h 45, sur place, le 27/01/26, avec le bibliothécaire du pôle Savoirs et vie pratique, référent fonds parentalité et fonds handicap.

Entretien n°3 – BM l'Échappée à Rillieux-la-Pape : Entretien de 1 h 00, sur place, le 28/01/26, avec deux bibliothécaires sensibilisées au FAL, dont une bibliothécaire du secteur adulte, avec un poste fléché publics empêchés.

Entretien n°4 – MLIS à Villeurbanne : Entretien de 1 h 40, sur place, le 11/02/26, avec les deux référentes FAL du secteur adulte.

Entretien n°5 – Médiathèque Jean-Prévost à Bron : Entretien de 2 h 05, sur place, le 12/02/26, avec la bibliothécaire du secteur adulte du Pôle Ressources documentaires, référente FAL, Véronique Ledoux.

Entretien n°6 – MD de l'Isère : Entretien de 1 h 40, en visioconférence, le 03/03/26, avec la chargée d'actions culturelles et référente des publics spécifiques, Sarah Favory.

Entretien n°7 – MD d'Ille-et-Vilaine : Entretien de 1 h 15, en visioconférence, le 04/03/26, avec la bibliothécaire référente territoire et responsable accessibilité, Virginie Lescop.

Entretien n°8 – Médiathèque L'Envol des mots à Saint-Martin-en-Haut : Entretien de 50 minutes, par téléphone (en raison d'un problème technique), le 05/03/26, avec la responsable de la médiathèque, Catherine Henrot.

Entretien n°9 – Formatrice indépendante : Entretien de 2 h 00, en visioconférence, le 05/03/26, avec la formatrice indépendante en accessibilité à la lecture, Aveline Jarry.

Entretien n°10 – Commission AccessibilitéS de l'ABF : Entretien de 40 minutes, en visioconférence, le 19/03/26, avec l'une des deux chargées FAL à la commission AccessibilitéS de l'ABF, Mathilde Buisine.

Entretien n°11 – Médiathèque La Passerelle à Suippes : Entretien de 50 minutes, en visioconférence, le 16/04/26, avec les deux salariées de la médiathèque de Suippes, sensibilisées au FAL.

(cc) BY-NC-ND

Un autre entretien, informel, de 10 minutes, par téléphone, a été mené avec la responsable de la médiathèque d'Aveize dans le Rhône. Il portait essentiellement sur les raisons de l'abandon du dispositif FAL à la médiathèque.

- Raisons du choix des interviewés et des bibliothèques :

Le choix s'est porté sur des structures engagées dans la démarche du FAL, avec une attention à la diversité des territoires (métropole, rural).

Pour les BM, l'objectif était de s'entretenir avec les professionnels référents du fonds FAL. Pour celles de la métropole lyonnaise, la proximité géographique permettait, au préalable, une phase d'observation des espaces FAL. Un choix de villes différentes a été effectué pour éviter la redondance des pratiques au sein d'un même réseau (exemple réseau des BM de Villeurbanne et des BmL). La sélection s'est basée sur un benchmark des collections FAL repérées via les sites internet des bibliothèques. Pour les BM rurales, Les contacts ont été transmis par les MD et Aveline Jarry à la suite des entretiens. L'objectif était d'intégrer la dimension de la différenciation territoriale et d'observer d'éventuelles variations de pratiques.

Pour les MD, l'objectif était de s'entretenir avec les référents publics spécifiques ou accessibilité. La MD du Rhône a été choisie en premier pour sa proximité géographique ; la MD de l'Isère a été recommandée par la MD du Rhône pour son engagement fort sur le FAL ; la MDIV a été sollicitée pour son expertise reconnue sur le FAL.

Les professionnelles ressources, quant à elles, permettaient l'apport d'un regard expert et transversal sur le dispositif FAL : le soutien national (Mathilde Buisine à l'ABF) et l'accompagnement de projets (Aveline Jarry). Cela permet également de dépasser le seul point de vue des bibliothécaires de terrain et d'enrichir l'analyse.

- Modalités d'enregistrement :

Les entretiens ont été enregistrés via smartphone, avec l'accord oral des professionnels interrogés. Deux entretiens (Aveize et Saint-Martin-en-Haut) n'ont pas pu être enregistrés et ont nécessité une prise de notes appliquée.

- Modalités de transcription :

La transcription intégrale a été réalisée personnellement pour 8 entretiens, puis via l'application OneNote pour les 3 derniers, avec une relecture et correction systématique.

L'anonymisation des noms a été appliquée lorsque nécessaire : 8 des 12 professionnels ont accepté la citation nominative.

- Échanges par courriel :

Chargée de mission Accessibilité en bibliothèque et publics spécifiques, Service du livre et de la lecture, Direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC), ministère de la Culture : Échange portant sur les raisons de l'allégement de la procédure nationale d'obtention du logo FAL. Date de l'échange : 23/02/26.

(cc) BY-NC-ND

Responsable du FAL à la médiathèque de Montauban : Échange à la suite de la réponse au questionnaire en ligne, avec la transmission de documents complémentaires sur les démarches menées autour de l'espace FAL de la structure. Date de l'échange : 17/03/26.

Directeur adjoint de la BD des Hautes-Alpes (BD05), responsable de l'unité développement des publics : Échange portant sur les raisons du non-engagement de la BD05 dans le dispositif FAL. Date de l'échange : 23/03/26.

Directrice de la BD du Lot (BDL) : Échange portant sur les raisons du non-engagement de la BDL dans le dispositif FAL. Date de l'échange : 31/03/26.

Responsable du réseau Libellule (médiathèque de la Roche-aux-Fées, Ille-et-Vilaine) : Échange portant sur le fonctionnement peu efficace du FAL dans un contexte rural. Date de l'échange : 04/04/26.

Directrice de la MD de l'Aube : Échange portant sur les raisons du non-engagement de la MD de l'Aube dans le dispositif FAL. Date de l'échange : 07/04/26.

Les noms des professionnels contactés par courriel ne sont pas mentionnés, faute d'une demande d'autorisation explicite de citation dans le mémoire. Seules leurs fonctions sont indiquées.

(cc) BY-NC-ND

ANNEXE – TABLEAU RECAPITULATIF DES THEMATIQUES COMMUNES ET SPECIFIQUES AUX ESPACES FAL DES BM

Dimension d'analyse	Médiathèque de Bron	MLIS (Villeurbanne)	Médiathèque de Rillieux-la-Pape	Médiathèque de Vaise	Médiathèque de Saint-Martin-en-Haut	Médiathèque de Suippes
Origine	Créé en 2023 à l'initiative de la responsable, et rejointe par Véronique Ledoux.	Créé en 2022, impulsé par la responsable du service adulte à l'époque.	- Créé vers 2022/2023, à la suite d'une formation suivie - Volonté 100 % interne de deux professionnelles.	Créé début 2023 à l'échelle du réseau de la BmL pour remplacer le dispositif local « C facile » qui patinait.	Créé en 2022 à l'initiative de la responsable, après avoir expérimenté pendant 6 mois une colonne prêtée par la MD du Rhône.	- Créé en septembre 2025. - Co-initiative de la responsable de l'époque (sensibilisée aux thématiques du FAL) et de la BD.
Soutien institutionnel	Ancienne direction fermée vs nouvelle direction de terrain très sensibilisée, qui défend les projets sociaux en mairie.	Soutien de la direction sans un pilotage fort ni de ressources supplémentaires dégagées.	Blocage initial fort de l'ancienne directrice. Puis un déblocage complet à l'arrivée d'une nouvelle direction, plus ouverte.	Soutien fort de la direction par un budget alloué supplémentaire.	Soutien fort et commun accord entre l'équipe, la présidente de l'association et la municipalité. Toutes sont sensibles aux questions d'inclusion et d'accessibilité.	- Soutien initial fort de la responsable, de la communauté de communes et de l'ancien élu. - Récemment fragilisé par le départ simultané de ces professionnels.
Moyens & Budget	Au départ, budget des collègues acquéreurs. Depuis 2025, obtention d'une ligne dédiée au FAL de 500 €/an.	Aucun budget dédié. Fonctionne principalement par une sélection tournante en piochant dans la jeunesse/adulte, avec des rares acquisitions qui y sont rattachées.	Aucun budget dédié. Acquisitions par négociation avec les acquéreurs de secteurs, puis piochent dans l'existant.	Budget annuel de 200 €/an alloué par le réseau BmL.	- Aucun budget dédié au FAL, pioche sur d'autres secteurs. - Subvention CNL obtenue au départ pour équiper l'espace et acheter le nécessaire.	- Aucun budget dédié FAL. - Bénéficie du prêt du mobilier de départ par la BD ainsi que de collections.

(cc) BY-NC-ND

Accompagnement externe	Aucun accompagnement départemental direct (commune trop grande), ni de partenariat avec CRIA, etc.	Aucun accompagnement départemental direct (commune trop grande), ni de partenariat avec CRIA, etc.	Aucun accompagnement départemental direct (commune trop grande), ni de partenariat avec CRIA, etc.	Aucun accompagnement départemental direct (commune trop grande), ni de partenariat avec CRIA, etc.	Accompagnement de la MD du Rhône pour le prêt du mobilier testé sur 6 mois, une sélection d'ouvrages, et appui décisif pour obtenir la labellisation.	Accompagnement de la BD de la Marne : prêt de mobilier et collections de base, formations, et organisation d'évènements nationaux (JNAI).
Responsabilité & équipe	Principalement 1 référente, mais public répartie entre 3 collègues du secteur adulte (chacune gère un public : FLE, handicap, précarité). Un médiateur gère les contacts partenaires.	Géré par 2 référentes. Un fort cloisonnement interne.	Porté par deux référentes. Manque de temps et d'implication globale des autres collègues. Les accueils de groupe sont délégués à un médiateur.	- Un seul référent gère le fonds. - Les accueils de groupe sont délégués à un médiateur.	- Géré par la responsable et la salariée. - Soutenu par les 25 bénévoles et la présidente de l'association, bien que l'implication des bénévoles soit inégale.	- Géré par les 2 salariées. - La responsable porteuse du projet est partie récemment et n'est pas remplacée, bloquant le développement.
Formation reçue	Formations professionnelles suivies, webinaire, autoformation, etc.	Formations professionnelles suivies, webinaire, autoformation, etc.	Formations professionnelles suivies, webinaire, autoformation, etc.	Autoformation	Formation professionnelle suivie et la responsable a sensibilisé en interne l'équipe de bénévoles.	Les 2 salariées ont suivi les formations de la BD.
Gestion du fonds	- Sélection physique d'une trentaine de	- Au 2e étage, en *facing*, assises.	-Volumétrie importante, en facing, assises.	- Hall d'entrée (passage), meuble roulant, assises, en	- Au RDC, près de l'entrée, en *facing*, assise, etc.	- Fonds de départ prêté par la BD.

(cc) BY-NC-ND

	documents, en *facing*, sur un meuble pyramide roulant, au RDC, à l'entrée. Présence de FALC. - Renouvelé toutes les 3 semaines.	Présence de FALC. - Sélection tournante initialement changée tous les 6 mois mais qui est passée à rythme annuel car ça impliquait un travail trop lourd.	Fonds propre. Au RDC depuis peu. Un meuble fixe assez couteux. Présence de FALC.	facing, peu mis en valeur. Présence de FALC. - Volumétrie de fiction à 80% et documentaire à 20%.	- 70-80 documents propres. - Commande annuelle de nouveaux documents FAL - Fonds qui tourne régulièrement	- Dépôts extérieurs en maison de retraite, usine dans la métallurgie, etc.
Stigmatisation & niveaux	- Stigmatisation évitée par la posture et les explications bienveillantes. - Pas de niveaux de difficultés signalés sur les documents. - Trop en faire = stigmatiser.	- Forte sensibilité à la stigmatisation, qui a des conséquences sur le comportement à adopter lors de médiation, etc. - Niveaux de difficulté (1 à 3) identifiés par des pictogrammes de couleur, mais refus de les expliquer pour éviter le côté dévalorisant pour l'adulte.	- Forte sensibilité à la stigmatisation du FAL. Trop en faire = stigmatiser - Niveaux de difficulté (1 à 3) identifiés et prochainement expliqués par écrit.	- Dispositif national qui permet de justifier - Refus d'indiquer des niveaux de lecture (confusion avec le FLE, respect de l'autonomie, etc.) car les publics savent ce qui peut leur correspondre. - Priorité à l'accompagnement humain pour orienter.	- Pour éviter la stigmatisation : refus des niveaux par écrit, salon chaleureux à l'entrée avec l'inscription « bienvenue chez vous », logos FAL petits et disséminés.	- Pas de niveaux de difficulté signalés. - L'inscription papier est vue comme une barrière. - Présentation discrète de livres simples.
Médiation & partenariats	- Médiation très active avec de nombreuses	- Actions ciblées mais ponctuelles. Se contente de	Aucune action de médiation dédiée au FAL par	Médiation minimale (simple présentation	- Médiation rurale active avec 3 Ehpad	- Pas encore d'animations sur

(cc) BY-NC-ND

présentations de la bibliothèque et plusieurs animations : ateliers BD, de conversation, etc. - Comité trimestriel dynamique de coacquisition/co-médiation (6 partenaires sociaux) - Projet de faire du hors les murs avec un espace de dépôt de revues FAL chez les partenaires	présentations générales de la bibliothèque, et d'un très bref axe sur le fonds FAL. -Manque de temps pour aller plus loin.	manque de temps. Se contente de présentations générales de la bibliothèque, et d'un très bref axe sur le fonds FAL.	rapide du fonds FAL lors de visites générales).	(notamment des lectures à voix haute). - Dépôt chez les commerçants du village. Focus lien social.	site par manque de personnel. - Partenariat par dépôts extérieurs et JNAI coorganisée avec la BD.
Freins identifiés au bon fonctionnement du dispositif - Certains partenaires ne sont pas toujours disponibles pour le FAL - Pas de partenaires avec les personnes âgées - Offices de libraire pas très fiables	- Manque de temps, de moyens humains - Méconnaissance du public cible, des partenaires - Pauvreté des médiations effectuées - Instabilité des interlocuteurs, partenaires	- Manque de temps (priorités multiples, charge de travail) - La stigmatisation ressentie - Pauvreté des médiations, des partenariats - Méconnaissance du public cible	- Manque de temps, moyens - Méconnaissance du public cible - Pauvreté des médiations, des partenariats - Difficulté de trouver des documents correspondant aux critères du FAL	- Freins mineurs : les bénévoles sont inégalement sensibilisés au FAL, conditions météorologiques en ruralité	- Manque de moyens humains, de temps - Pauvreté des partenariats, des médiations

(cc) BY-NC-ND

ANNEXE 4 : FICHE ANALYSE DES CRITERES DOCUMENTS FAL

Fiche Analyse des critères documents FAL

Médiathèque départementale du Nord

Titre / Auteur **Type de document**		
Sur le fond	**Oui / Non**	**Observations**
Vocabulaire courant. Langage adulte, pas bêtifiant.		
Ecritures de qualité, des récits simples mais pas simplistes.		
Éviter le langage symbolique, métaphorique ou abstrait qui peut être mal compris.		
Référence aux actions de la vie quotidienne / présence d'expressions familières.		
Forme du récit logique : l'action doit suivre un fil conducteur simple, avec une continuité.		
Action simple et directe, sans longues introductions et l'implication d'un trop grand nombre de personnages.		
Synthèse sur le fond	/6	
Sur la forme	**Oui / Non**	**Observations**
Page de couverture attrayante		
Un livre facile à lire doit faire moins de 200 pages.		
3 formats de lecture possibles (à entourer) : - Format 1 : livres très illustrés, peu ou pas de texte - Format 2 : livres de 80 à 100 pages, comportant des illustrations, chapitres brefs, mise en page aérée - Format 3 : livres de 100 à 200 pages		
La mise en page doit être claire, avec des paragraphes, des chapitres courts, des marges larges et un interlignage aéré.		
Le texte est de préférence aligné à gauche.		
Éviter les mots en langue étrangère, les sigles et les abréviations.		
Préférer les temps de conjugaison simples, essentiellement au présent ou à l'imparfait.		
La ponctuation doit être simple, dépouillée.		
Un papier mat favorise la lecture. La qualité de l'encrage (densité) est également importante.		
Le texte doit être, de préférence, en noir et dans une seule police dont le design doit être simple.		
Le texte ne doit pas être en majuscules, ni accentué : pas d'italique, de gras ou souligné.		
La police doit être de préférence sans serif.		
La taille de la police doit être assez grande, minimum 14 points.		
Synthèse sur la forme	/12	
TOTAL nombre de critères atteints	/18	**Niveau de lecture (voir ci-dessous) :**

Niveaux de lecture d'un fonds FAL :

Niveau 1 : Livres très visuels pour adultes débutants en lecture ou déficients cognitifs
Niveau 2 : Textes courts pour adultes débutants en lecture ou adultes allophones
Niveau 3 : Livres pour adultes fatigués, âgés ou en perte de pratique de la lecture
Niveau 4 : Livres-outils de médiation

(cc) BY-NC-ND

(cc) BY-NC-ND

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS 7

INTRODUCTION..... 9

I. DE LA MISSION D'INCLUSION ET D'ACCESSIBILITE DES BIBLIOTHEQUES AU DISPOSITIF FAL 11

A.La place occupée par l'inclusion et l'accessibilité en bibliothèque . 11

1. Définition de l'inclusion et de l'accessibilité en bibliothèque : un changement de paradigme 11

2.Le cadre légal et les missions des bibliothèques de lecture publique 12

2.1. Les textes de référence 12

2.2. Les droits culturels 12

3. Une pluralité de réponses à l'inclusion et à l'accessibilité documentaire 14

B. Le Facile à lire : qu'est-ce que c'est ? 15

1. Aux origines du Facile à lire 15

1.1. Les pays nordiques 15

1.2. Le FAL en France 16

2. Les publics cibles : les personnes éloignées de la lecture 17

2.1. La typologie des publics concernés 17

2.2. Les personnes en situation d'illettrisme 18

2.3. Un public absent ? 20

3. La mise en place d'une offre de lecture FAL 20

3.1. Les collections documentaires 21

3.1.1. Les critères d'acquisition 21

3.1.2. Des niveaux de lecture différents 22

3.1.3. La différence entre FAL, FALC et Lire Autrement 23

3.2. Les espaces FAL 24

3.2.1. Le mobilier 24

3.2.2. La signalétique accessible 25

3.2.3. Des exemples d'espaces FAL bretons d'Ille-et-Vilaine 26

4. La valorisation et pérennisation d'une offre FAL 27

4.1. Une démarche partenariale 27

4.2. Les médiations du fonds 28

C. Un écosystème de structures ressources : l'institutionnalisation du dispositif 28

1. L'impulsion et le pilotage national : la reconnaissance officielle28

(cc) BY-NC-ND

2. Le relais territorial : le rôle pivot des bibliothèques départementales 30
2.1. Un accompagnement territorial varié et structurant 30
2.2. Les limites de l'implication des BD 31
2.3. L'appui de Bibliomedia : un modèle comparable 32
3. Les acteurs d'expertise et de coopération complémentaire 32
3.1.Le réseau des centres ressources illettrisme (CRI) de l'ANLCI .. 32
3.2. Des acteurs de coopération professionnelle pilotes 33
3.3. L'ancrage régional : les structures régionales du livre 34
II. MOYENS D'IMPULSER LA DEMARCHE FAL : LEVIERS ET FREINS A L'ENGAGEMENT INCLUSIF 37
Méthodologie d'enquête 37
A. La reconnaissance nationale 38
1. Outil de légitimation et d'engagement ? 39
2. Allègement de la procédure nationale : des incidences ? 40
3. Des actions envisagées 42
B. Le soutien institutionnel 42
1. La hiérarchie 42
1.1. Impulsion de la direction 43
1.2. Inscription dans des documents stratégiques 44
1.3. Les moyens alloués 44
2. Accompagnement externe reçu 45
3. Des degrés différents de priorisation professionnelle 46
3.1. L'origine de la mise en place du FAL 46
3.2. La responsabilité du FAL 47
3.3. La formation des professionnels 48
C. La problématique de la stigmatisation : le FAL face aux représentations 49
1. Le poids des mots 49
1.1. L'appellation du dispositif 49
1.2. La médiation 51
2. Le paradoxe de la visibilité 52
2.1. Les niveaux de lecture 52
2.2. La communication 54
3. La normalisation par le public tout-venant 57
III. GESTION, MEDIATION ET PARTENARIAT : OUTILS INDISPENSABLES D'INCLUSION, DE VALORISATION ET PERENNISATION DU FONDS 58
A. La gestion technique et la constitution du fonds 58

(cc) BY-NC-ND

1. Emplacement et visibilité de l'espace FAL 58
2. Contenu et caractéristiques du fonds 59
2.1. Une offre documentaire diversifiée..... 59
2.2. Frontières et articulations entre FAL, FALC et FLE 60
2.3. Risque de confusion avec la jeunesse 61
3. Volumétrie du fonds FAL 62
4. Renouvellement du fonds 62
4.1. Freins au renouvellement du fonds 62
4.2. Leviers pour faciliter le renouvellement 63
5. Le suivi du fonds 64
B. La nécessité des partenariats 65
1. Le partenariat comme porte d'entrée et identification du public 65
2. Un inventaire non exhaustif de l'environnement partenarial..... 66
3. La force de la co-construction 67
C.La médiation : la continuité cohérente et indispensable au fonds... 69
1. Les actions de médiation proposées 69
1.1. De quelle nature ?..... 69
1.2. À quelle fréquence ? 71
2. Impact sur les publics cibles..... 73
D. Les difficultés rencontrées à la démarche partenariale 74
1. Une pluralité de freins..... 74
2. Des structures comme soutien à la démarche partenariale 76
CONCLUSION 79
BIBLIOGRAPHIE..... 83
ANNEXES..... 89
TABLE DES MATIERES.....123

(cc) BY-NC-ND